



NDD
L'ACTUALITÉ
DE LA DANSE
.....
PRINTEMPS 14 • N° 60

L'actualité danse du printemps
DOSSIERS : *Le statut d'artiste... encore et toujours*
Les résidences d'artistes

Trimestriel d'information et de réflexion sur la danse
Édité par **CONTREDANSE**
Éditeur responsable : *Isabelle Meurrens*



P.B. - P.P.
B - 802
Bureau de dépôt Charleroi X
.....
Autorisation de fermeture
B - 802
P401064

ÉDITO

Des chuchotements. Des bruits de couloir. Une rumeur qui enfle. Les récents remaniements du « statut d'artiste » en Belgique ont mis les claviers en ébullition et ont entraîné un véritable déferlement sur les réseaux. La connaissance demeure, de tout temps, l'outil le plus redoutable contre l'obscurantisme et la peur. C'est pourquoi un dossier sur ce sujet, aussi actuel que brûlant, s'est imposé. En Belgique comme dans d'autres pays européens, la température s'est élevée ces derniers temps : marches pour dénoncer les coupes budgétaires dans la culture en France, appel à manifester à Anvers le 1^{er} avril, pétitions, articles de presse... Les 4 et 5 avril, ministres européens de la Culture et acteurs du monde culturel vont se réunir à Paris lors d'un grand Forum sur « L'Europe et la Culture ». Peut-on espérer des retombées pour le secteur ? L'Europe prouvera-t-elle son (in)efficacité face à ces questions ? Pas de doute, le Printemps est arrivé à grand pas. Celui de la Culture.

Pour ce numéro 60, pas de bougies ni de gâteau à la mousse de framboises, mais de chaleureux remerciements à tous ceux qui nous soutiennent depuis tant d'années, à ceux qui contribuent à la longévité de ce support d'information et de réflexion qu'est NDD... une liste impressionnante de 828 personnes – que l'on retrouve en fin de journal – auxquelles nous exprimons notre gratitude pour leur confiance et leur constance. Nous prenons congé de vous pendant la période estivale, riche, nous vous le souhaitons, d'aventures, de stages, de gestation, d'écriture, d'exploration, de vide libérateur, de sable ou de bitume, d'activités ou de voyages immobiles. Rendez-vous en octobre, avec un dossier qui questionnera la place du corps dans la société.

PAR ALEXIA PSAROLIS

SOMMAIRE

- P. 03 CRÉATIONS
- P. 06 PAYSAGE
Le statut d'artiste
- P. 10 BRÈVES
- P. 12 PUBLICATIONS
- P. 14 AGENDA
- P. 18 FESTIVALS
- P. 20 À L'ENTOUR
- P. 21 PAYSAGE
Les résidences d'artistes
- P. 30 CONTREDANSE

Précision : NDD 59 / Dossier "Pratiques" sur la formation continue du danseur / p. 25, chapitre « le cadre de financement » : au lieu de « Le DCJ (Danscentrumjette) ne reçoit plus les subsides structurels de la VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) depuis 2006 », lire : Le DCJ reçoit depuis 2001 et jusqu'à aujourd'hui les subsides de la VGC. À partir de 2006, la Vlaamse Gemeenschap (VG), soit le ministère de la Culture de la Communauté flamande, soutient le lieu en tant que Dans-Werkplaats (laboratoire de recherche), mais interrompt son subside en 2012. Le DCJ reste en attente de la reconduction d'un contrat avec la VG pour 2015.

Pour le numéro d'octobre/novembre/décembre, date limite de réception des informations :
18 août 2014, ndd@contredanse.org

COORDINATION Alexia Psarolis RÉDACTION Nadia Benzekri, Ariane Joachimowicz, Denis Laurent, Cathy De Plée, Alexandre von Sivers, Mathilde Laroque, Isabelle Meurrens COMITÉ DE RÉDACTION Contredanse
PUBLICITÉ Contredanse DIFFUSION ET ABONNEMENTS Michel Cheval MAQUETTE SIGN MISE EN PAGES Alexia Psarolis
IMPRESSION Imprimerie SODIMCO
ÉDITEUR RESPONSABLE Isabelle Meurrens/Contredanse - 46, rue de Flandre - 1000 Bruxelles
COUVERTURE KunstenFestivaldesarts, Daniel Linehan *The Karaoke Dialogues* © Timothy Shepard

NDD L'ACTUALITÉ DE LA DANSE

est publié par **CONTREDANSE**, avec le soutien des institutions suivantes :
*La Fédération Wallonie-Bruxelles (Service de la Danse),
la COCOF et la Ville de Bruxelles (Échevinat des Beaux-Arts).*



Gabriella Koutchoumova crée une nouvelle pièce pour trois danseurs issus de la danse contemporaine et du hip hop ainsi qu'un musicien. *Entrelacs* explore en mouvements et en musique les couches enchevêtrées, mouvantes, souvent indéchiffrables, qui nous constituent et font la beauté de nos différences et de nos incompréhensions à la rencontre de nos appartenances. Le spectacle interroge ce qui nous construit, nous colore, nous confronte et nous fait cheminer dans nos labyrinthes personnels à la recherche de ce qui nous relie aux autres et à nous-mêmes. Notre corps est comme un négatif photographique, le monde s'y imprime en couches successives, il stocke, digère, mélange, décline, sous forme de filtres sensitifs, comportementaux, communicationnels... Fragments répétés et revisités, leitmotivs, variations rythmiques et dynamiques, *Entrelacs* se propose de révéler ces combinaisons d'appartenances, en perpétuelle évolution. Première le 27 mars au CC de Huy, repris au CC Jacques Franck à Bruxelles le 2 avril.

Ce printemps verra la première pièce de grande envergure du jeune chorégraphe flamand **Jan Martens** actuellement artiste invité au ICKamsterdam d'Emio Greco et Pieter C. Scholten. Après plusieurs solos et duos, il s'est attelé à une création pour huit

danseurs : *The dog days are over*. Construite autour d'une réalité physique – le saut – le point de départ de la pièce est une constatation du photographe américain Philippe Halsman : « Si l'on demande à quelqu'un de sauter, son attention est tellement concentrée sur cet acte physique que le masque tombe et la véritable personne apparaît. » Jan Martens a travaillé sur ce thème à la demande et pour les danseurs de la compagnie rotterdamoise Conny Janssen Danst. Il en résultera une pièce radicale et intensément physique qui mettra en perspective le rôle de la danse et du danseur – souvent idéalisé – dans le monde culturel actuel. Première belge le 3 avril à Campo Gent.

Jan Fabre aime s'inspirer de ses « guerriers de la beauté » comme il les nomme. Des interprètes qui lui donnent envie de créer de nouvelles visions, de déployer un univers particulier, lui ont valu de nombreux solos aux formes contrastées. Ce printemps, il en crée un nouveau, pour le danseur d'origine bretonne Cédric Charron, membre important de la compagnie Troubleyn depuis plus de dix ans. Ce sera une fois encore l'occasion d'un dialogue complice entre l'interprète et le chorégraphe, « manifeste d'artiste qui éclaire l'image de l'homme et du monde vu par Jan Fabre, et interroge sa création

artistique ». Première de *Attends, attends, attends... (pour mon père)*, le 3 avril à De Singel, à Anvers.

En 1969, un homme faisait les premiers pas sur la lune. Quatorze ans plus tard, Michael Jackson exécute à la télé un « moonwalk » sur le titre *Billie Jean*. Tous deux ont fait rêver des millions de spectateurs. *Moonwalk, la fonction forme*, la première des deux nouvelles créations de **Wooshing Machine**, est une conférence dansée pour un danseur et un scientifique. Ce duo confronte le geste chorégraphique à un exposé sur le rapport entre la forme et la fonction. Avec Mauro Paccagnella et Eric Valette, auteur du texte sur lequel se base le spectacle. Première belge le 4 avril aux Halles à Bruxelles. L'autre création de la compagnie ce printemps consiste en la deuxième « chambre » du projet *Conti Sparsi* entamé il y a quelques années. *Harsh Songs* (chansons dissonantes) est un trio d'artistes hétéroclites (la danseuse contemporaine Tijen Lawton, le danseur performeur Mauro Paccagnella et le comédien performeur Gaëtan Bulourde) qui tentent d'approprier un espace de jeu particulier : un volume blanc de 5m sur 4m sur 50cm de hauteur... En avant-première le 27 avril à la Raffinerie, dans le cadre du festival « Danseur ». Première le 11 juin au Théâtre Marni, à Bruxelles, dans le cadre du D Festival.



Gabriella Koutchoumova *Entrelacs* © Jean-Luc Tanghe



Karine Ponties *Tyran*. Tableau : Roland Devolder © Jean Devolder

Dans sa nouvelle création *Tauberbach*, **Alain Platel** poursuit sa recherche entamée depuis *vsprs* sur la création d'un mouvement qu'il appelle « danse bâtarde ». Selon le chorégraphe, ce mouvement surgit lorsque les danseurs explorent les zones de leur esprit non encore touchées par la civilisation. Ce nouveau projet est parti d'une demande de l'actrice Elsie de Brauw (Nt Gent) qui demanda à Platel de créer une pièce réunissant acteurs et danseurs. Le point de départ en est le documentaire de Marco Prado *Estamina* qui raconte l'histoire d'une femme brésilienne souffrant de schizophrénie qui travaille dans une déchetterie à Rio de Janeiro et a développé son propre mode de communication. Une autre source d'inspiration est la pièce « *Tauber Bach* » d'Arthur Zmijewski, (la musique de Bach chantée par des malentendants) et les arias de Mozart qui seront chantés live. *Tauberbach* rassemble les principales obsessions de Platel : sa fascination pour les failles psychologiques de l'être humain, le décloisonnement entre danse, théâtre et musique, et plus récemment l'émotion suscitée par la musique live. Première le 16 avril à Nt Gent.

En mai prochain, la chorégraphe **Ula Sickle** proposera *Kinshasa Electric* dans le cadre du Kunstenfestivaldesarts. Il s'agit d'une nouvelle collaboration avec des artistes performeurs de la capitale congolaise. Au nombre de trois, Joel Tenda, Paul Amisi et Jeannot Kumbonyeki, connaissent déjà le travail de la chorégraphe. Ensemble ils exploreront les danses les plus en vogue du moment, prenant comme point de départ les manifestations de la scène locale (que ce soit une discothèque ou une scène de théâtre)

où les danses sont continuellement réinventées. Équipés de microphones et ayant le plein contrôle des niveaux de son et de lumière, les performeurs gèrent la plupart des composantes de l'espace scénique où ils exposeront leur vision du futur et se réinventeront eux-mêmes. La musique sera assurée par la chanteuse Daniela Bershana et le DJ Baba Electronica qui mixera la voix live avec des sons de musique locale et des beats internationaux. Première le 15 avril au KVS à Bruxelles, dans le cadre du Kunstenfestivaldesarts.

Karine Ponties est l'une des trois artistes chorégraphiques participant au projet européen *Métamorphoses* qui réunit les Brigittines (Bruxelles), la Briqueterie (Val-de-Marne) et le Centrum Kultury Zamek (Posnan -Pologne) (voir rubrique Festivals). Le corps (comme les lieux) est en perpétuelle transformation. Que ce soit au cours de notre vie biologique ou dans notre existence sociale, notre chair est vivante et mutante. Karine Ponties a plus d'une fois exploré ce thème de manière fantasmagorique dans ses pièces. *Tyran*, sa nouvelle création, prolonge cette recherche. Comment un statut, un métier, une fonction informent-ils les corps ? « Le tyran, le pape, le patron » sont des personnages sociaux, obéissant à des codes, à des protocoles qui visent à donner une image simplifiée d'un individu. La chorégraphie va s'atteler à faire fondre les codes, à complexifier la simplification, à infléchir les corps potentiellement aliénés. Le sens de l'humour sera une manière de distanciation, la voie choisie par la chorégraphe. *Tyran* prendra la forme d'un trio, interprété par Mathieu Desseigne, Éric Domeneghetty et Shantala Pèpe, accompagnés du musicien David Monceau. Première le 22 avril aux Brigittines.

Pour célébrer les cent ans du *Sacre du Printemps* d'Igor Stravinsky, le Kaaitheater a passé commande à **Gaëtan Bulourde** d'une version personnelle de cette œuvre historique. Le chorégraphe, mathématicien et musicien de formation, a choisi de resituer le ballet dans son époque. Avec des matériaux de récupération constituant des instruments de fortune, il tente d'interpréter la musique originale le plus fidèlement possible. Le résultat en est une version pauvre et humoristique. Le livret qu'il nous propose est un collage de textes commentant le *Sacre* présenté en 1913 à l'Opéra de Paris et qui fit scandale. Pour les chorégraphes, il a adopté les danses folkloriques et ethniques de diverses origines. Cet assemblage de matériaux disparates reflète selon lui le caractère cubiste de l'œuvre de Stravinsky. Première de *Spoiled Spring : there are no more seasons* le 24 avril aux Kaaistudio's à Bruxelles.

Wim Vandekeybus prépare une nouvelle création avec sa propre compagnie **Ultima Vez**, *Talk to the Demon*. Il y sera question du pouvoir de l'innocence. Le chorégraphe examinera entre autres ce qui se passe lorsque l'innocence des enfants est mise à mal et manipulée par les média publics et sociaux. Le cas des enfants-sorcières en Afrique, chassés par leurs familles parfois dès l'âge de 3 ans parce qu'on les considère possédés, lui a par ailleurs donné une sorte de contre point de vue et fait réfléchir à la question du démoniaque, qui n'est peut-être pas si éloignée de celle de l'innocence. À la différence de nombreuses créations de la compagnie qui exploitaient une large variété de sons, cette pièce pour six performeurs et un enfant mesurera quant à elle la puissance et les limites du silence sur scène. Première le 6 mai à De Singel à Anvers.

Le philosophe Henri Bergson déclarait que rien n'est aussi unique que le personnage d'Hamlet. Pourtant, comme le soulève **Daniel Linehan**, artiste associé à De Singel en 2014, cette figure a été reproduite des centaines de fois dans l'histoire du cinéma et du théâtre. Ce paradoxe est le point de départ de sa nouvelle pièce qui sera présentée dans le cadre du Kunstenfestivaldesarts, *The Karaoke Dialogues*. Le principe du karaoké est ici appliqué à des dialogues issus de classiques de la littérature et de la philosophie. Les textes choisis ont en commun de présenter des personnalités fortes mais vouées à la chute. Elles seront interprétées en geste et en mots à l'unisson par sept danseurs jouant chacun le même rôle dans des scènes souvent proches de l'absurde. Il sera ici donné littéralement vie au concept antique de « chœur » tragique, d'où est d'ailleurs tiré le mot « chorégraphie ». Le chœur, dans le théâtre grec, consistait en effet en un groupe homogène de personnes, qui d'une voix commune, commentait l'action dramatique. Linehan utilise ici cette définition première pour poser la question actuelle de l'individu face au groupe sur un mode qui se veut à la fois comique et tragique. Première le 21 mai au Kaaitheater dans le cadre du Kunstenfestivaldesarts à Bruxelles

Pour clôturer la saison du Théâtre Varia, **Thierry Smits** proposera *Cocktails*, un cabaret contemporain pour cinq danseurs. Comme souvent rencontrés dans ce genre spectaculaire, les thèmes abordés seront tirés de faits d'actualité qui ont marqué la mémoire collective ces dernières années. Parmi les cocktails servis en début de soirée on trouvera ainsi le *Costa Concordi Shake*, *l'Arab Spring Punch*, *le Dictator Dry*, *le Slavery Mary* etc. Du cabaret le spectacle empruntera aussi son caractère à la fois intimiste et excentrique, ses codes et ses techniques : rythme, burlesque, érotisme, paillettes, transformisme, satire, ironie... Bien que plus ancré dans la performance que ses deux derniers spectacles *To the ones I love* et *Clear Tears/Troubled waters*, *Cocktails* utilisera toujours la danse comme moyen d'expression principal. Une danse abordée de manière contemporaine, non pas à lire ou comprendre mais à siroter en se laissant entraîner dans son monde de fantasmes. Avec Émilie Assayag, Juliette Buffard, Konan Dayot, Nicola Leahey et Rafal Popiela. Première le 4 juin au Théâtre Varia, à Bruxelles.

Meg Stuart aime la recherche. Sa dernière création, *Sketches/Notebook*, est une performance expérimentale rassemblant différentes formes artistiques. En temps réel, danseurs, acteurs, musiciens, scénographe, concepteur lumière, créateur costumes partagent l'espace, leur sensibilité et leur habileté à immerger le public dans un univers vibrant de lumière, de musique et de gestes. Des esquisses brutes d'expérimentations et d'investigations intimes sont présentées dans leur réalité la plus immédiate. *Sketches/Notebook* est un terrain de jeu où s'effacent les frontières et où l'inattendu côtoie et transforme la nuit. Première belge le 11 juin au Kaaitheater.

On connaît la prédilection de **Marc Vanrunxt** pour les espaces atypiques. En 2013, il avait conçu son *Dune Project* dans et pour l'atelier de la sculptrice Katleen Vinck. Cette année les deux artistes prolongent leur collaboration mais dans un autre lieu, la plage d'Ostende, pour un solo destiné au danseur Igor Shyshko également familier du chorégraphe. Faisant suite à l'invitation du festival Dansand, organisé tous les deux ans dans la ville côtière au début de la période estivale, Marc Vanrunxt a conçu une œuvre qui

bien entendu profitera du cadre naturel où se rencontrent le ciel, la terre, l'eau et la civilisation. *L'art touche au Ciel et à la Terre* (Xavier Mellery, 1901), titre emprunté à un tableau du peintre surréaliste belge Xavier Mellery où deux danseurs nus en apesanteur cueillent une fleur et le soleil, signale déjà ces intentions et rappelle une autre obsession de Vanrunxt : les références à d'autres arts qui constituent une composante essentielle de ses œuvres. Première le 4 juillet à Ostende dans le cadre du festival Dansand.

Pour sa nouvelle création, **Claire Croizé** a voulu sortir du théâtre pour plus de contact avec la nature. C'est donc tout naturellement qu'elle a, elle aussi, reçu une invitation du festival ostendais Dansand pour présenter *Primitive*. Outre la nature, ses sources d'inspiration sont ici tout

d'abord ses trois interprètes, les danseurs Youness Khoukhou, Radouan Mriziga et José-Paulo Dos Santos. Leurs origines culturelles respectives (marocaine et brésilienne), leur qualité gestuelle, leur jeunesse et leur intelligence ont particulièrement séduit et inspiré la chorégraphe qui travaillera avec eux l'énergie du mouvement, tantôt explosive et primitive, tantôt contenue et ciselée. La vidéo *I'm still breathing* du cinéaste thaïlandais Apichatpong Weerasethakul, qui a réalisé une série d'installations intitulée elle aussi *Primitive*, fut également un coup de cœur. La caméra y filme des jeunes courant, dansant et jouant au football d'où jaillit un véritable débordement vital soutenu par une musique rock, ode à l'énergie de la jeunesse. Cette pièce lui fait écho, en live. Première belge le 4 juillet au Festival Dansand à Ostende. •Cathy De Plée



Thierry Smits/Cie Thor Cocktails © Hichem Dahes



PAYSAGE

Le statut nouveau est arrivé... ...les artistes trinqueront-ils ?

Voilà plus de dix ans que NDD n'a plus traité du statut de l'artiste. Deux nouvelles lois sont entrées en vigueur, l'une le 1^{er} janvier, l'autre le 1^{er} avril. Votées à la va-vite, elles sèment la confusion dans le secteur. Laissons juristes et artistes expliciter le contexte, débroussailler les textes et pointer les dysfonctionnements.

En Belgique, comme dans la plupart des pays européens, il existe deux grandes catégories de travailleurs : les salariés et les indépendants. Ce qu'on appelle communément « statut d'artiste » n'est donc pas un statut alternatif mais plutôt un ensemble de dispositions conférant aux artistes une protection sociale spécifique introduite dans le droit belge en 1969. Si depuis 2004, aucune modification n'avait vu le jour du point de vue des lois, il n'en a pas été de même dans l'exécution de celles-ci. En 2011, une radicalisation soudaine de l'Office National de

l'Emploi (ONEM) dans l'interprétation des textes a provoqué la suppression pour un bon nombre d'artistes de leurs allocations de chômages et par conséquent de nombreuses batailles juridiques. Si la plupart des artistes ont gagné leur procès contre l'ONEM et récupéré leurs droits et les arriérés, ce ne fut pas, comme on peut s'en douter, sans dégâts collatéraux pour leurs vies familiales et professionnelles. C'est ce que nous découvrirons dans les témoignages d'artistes en fin de dossier. Face à ces démêlés juridico-administratifs, le Conseil National

du Travail (CNT) a poussé la ministre de la Sécurité sociale Laurette Onkelinx et la ministre de l'Emploi Monica De Coninck à légiférer sur le sujet. Le comédien et docteur en droit Alexandre von Sivers tentera pour nous de détricoter ces deux nouveaux textes de loi, tandis que la professeure de droit, Ariane Joachimovicz, reviendra sur l'histoire et décoderà les textes relatifs à la fiscalité des auteurs. Avant de leur laisser la plume, essayons de mettre en contexte ces nouvelles réformes et l'émoi qu'elles suscitent dans le milieu artistique.

Un nouveau statut, pourquoi au juste ?

Dans le contexte général de la crise financière européenne et des politiques d'austérité, le gouvernement Di Rupo fait de la chasse aux fraudeurs un objectif majeur. Les ministres en guerre contre fraude fiscale et fraude sociale prennent des mesures pour renflouer les caisses de l'état vidées en 2008 et 2009 dans le sauvetage des banques. Boîte noire dans les restaurants, chasse aux domiciliations fictives, à la fraude aux titres-services, mise en place de programmes informatiques de contrôle, les outils ne manquent pas. Si personne ne conteste le fait qu'un état doit lutter contre la fraude, le procédé inquisitorial de certaines mesures est pour le moins préoccupant. C'est le cas, par exemple, des 5.000 expulsions d'allocataires sociaux européens depuis 2012. Incroyable mais vrai, une directive européenne de 2004 autorise chaque état membre à mettre un terme aux aides sociales d'un citoyen européen dès lors qu'il constitue une « charge déraisonnable » pour le système d'aide sociale. La France a eu recours à cette fameuse directive pour expulser les Roms. En Belgique, l'Office des étrangers a examiné le dossier de bon nombre de ressortissants de l'Union européenne bénéficiaires d'allocations sociales. Certains d'entre eux ont alors reçu un courrier leur ordonnant de rendre leur titre de séjour et de quitter le territoire. C'est dans ce contexte que l'ONEM est parti en croisade contre les « faux artistes ». Observant une croissance fulgurante de bénéficiaires du statut d'artiste, l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et l'ONEM s'interrogent.

Construction d'un château de cartes

L'asbl SMart, devenue en quelques années un acteur incontournable du secteur culturel, est pointée comme le coupable idéal. Pour comprendre, le nombre de « contrats SMart » passe de 10.000 en 2002 à 142.000 en 2010. Sur 142.000, combien concernaient réellement des prestations artistiques ? On l'ignore, mais on peut se douter qu'une bonne partie ne l'était pas. Il serait tentant de trouver un responsable. À qui le crime a-t-il profité ? À SMart, dont la croissance soudaine des membres et des contrats a généré du chiffre d'affaires et permis de développer ses activités ; aux employeurs, qui, en ayant recours aux contrats d'artistes, ont profité indûment de réductions des cotisations patronales – voire n'en ont pas payé du tout grâce au régime des

petites indemnités (RPI) ; et, enfin, aux nombreux free-lances, qu'ils soient journalistes, informaticiens, graphistes, traducteurs ou masseurs, qui ont pu conserver leurs droits aux allocations de chômage contrairement à leurs confrères indépendants. Les premières victimes de ce mécanisme sont les artistes, à qui on demande toujours davantage de preuves du caractère artistique de leur activité. Mais là encore, avant de désigner les coupables, ne faut-il pas prendre du recul et comprendre le contexte ? SMart ne peut être tenue responsable d'une précarisation grandissante des travailleurs indépendants qui subissent de plein fouet la concurrence des traducteurs d'Amérique latine ou des informaticiens indiens, et qui, voyant leurs chiffres d'affaires se réduire comme peau de chagrin ont trouvé, grâce aux contrats 1 bis (explication ci-dessous), une relative sécurité. De l'autre côté, les employeurs du secteur non-marchand, dont les subventions ne sont plus indexées depuis longtemps, usent du RPI et autres contrats précaires, non pas pour tasser les salaires, mais pour pouvoir continuer à remplir leurs missions. Toujours est-il que, pour renflouer les caisses, l'ONEM, tel le frère du roi de Robin des Bois, resserre l'étau autour des artistes. Convocation, radiation, mesures arbitraires, les aventures rocambolesques qui arrivent aux artistes seraient presque drôles si elles n'étaient désespérantes. On se rappelle cette magnifique comédienne qui a joué Médée au Théâtre National et au Rideau de Bruxelles, qui s'est rendue avec son dossier sous le bras, comme il se doit, à son syndicat pour qu'il transmette sa demande de renouvellement de son statut d'artiste. Elle s'est vue refuser un contrat qui stipulait comme fonction « rôle de Médée » et non « comédienne ». Oui, vous avez bien lu, par le syndicat, censé défendre ses membres. Ce cas est symptomatique. Face à l'incertitude et à l'arbitraire des décisions de l'ONEM, l'ensemble du secteur s'est montré plus catholique que le pape. C'est dans ce contexte que les ministres de l'Emploi et de la Sécurité sociale décidèrent de redéfinir le cadre du statut d'artiste pour ne plus laisser cours à l'interprétation et l'arbitraire.

Des nouvelles lois : secret de fabrication

Un jour de novembre, par l'intermédiaire de la page Facebook du groupe militant Conseildead, le secteur

culturel a pris connaissance des nouvelles lois qui allaient régir leur cadre de travail. Y avait-il eu débat au Parlement, concertation du milieu ? Au cabinet Onkelinx, on rétorque qu'il y a bien eu concertation. Comme à l'accoutumée, les partenaires sociaux (patrons et syndicats) ainsi que les ministres des entités fédérées (ministres de la Culture des Communautés française et flamande) ont été consultés. La ministre de la Culture Fadila Laanan le confirme en partie : si elle a bien eu une réunion de travail sur le volet sécurité sociale, ses différents courriers auprès de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck sont restés lettres mortes. Cela pourrait paraître anecdotique si cela ne témoignait pas d'un déficit démocratique. Déficit démocratique au sein des syndicats qui n'ont pas consulté leurs bases ; au sein du gouvernement fédéral qui n'informe pas la ministre de la Culture ; et également à l'intérieur du parlement où il n'y a pas eu de vrai débat. Si ces projets de loi avaient pour objectif de mettre fin aux divergences d'interprétations et à la confusion, l'échec fût cuisant en cette fin d'année 2013. C'est par des notes provisoires, contradictoires et parcellaires que l'information a été transmise au secteur. Quoi de mieux pour nourrir les rumeurs catastrophistes.

Et en Europe, ça se passe comment ?

Il n'existe presque nulle part un statut social spécifique pour les artistes. Dans la grande majorité des pays, il se rattache soit au statut des travailleurs salariés soit au statut d'indépendant soit au statut général pour les pays qui ont un statut unique. L'Allemagne, l'Autriche et la Belgique sont les seuls pays d'Europe où les artistes indépendants peuvent s'assimiler aux salariés. Malgré l'instauration d'un statut de quasi-employé, l'Allemagne a pris peu de dispositions qui tiennent compte de l'intermittence et de la fluctuation des revenus. Au Royaume-Uni, modèle libéral de sécurité sociale, la majorité des artistes sont indépendants. Tous les enjeux spécifiques relatifs à la protection sociale du travail artistique ont ainsi été laissés en marge de la protection et de la législation sociales. Ce sont les associations professionnelles d'artistes, dans les secteurs d'activité où elles existent et lorsqu'elles sont en mesure de négocier avec une figure d'employeur, qui ont hérité de la responsabilité de négocier de meilleures

Par Isabelle Meurrens

conditions pour leurs membres. Au Nord, le Danemark et la Suède n'accordent pas de statut spécifique à leurs artistes. Pour autant, la couverture sociale n'est pas désavantageuse. Dans ce modèle universaliste, salariés comme indépendants ont une grande protection sociale. Le modèle général de « flexicurité » au Danemark répond particulièrement à l'intermittence. En France comme en Belgique, l'artiste est présumé salarié, et la France est sans doute le pays qui a pris le plus de dispositions particulières pour les artistes. On a entendu très récemment le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) suggérer l'idée de supprimer le régime des intermittents du spectacle. Les syndicats du spectacle sont immédiatement montés au créneau. Les ministres en charge du dossier, Michel Sapin et Aurélie Filippetti, ont affirmé leur attachement au régime. Les artistes français et belges passent souvent pour les gâtés de l'Europe et a fortiori du reste du monde. Un système social avantageux ne méritait-il pas qu'on se batte pour lui ? C'est ce que les manifestants français et belges disent à travers leurs combats. Le combat des artistes divise souvent les syndicats. La précarisation du travail dans tous les secteurs invite à relativiser, à considérer le statut d'artiste comme un privilège de classe. S'il est toujours intéressant de comprendre comment cela se passe pour les autres, il faut se méfier du relativisme. Il est l'instrument du nivellement par le bas.

Pour conclure

Si on ne peut que louer l'initiative du législateur de se soucier du droit des travailleurs et de leur accès à la sécurité sociale, on constate néanmoins une forme d'hypocrisie dans la loi. Ce n'est un secret pour personne, l'ONEM est depuis longtemps en Belgique le plus grand subventionneur de l'art. Répétitions non payées, projets montés avec des budgets dérisoires, beaucoup d'œuvres ne verraient jamais le jour si notre système de chômage ne les avait pas indirectement financées. N'y a-t-il pas un paradoxe à vouloir mieux protéger les artistes en imposant de meilleurs contrats de travail alors que sur le même temps les moyens dévolus à la création diminuent ? Le conseil de la danse disait lui-même, lors de son dernier bilan, qu'en raison de l'augmentation du nombre d'artistes émanant de l'aide au projet et de la diminution de l'enveloppe, il avait dû procéder à « une révision à la baisse des montants de subsides proposés au risque de compromettre les conditions professionnelles des artistes ». Les montants sont insuffisants et versés des mois après la création. Comment une compagnie peut-elle dans ce cas s'acquitter de ses responsabilités d'employeur -faire une déclaration immédiate de l'emploi (DIMONA) auprès de l'ONSS, payer les cotisations sociales anticipées,... La fraude n'est-elle pas souvent une position de survie ? Il ne suffit pas de « décréter » pour que la situation s'améliore, le législateur oublie souvent qu'il faut donner aux acteurs les moyens de ces changements. Bien sûr, parmi les moyens il y a la naissance du Guichet des arts qui devrait contribuer à améliorer les conditions de travail des artistes et des compagnies. Recevoir des informations fiables sur les matières sociales, juridiques et fiscales est un prérequis indispensable. Mais cela ne résoudra pas tout. Protection des danseurs en cas d'accident de travail, liquidation plus rapide des aides aux projets, montants des subventions corrélés au coût de l'emploi. Mise en place de mécanisme de reconversion. Réflexion sur les phénomènes grandissant de la multiactivité, d'intermittence, de la fluctuation des revenus, de la non-rémunération du temps de travail nécessaire à la production artistique et de la dépendance accrue des artistes à de multiples intermédiaires. Ce sont autant de questions auxquelles devrait s'atteler le législateur en tenant comptes de leurs interdépendances s'il veut améliorer la situation sociale des artistes. •



Pistoletto Labyrinth © Bertrand Huet

QU'ENTEND-ON PAR STATUT DE L'ARTISTE ?

Sans rentrer dans le détail des lois, de quelles dispositions particulières parle-t-on en général lorsque l'on évoque le statut d'artiste ?

1/ Les types de contrats : le contrat de travail à la durée, le contrat de travail à la tâche, le contrat 1 bis et le RPI. Le premier est un contrat pour lequel le montant de la rémunération est lié au temps. Le contrat « à la tâche » est un contrat classique à la seule différence que le salaire n'est pas corrélé au nombre d'heures mais à la prestation. Le troisième (le contrat 1 bis) n'est pas un contrat entre un employeur et un employé mais un moyen pour l'artiste de convertir un montant facturé en salaire lorsqu'il n'existe pas d'employeur donc personne pour s'acquitter des charges sociales. Et enfin le régime des petites indemnités (dit RPI ou prestations artistiques de petite échelle) échappe à l'impôt et aux cotisations sociales et en ce sens se rapproche plus d'un défraiement que d'un contrat de travail. Il existe, en outre, le contrat d'auteur (voir page suivante).

2/ Le chômage : en Belgique, tous les travailleurs salariés qui ont cotisé un certain temps ont droit aux allocations de chômage. Les conditions d'octroi ne se calculent pas de la même façon pour les artistes, en raison des contrats à la tâche et des contrats 1 bis. En effet par ces deux contrats, l'artiste peut convertir les montants perçus en nombre de jours nécessaire pour bénéficier du chômage. C'est ce qu'on appelle la **règle du cachet**. Une fois que l'artiste a pu justifier suffisamment de jours de travail, il obtient ce qu'on appelle dans le milieu « le statut d'artiste », c'est-à-dire qu'il touche entre 1.100 et 1.600 euros par mois en fonction des salaires perçus et de sa situation de famille. Il est en première période. Mais alors que les allocations vont être dégressives pour tous les travailleurs, l'artiste va pouvoir se maintenir en première période pour autant qu'il ait eu trois contrats dans l'année écoulée.

3/ Les bureaux sociaux pour artistes (BSA). Les BSA sont des agences d'intérim qui disposent d'une autorisation spécifique pour travailler avec des artistes. Ils sont juridiquement considérés comme l'employeur et assument toutes les obligations administratives. Incontournable pour les contrats 1 bis, ils sont également très utilisés pour les contrats à la tâche et même les contrats à la durée. Si le plus célèbre des BSA est SMart, on parle également de Merveille, de Randstad Art ou de T-heater (division de t-interim).

4/ pour l'employeur, une réduction des cotisations patronales est applicable sur tous les contrats artistiques.

PLUS D'INFOS SUR LA TOILE :

Une multitude de documents utiles sur le site du centre des arts scéniques (arnika.be), la page Facebook du groupe Conseildead (facebook.com/Conseildeadpage), sur uniondesartistes.be et bientôt sur guichetdesarts.be.

Concernant les différents statuts d'artistes à travers le monde, le ministère de la Culture du Québec a réalisé une étude sur mcc.gouv.qc.ca. Sur le même sujet, le Centre français des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale propose une comparaison très approfondie des régimes en Europe : cleiss.fr/pdf/etude_artistes.pdf.

Le statut de l'artiste : la saga continue !

Par Ariane Joachimowicz

Lorsqu'on évoque le statut de l'artiste, on se réfère généralement à sa situation sociale, son régime de sécurité sociale mais aussi son régime fiscal. En Belgique, il n'y a pas de véritable statut d'artiste, entendu comme un ensemble cohérent de règles adaptées à la spécificité du métier. Il y a toutefois quelques dispositions éparses dans le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés et spécialement dans la réglementation sur le chômage.

L'évolution de la situation sociale de l'artiste

La situation sociale de l'artiste n'a pas cessé d'évoluer depuis 1969¹. En 1969, la situation était claire. Les artistes du spectacle et notamment les danseurs, étaient présumés assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés. Cette présomption était irréfragable : la preuve contraire n'était pas admise. Cette présomption d'assujettissement ne valait pas pour les auteurs, dont le statut variait au gré de leurs contrats. Engagés par contrat de travail, ils étaient assujettis au régime de sécurité sociale des travailleurs salariés. Liés par un contrat d'entreprise ou par un contrat de commande, les voilà assujettis au régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants.

Donc tous les artistes de spectacle étaient des travailleurs salariés, comme n'importe quels travailleurs. Les auteurs, quant à eux, pouvaient être soit salariés, soit indépendants, soit cumuler plusieurs statuts différents. Que de complications !

La présomption d'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés posait toutefois de nombreuses difficultés d'application pour les artistes dont les revenus sont pour la plupart d'entre eux aléatoires et le travail, intermittent. En outre, beaucoup d'employeurs d'artistes ne s'acquittaient pas toujours de leurs cotisations sociales. Beaucoup d'artistes se sont donc retrouvés sans statut et sans protection sociale.

Leur sort, peu enviable, a suscité de nombreuses discussions, notamment dans les années nonante, lors de tables rondes menées par le Professeur de droit du travail André Nayer, qui réunissaient des artistes et auteurs de toutes les disciplines ainsi que des juristes, fonctionnaires et autres professionnels provenant de tous les secteurs intéressés. Des solutions concrètes ont été proposées, tant sur le plan social que sur le plan fiscal. Un véritable statut a été imaginé mais il n'a jamais été adopté.

En 2002, le 24 décembre, la veille de Noël, à l'heure où les parlementaires sont pressés de rentrer pour fêter le réveillon, le législateur adoptait dans sa loi-programme de nouvelles dispositions qui allaient bouleverser le « statut » social de l'artiste : une présomption d'assujettissement de tous les artistes, y compris les auteurs, au régime général de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés. Toutefois, cette présomption d'assujettissement peut être renversée si l'artiste prouve qu'il ne travaille pas dans des conditions socio-économiques similaires à celle d'un salarié. Le « statut » adopté est tellement compliqué que le législateur se sent obligé d'instaurer une Commission Artiste, chargée d'informer les artistes sur leur statut et leur délivrer, s'ils le demandent, des déclarations d'activités indépendantes, sur base d'indicateurs d'indépendance socio-économique.

En 2004, le législateur adopte au profit des artistes le régime des petites indemnités, le fameux RPI qui échappe à l'impôt et aux cotisations de sécurité sociale.



Pistoletto Labyrinth © Edouard Gaupel

En 2013, le 26 décembre, le lendemain de Noël, lorsque les parlementaires doivent encore se remettre des festivités de la veille, le législateur adopte, encore dans une loi-programme, une nouvelle réglementation amphigourique sur le statut social de l'artiste, en instaurant une nouvelle procédure de visa artiste attestant du caractère artistique des prestations ou des œuvres des personnes souhaitant se prévaloir de la présomption d'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Il faut regretter l'utilisation récurrente par le législateur de la technique de la loi-programme, une loi fourre-tout comportant des centaines d'articles, adoptée à la va-vite, sans débat parlementaire parce que les députés sont partis en vacances ou sont pressés d'en finir.

La situation fiscale de l'artiste

Sur le plan fiscal, le législateur a adopté le 16 juillet 2008, une loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et organisant une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur et des droits voisins.

Cette réglementation intéressera non seulement les danseurs qui sont susceptibles de percevoir des droits voisins d'artistes du spectacle sur la reproduction et la communication au public de leurs prestations, mais également les chorégraphes, susceptibles de percevoir des droits d'auteur sur les chorégraphies qu'ils mettent en scène.

Depuis 2008, les droits d'auteur et les droits voisins sont donc soumis à un régime de taxation particulièrement avantageux, celui des revenus mobiliers taxés à 15%. Elle prend en compte la nature particulière des droits d'auteur et des droits voisins, appréhendés dans la loi sur le droit d'auteur comme des biens mobiliers incorporels.

Jusqu'alors, les droits d'auteur et droits voisins étaient susceptibles d'être taxés au titre de revenus professionnels, de revenus mobiliers ou de

revenus divers, selon l'importance et la régularité des revenus et activités d'auteur ou d'artiste. Dans certains cas, ils pouvaient aussi échapper à toute taxation. Certains artistes étaient confrontés à une incertitude totale sur le choix de la qualification fiscale de leurs droits d'auteur ou droits voisins. Quelques-uns ont opté pour une taxation avantageuse au titre de revenus mobiliers mais certains d'entre eux ont vite déchanté, subissant une requalification de leurs droits, en revenus professionnels avec comme conséquence une taxation plus lourde.

Depuis l'exercice fiscal 2009, la taxation des droits d'auteur et des droits voisins est simplifiée. Les revenus de droits d'auteur et de droits voisins sont soumis au régime des revenus mobiliers.

Les droits d'auteur et droits voisins conservent leur nature de revenus mobiliers jusqu'à 54.890 euros en 2013 et 56.450 euros en 2014. Au-delà, ils seront appréhendés comme revenus professionnels.

Désormais la tranche des droits d'auteur et droits voisins inférieure à 54.890 euros en 2013 et 56.450 euros, en 2014, sera soumise au taux d'imposition forfaitaire de 15 % applicable aux revenus mobiliers. La tranche supérieure sera considérée comme des revenus mobiliers professionnels et ceux-ci seront soumis au taux progressif d'imposition applicable aux revenus professionnels.

Le régime est aussi avantageux pour les déductions de frais autorisées. Les artistes peuvent déduire 50 % de frais forfaitaires sur la première tranche de 14.640 euros de droits d'auteur et droits voisins en 2013 (15.050 euros en 2014) et 25 % sur la tranche allant de 14.640 euros à 29.280 euros en 2013 (15.050 euros à 30.110 euros en 2014).

Un précompte mobilier libérateur est retenu à la source par le débiteur des revenus de droits d'auteur et de droits voisins, qu'il soit éditeur, producteur, organisateur de spectacle ou société de gestion collective, comme la SABAM ou la SACD.

Les conséquences de la taxation des droits d'auteur et droits voisins sur les cotisations sociales et sur le chômage

Enfin, la taxation distincte des droits d'auteur et des droits voisins a des conséquences particulièrement avantageuses sur l'assiette de calcul des cotisations sociales : en effet, les droits d'auteur et les droits voisins échappent à toutes cotisations sociales, si l'artiste, et notamment le danseur ou le chorégraphe, bénéficie déjà de façon effective d'un statut social au moins équivalent à celui de travailleur indépendant. Aussi, dans certaines circonstances, il peut être intéressant pour l'artiste de distinguer ses droits d'auteur ou droits voisins de ses autres revenus professionnels, mais pas toujours...

Pour les artistes au chômage, leurs revenus artistiques et notamment leurs droits d'auteur et droits voisins peuvent être cumulés avec les allocations de chômage à concurrence d'un montant de 4.190,16 €. Au-delà, ces revenus artistiques viennent en déduction de l'allocation de chômage. Donc, si un artiste perçoit 30.000 € de droits d'auteur il ne percevra plus d'allocation de chômage, pendant un certain temps. Difficile de ne pas se perdre dans les méandres de la réglementation ! •

¹ voir « La saga du statut de l'artiste » par Ariane Joachimowicz, in *NDD info* n°21, automne 2002, accessible en ligne à l'adresse <http://www.contredanse.org>

Ariane Joachimowicz est maître de conférences à l'UCL.

Professions du spectacle : ce qui va changer

Par Alexandre von Sivers

La législation de 2002 introduisait un article 1 bis dans la loi du 27 juin 1969 concernant la sécurité sociale des travailleurs. Cet article, dont le but était d'étendre la « sécu » salariée à l'ensemble des artistes, a eu pour effet négatif de fragiliser gravement la situation des artistes du spectacle tout en s'avérant parfaitement inefficace pour les artistes « indépendants ». En effet, les artistes du spectacle perdaient le caractère « irrégulier » - comme disent les juristes - de leur statut de salarié, ce qui a introduit dans leurs métiers une concurrence déloyale intolérable. Quant aux artistes « indépendants » [auteurs et plasticiens], il leur était désormais loisible de cotiser au régime salarié, mais aucun mécanisme n'était prévu pour leur permettre de bénéficier des prestations (principalement les allocations de chômage). C'est comme si on leur avait dit : « Cotisez toujours, mais pour les allocs, vous repasserez, car vous ne remplissez pas les conditions ».

Les nouveaux textes tentent de corriger ces carences. La nouvelle mouture de l'article 1 bis (insérée par la loi-programme du 26 décembre 2013) modifie profondément la donne. Désormais, les artistes indépendants, c'est-à-dire ceux qui travaillent sans lien de subordination à un employeur et qui ne peuvent donc être liés par un contrat de travail, pourront demander un « visa d'artiste » à une « Commission Artistes », dont les missions et la composition sont élargies. Ce visa leur permettra de bénéficier, dans certaines conditions, de la « sécu » et notamment des allocations de chômage. Insistons sur le fait que ce « visa » n'est utile qu'aux artistes indépendants qui veulent bénéficier de la « sécu » salariée mais n'est nullement requis pour les artistes du spectacle qui bénéficient d'un contrat de travail et sont donc salariés par le fait même.

L'article 1 bis émet le principe de cette « Commission Artistes » et lui fixe deux missions principales :

- délivrer, après examen, le « visa artistes » aux artistes qui en font la demande ;
- délivrer la « carte d'artiste » (attendue depuis dix ans...) dont le but est de contrôler le « régime des petites indemnités ».

À l'heure actuelle, seul l'article 1 bis nouveau est publié (et en vigueur). Mais les arrêtés royaux d'application, qui fixent notamment la composition de cette commission, se font attendre.

Quant à l'arrêté royal chômage, il a été publié au moniteur le 20 février dernier. Nous vous livrons ici les grandes lignes de ces nouveaux textes.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA « RÈGLE DU CACHET » Arrêté ministériel du 26 novembre 1991(AM), article 10 nouveau

On sait que pour obtenir le droit aux allocations de chômage, il faut aligner un certain nombre de jours de travail au cours d'une période de référence (312 en 21 mois pour les moins de 36 ans).

La « règle du cachet » permet d'obtenir un nombre de jours de travail « fictif » en divisant la rémunération par un salaire quotidien de référence. Cette règle ne s'applique qu'en cas de « rémunération à la tâche » (par opposition à la « rémunération à la période »).

Ce principe général n'a pas changé. Ce qui a changé ce sont deux choses :

Le salaire quotidien de référence a augmenté : de 39,21 €, il est passé à 57,73 €¹. Pour obtenir le droit aux allocations, un travailleur de moins de 36 ans doit donc avoir gagné 18.011,76 € bruts sur une période de 21 mois : $18.011,76 / 57,73 = 312$.

Le chiffre obtenu est limité conformément à la formule suivante : on compte autant de fois 26 jours qu'il y a de mois au cours desquels il y a eu des prestations augmenté de 78 jours par trimestre au cours desquels se situe l'activité.

Un exemple nous montre que, selon cette formule, il vaut mieux étaler ses périodes de travail plutôt que de les concentrer.

Un comédien a 30 jours de tournage à 610 € brut la journée, répartis sur janvier et février, ce qui lui fait un total de 18.300 €. Par la règle du cachet il totalise 316 jours de travail fictifs ($18.300 / 57,73$). Mais la limite ramène ce chiffre à 130 jours ($26 + 26 + 78$).

Un autre comédien, pour la même somme, tourne le même nombre de jours, mais répartis sur janvier, juillet et octobre, et obtient donc les 312 jours requis, sans aucune limitation ! ($[3 \times 26] + [3 \times 78]$).

Or les deux comédiens ont gagné la même chose et cotisé pareillement à la sécurité sociale !... Paradoxal, non ? Mais peut-être n'est-ce que justice après tout, car celui qui aura mis plus de temps à obtenir le droit aux allocations coûtera moins cher aux caisses de chômage. Peut-être aussi que l'idée est d'empêcher celui qui a gagné beaucoup d'argent en peu de temps (comme cela peut arriver dans le domaine du spectacle) d'accéder trop vite aux allocations.

Quant au peintre, il faut quand même qu'il vende plusieurs tableaux pour atteindre la somme de 18.011,76 € et cela ne se fait pas en un jour. Observons que la « règle du cachet » n'est pas prévue pour les techniciens : n'y a-t-il pas là une discrimination injustifiée ?

PROTECTION DE L'INTERMITTENCE RENDUE PLUS DIFFICILE Arrêté royal du 25 novembre 1991 (AR), article 116, § 5 nouveau

Pour bénéficier du maintien de son allocation au taux maximum, il faudra désormais prouver 156 jours de travail (dont 104 en tant qu'artiste) dans les 18 mois qui précèdent l'expiration de la première année de chômage. D'après l'ONEM, pour atteindre les 156 journées, il peut être fait usage de la règle du cachet².

Le bénéfice de cette protection n'est accordé que sur demande expresse.

L'accès à cette protection devient plus difficile, si pas impossible, mais ceux qui en bénéficient déjà la conservent.

Une fois qu'on a ce « statut protégé », trois contrats (ou trois prestations) de courte durée (moins de trois mois) dans les douze mois qui suivent suffiront pour le garder. Et quid pour le peintre ? Faut-il qu'il vende trois tableaux ou suffit-il qu'il ait réalisé un chiffre d'affaire égal à $3 \times 57,73$ € ?

Les mêmes règles s'appliquent au travailleur qui a des activités techniques dans le secteur artistique.

RETOUR EN PREMIÈRE PÉRIODE RENDUE PLUS FACILE TANT POUR LES ARTISTES QUE LES TECHNICIENS AR Article 116 § 1bis nouveau

Pour revenir en première période, il fallait travailler 12 mois sur 15 à temps plein. Désormais, du moins pour le secteur artistique (tant artistes que techniciens), il ne faudra plus que 156 jours de travail sur une période de 18 mois, dont 104 dans le secteur artistique. Ces jours peuvent être calculés selon la « règle du cachet ».

La demande de retour en première période doit être expresse.

CALCUL DES ALLOCATIONS EN CAS DE « TRAVAIL À LA TÂCHE »**AR article 48 bis nouveau § 2, alinéas 6 à 11**

Si vous travaillez « à la tâche », vous ne toucherez pas d'allocation par jour chômé, mais bien en fonction de vos revenus.

De la rémunération brute perçue on soustrait 86,60 € x le nombre de jours de travail déclaré et on divise le résultat par 86,60.

Exemple : un peintre vend un tableau 2.000 € et déclare un jour de travail : il devra rembourser 22 allocations.

« TRAVAIL À LA TÂCHE » ET « VISA D'ARTISTE »
AR article 48 bis nouveau, § 2, alinéa 9

Rien de changé pour les contrats « à la période ».

La méthode qui consiste à calculer le nombre de journées indemnisables sur base du revenu plutôt que sur le nombre de jours chômés (« règle du cachet ») ne concerne pas les personnes qui sont en-

gagées dans un contrat à durée déterminée. Cette méthode de calcul ne concerne que le « travail à la tâche » ou les artistes indépendants transformés en salariés par la magie de l'article 1 bis et du « visa d'artiste ».

En d'autres termes, si je suis engagé pour une journée de tournage cinéma à, par exemple, 650 € brut, je conserve mon droit aux allocations pour tous les autres jours chômés, sans restriction.

Toute la question est de savoir ce qu'est le « travail à la tâche » et ce qu'est le « visa ».

Pour ce qui est du « visa », il ne concerne pas ceux qui travaillent sous contrat d'emploi et qui sont, par le fait même, salariés (travailleurs du spectacle, musiciens...). Il ne concerne que les artistes qui ne peuvent pas travailler sous contrat d'emploi et qui veulent obtenir le statut de salarié (auteurs, peintres, sculpteurs...).

Quant au « travail à la tâche », il est défini comme suit par l'alinéa 4 de l'article 10 nouveau de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 :

« Il faut entendre par rémunération à la tâche, le salaire versé par un employeur au travailleur qui a

effectué une activité artistique lorsqu'il n'y a pas de lien direct entre ce salaire et le nombre d'heures de travail comprises dans cette activité. »

Reconnaissons que si les nouvelles dispositions peuvent améliorer le sort des artistes indépendants en leur permettant, dans certaines limites, de bénéficier des allocations de chômage, elles handicapent gravement - pour ne pas dire asphyxient - le secteur du spectacle. Peut-être a-t-on eu tort de mettre tous les « artistes » dans le même sac et de leur appliquer la même réglementation, alors qu'ils ne constituent pas un groupe social homogène et que leurs conditions de travail peuvent être très différentes. N'eût-il pas mieux valu distinguer les intermittents du spectacle, d'une part, et les auteurs, d'autre part (tels qu'ils sont reconnus par les sociétés d'auteur et la loi du 30 juin 1994 sur le droit d'auteur) ? •

1 1/26^e du revenu mensuel minimum garanti (chiffre au 1^{er} décembre 2012)

2 Note au Comité de gestion, 18.07.2013

Quand Kafka s'invite à l'ONEM

Témoignages recueillis par Nadia Benzekri

MARIELLE MORALES est danseuse interprète, chorégraphe et pédagogue. Française d'origine espagnole, elle a vécu sept ans en Espagne, où elle a débuté sa carrière, avant de s'installer à Bruxelles en 2003. Elle a eu plus de problèmes pour obtenir sa carte de résident (elle a même risqué l'expulsion) que pour obtenir le statut d'artiste. En 2004, elle obtient heureusement sa carte de résident, et en 2005, l'accès aux allocations de chômage d'artiste, ce qui l'aide alors à fonder sa propre compagnie. En tant qu'employeuse, elle a souvent utilisé le RPI, les budgets trop restreints ne permettant pas de faire autrement. Maintenant que sa compagnie a une subvention et des partenaires financiers ainsi que l'aide de Wallonie-Bruxelles International pour les tournées, elle espère ne plus avoir recours au RPI.

Aujourd'hui, elle est plutôt inquiète pour l'avenir des membres de son équipe quant au statut d'artiste. Pour le créateur lumière, par exemple : alors qu'elle

s'apprêtait à lui faire un contrat d'artiste, le secrétariat social lui a opposé qu'il ne pouvait pas être considéré comme artiste, à moins de ne pas assurer la régie lumière. Marielle a donc dû engager quelqu'un d'autre pour la partie régie. Un autre exemple : désirant enregistrer à la SACD la propriété d'une pièce, elle y a inscrit, en plus des deux créatrices chorégraphes, le créateur son et le créateur lumière, tous deux présents depuis le début de la création. La SACD a refusé d'inclure le créateur lumière. Le créateur son, lui, a pu être inscrit via la SABAM. « Dans mon prochain spectacle, dit-elle, le régisseur sera sur scène. Je ne sais pas encore comment ni où mais il sera sur le plateau ! Et il aura un contrat d'artiste interprète. Sinon, comment continuer à fonctionner les uns avec les autres ? Alors qu'on est tous interdépendants ? Toute l'équipe fait partie du processus artistique qui aboutit à l'œuvre, donc chaque personne a droit au statut d'artiste. »

Marielle a vécu et travaillé comme danseuse en Espagne, où le statut d'artiste n'existe pas. « Venant d'Espagne, je relativise les difficultés. Là-bas, j'ai connu une période de six mois, très dure, entre deux engagements dans des compagnies. Le statut permet de se poser, il procure un temps pour la réflexion, l'écriture, la création. Quand je suis arrivée ici, j'ai été frappée par la reconnaissance des artistes - y compris par les politiques -, par les salles pleines, les festivals, le foisonnement... Il y a dix ans, le secteur était beaucoup plus dynamique, de nombreux chorégraphes cherchaient des danseurs. Pourquoi c'est différent maintenant ? Des subventions n'ont pas été renouvelées, le nombre de compagnies a augmenté alors que les budgets ont diminué. Bruxelles est vue comme un eldorado à l'étranger et ici on rame ! On pourrait être beaucoup plus forts. Tous les talents présents pourraient être plus soutenus, mieux suivis. » •



SHANTALA PÈPE est danseuse interprète. Elle est aussi assistante artistique et réalise des films chorégraphiques. Française, elle est arrivée en Belgique en 2005, attirée par le milieu artistique, « beaucoup plus ouvert, moins cloisonné qu'en France ». Elle travaillait depuis trois ans en France et en Angleterre. À son arrivée à Bruxelles, elle a eu plusieurs petits boulots, dans un bar ou à l'accueil de la Commission européenne, tout en ayant plusieurs engagements comme danseuse mais qui n'étaient pas utilisables pour obtenir le statut d'artiste. En 2010, elle obtient enfin le statut d'artiste. Depuis, ses contrats réguliers lui permettent de conserver ce statut. « On est chanceux ici, par rapport à la France, considère-t-elle. La difficulté est d'obtenir le chômage d'artiste – et ça va l'être davantage maintenant avec les dernières réformes. Mais pour le renouveler, la contrainte d'avoir trois contrats par an, ce n'est rien ! Les obstacles sont plutôt sur la forme, notamment les documents qu'il faut présenter. Chaque fois que je renouvelle mon statut, il y a un problème ! Dernièrement, c'était le C4 qui devait comporter des dates détaillées. Ou alors si on passe par SMart, ce sont les attestations des donneurs d'ordre qui sont refusées... Ou encore une personne à la FGTB vous dit que votre dossier est bon mais qu'il manque juste tel document et quand vous y retournez, une autre personne vous affirme que vous n'aviez pas à ramener ce document mais que par ailleurs votre dossier est incomplet ! »

LOUISE VANNESTE est danseuse chorégraphe. Sortie de PARTS à 21 ans, ne se sentant pas encore prête à entrer dans la vie active, elle part étudier un an à New York à la Trisha Brown Dance Company, avec l'aide d'une bourse. Elle fait des allers-retours entre New York et Bruxelles, ayant déjà du travail, mais non rémunéré. De retour, elle débute son propre travail de chorégraphe, en parallèle à des petits contrats. Quand elle cesse de recevoir l'aide financière de ses parents, elle travaille à l'accueil d'une salle de fitness trois fois par semaine, pendant un an. Parallèlement, elle est sous contrat en tant que danseuse. Durant cette période, elle fonctionne « à la débrouille ». Puis elle a accès au chômage et dans un second temps au statut d'artiste, obtenu en 2003. « J'ai enchaîné les projets, j'acceptais tout dans le but d'obtenir le statut. Ça a été une année de folie, très fatigante. Mais j'étais contente dans l'ensemble. J'ai eu une employeuse, à la salle de fitness, très compréhensive, qui savait que j'essayais d'obtenir le statut et qui, de plus, me permettait d'utiliser les infrastructures, salle de danse et piscine. » Une fois le statut obtenu, tout est beaucoup plus facile. Elle développe son propre travail, qui commence à être soutenu. Le statut, remarque-t-elle, lui a permis de « rémunérer » les heures de recherches de subventions mais aussi de travail en studio et d'écriture. Aujourd'hui, elle n'a pas encore de subvention au sens strict, elle travaille avec les subventions de l'aide au projet et avec des coproducteurs. « Je ne peux pas encore rémunérer le travail des collaborateurs comme il le faudrait, précise-t-elle. Mais je m'arrange pour toujours faire un contrat. Je ne fais pas de RPI, je les évite parce que ce n'est pas comptabilisé pour le statut, les cotisations, etc. Maintenant que je suis en résidence à Charleroi Danses, ma situation est bien meilleure. Il manquait malgré tout un quart du budget pour ma dernière création. Je peux de mieux en mieux

Shantala Pèpe est actuellement plongée dans un imbroglio administratif. Au printemps 2013, elle a travaillé en Angleterre, où les artistes, obligatoirement engagés en tant que « freelance », sont payés sur factures et ont un contrat mais pas de fiche de paye puisqu'ils sont considérés légalement comme indépendants. Ayant travaillé plus de 28 jours d'affilée, elle a dû se réinscrire comme demandeuse d'emploi. La FGTB lui a demandé pour cela le formulaire U1, nécessaire lorsqu'on travaille à l'étranger (pour un employeur étranger). Or l'administration anglaise ne délivre ce document qu'aux employés. Son dossier a été transféré à l'ONEM qui devait négocier directement avec l'administration anglaise. Ce qui a eu pour effet que durant cinq mois, elle ne reçut aucune allocation de chômage. En décembre dernier, à force d'insistance auprès des services anglais, elle reçoit finalement ledit formulaire, mais à peine rempli. Quand elle veut le remettre à la FGTB, on lui annonce qu'elle a été réinscrite par l'ONEM en tant que demandeuse d'emploi et que les allocations des mois écoulés vont lui être payées ! Or, début février, l'ONEM lui adresse un courrier déclarant sa situation menacée si elle ne fournit pas les documents exigés. Elle envoie alors ce document quasi vierge à l'ONEM, espérant que ça permettra de régler la question. « C'est décidément un dédale administratif et un no man's land juridique, déplore-t-

elle. » Pour elle comme pour beaucoup d'artistes du secteur de la danse, pouvoir travailler à l'étranger est très important. « Un danseur voyage de projet en projet. Chaque pays a des réglementations différentes et c'est toujours difficile de pouvoir rapatrier ses droits sociaux quand on a eu un employeur étranger alors que c'est primordial pour nous car la majeure partie de notre travail se fait à l'étranger. À bien des égards, l'Europe n'est pas encore au point pour les artistes ! »

Par ailleurs, elle apprécie les qualités du système belge. « Mon compagnon est Anglais, il est chorégraphe interprète et quand il n'a pas de travail ni de subvention pour un projet, il n'a strictement rien. Mes amis artistes en France sont en permanence sous tension pour atteindre leurs 507 heures de travail et conserver leur allocation. Le système belge est encore à envier si on le regarde de l'extérieur. Par contre, tout se resserre de l'intérieur car la plupart des enjeux ne sont pas compris par ceux qui légifèrent. Pourquoi vouloir écarter du statut d'artiste ceux qui ne se retrouvent pas sur scène ? Dans une création, toute l'équipe collabore à l'élaboration d'un objet artistique. Pourquoi le travail de la costumière ou du créateur lumière ne serait pas considéré comme le travail de l'interprète ? C'est absurde. Nous, performeurs et danseurs, sans les gens autour, on fait quoi ? » •

payer les personnes avec qui je travaille mais ce n'est pas encore idéal. »

Comment voit-elle l'avenir ? « Ce n'est pas très clair. Quelles seront les conséquences des réformes, surtout pour les jeunes, concernant l'accès au chômage d'artiste ? C'est très inquiétant. Ça l'était déjà pour nous. Le rythme que j'ai connu l'année où j'ai cumulé tant de choses n'aurait pas été tenable plus longtemps. » Elle n'a jamais eu de problème avec le statut et le trouve assurément utile, même s'il lui est parfois pénible de dépendre du chômage, en termes de reconnaissance notamment. « Mais je me dis que l'argent que je ne reçois pas en subvention, je le reçois sous la forme de chômage. Le statut d'intermittent est complexe. Devenir indépendant n'est pas la solution non plus. Même s'il est possible de bien gagner sa vie, la danse n'est pas en soi un métier d'argent. » •

Comment voit-elle l'avenir ? « Ce n'est pas très clair. Quelles seront les conséquences des réformes, surtout pour les jeunes, concernant l'accès au chômage d'artiste ? C'est très inquiétant. Ça l'était déjà pour nous. Le rythme que j'ai connu l'année où j'ai cumulé tant de choses n'aurait pas été tenable plus longtemps. » Elle n'a jamais eu de problème avec le statut et le trouve assurément utile, même s'il lui est parfois pénible de dépendre du chômage, en termes de reconnaissance notamment. « Mais je me dis que l'argent que je ne reçois pas en subvention, je le reçois sous la forme de chômage. Le statut d'intermittent est complexe. Devenir indépendant n'est pas la solution non plus. Même s'il est possible de bien gagner sa vie, la danse n'est pas en soi un métier d'argent. » •

Comment voit-elle l'avenir ? « Ce n'est pas très clair. Quelles seront les conséquences des réformes, surtout pour les jeunes, concernant l'accès au chômage d'artiste ? C'est très inquiétant. Ça l'était déjà pour nous. Le rythme que j'ai connu l'année où j'ai cumulé tant de choses n'aurait pas été tenable plus longtemps. » Elle n'a jamais eu de problème avec le statut et le trouve assurément utile, même s'il lui est parfois pénible de dépendre du chômage, en termes de reconnaissance notamment. « Mais je me dis que l'argent que je ne reçois pas en subvention, je le reçois sous la forme de chômage. Le statut d'intermittent est complexe. Devenir indépendant n'est pas la solution non plus. Même s'il est possible de bien gagner sa vie, la danse n'est pas en soi un métier d'argent. » •



Pistoletto labyrinth © Carolina Lucchesini

AYELÉN PAROLÍN est danseuse chorégraphe, venue d'Argentine en 2000. Les professeurs de l'école de danse où elle avait étudié à Buenos Aires encourageaient les étudiants à voyager, à aller voir ce qui se faisait ailleurs. En 1996 déjà, un festival international de danse organisé pour la première fois à Buenos Aires avait été l'occasion pour elle d'assister, notamment, à un spectacle de Wim Vandekeybus, de participer à des stages, et d'accroître son désir de « voir des choses ». Deux ans plus tard, elle avait découvert Rosas et l'existence de PARTS. L'argent épargné grâce à un emploi dans une émission télévisée de danse lui a permis de partir pour New York, où elle a suivi des cours. Elle arrive ensuite à Bruxelles, où elle tente d'intégrer PARTS, sans succès. Elle décide néanmoins de rester une année, au cours de laquelle elle participe à cinq projets en tant que danseuse. Une rencontre amoureuse l'amène à rester une année supplémentaire à Bruxelles, cette fois sans économies. C'est une année difficile, émaillée d'auditions qui ne débouchent sur rien. Elle décroche la bourse d'une fondation argentine pour suivre la formation de Mathilde Monnier à Montpellier. « Ensuite, les choses se sont bien enchaînées, raconte-t-elle. Je venais d'un autre continent, d'une autre culture. La formation m'a aidée à m'adapter, à comprendre les codes. Cela m'a cadrée et m'a donné des contacts plus solides. J'ai eu cours avec la danseuse chorégraphe La Ribot, qui m'a conseillé de faire un solo. Elle m'a dit qu'ensuite, je trouverais du travail. Et

c'était vrai ! Avec ce solo, j'avais quelque chose de personnel à partager et à la première audition que j'ai passée ensuite, en 2003, j'ai été retenue. Depuis, je n'ai pas arrêté de travailler. Au moment où j'ai créé ce solo, j'étais sur le point d'abandonner l'Europe pour retourner en Argentine. » Grâce à son travail pour Mathilde Monnier et au recours à SMart, elle obtient le statut d'artiste en 2005. Depuis, elle n'a rencontré aucun problème. Les trois contrôles auxquels elle a été soumise par l'ONEM – la procédure d'« activation du comportement de recherche d'emploi » – se sont bien déroulés.

« Concernant l'avenir du statut d'artiste, relève-t-elle, je suis un peu perdue par les rumeurs et les différentes versions que j'entends. Je ne sais pas vraiment ce qu'il va se passer. Pour mon projet actuel, je travaille avec mon asbl et avec le bureau social pour artistes T-theater... De toutes façons, on doit constamment composer ! Ce projet bénéficie de l'aide aux projets et c'est une coproduction de Charleroi Danses, du Marni et des Brigittines, mais avec le montant dont on dispose, on ne peut pas réellement faire la création telle qu'on le voudrait. On a besoin de temps. On est déjà à quinze semaines de répétitions sans avoir le budget pour payer tout ce temps de travail, pourtant nécessaire pour arriver à un résultat de qualité. » Sans le statut, note-t-elle, elle serait dans l'impossibilité de travailler de cette manière. Elle pense à ce qu'elle a connu en Argentine, lorsqu'elle était en création avec une compa-

gnie indépendante. « Chacun de nous, soit donnait des cours, soit avait un autre boulot. Les répétitions n'avaient lieu que deux ou trois fois par semaine, avec des horaires décalés, de 16h à 22h par exemple... Mais j'ai une petite théorie sur le côté positif et le côté négatif de chacun des deux systèmes. En Argentine, lors d'un projet, comme il n'y a aucun confort ni aucun échange à valeur monétaire, chaque personne est là parce qu'elle a très envie de participer au projet. D'autre part, quand on passe des jours entiers à chercher, à expérimenter, il y a une qualité qui en ressort. En Argentine, il est plus difficile d'arriver à un bon résultat, les conditions ont forcément des répercussions sur le résultat. Par ailleurs, j'ai le sentiment qu'en Amérique Latine, l'art est beaucoup plus politique. Peut-être plus naïf aussi. Du moins, quand je vivais là-bas. Il l'est probablement moins aujourd'hui, du fait de la globalisation, des échanges entre les différentes parties du monde. Mais je me souviens qu'aux deux éditions du festival international, en 1996 et 1998, j'ai vu des choses que je n'avais jamais vues auparavant. » Elle insiste sur l'importance d'éviter l'individualisme, de défendre le secteur dans sa globalité, parce qu'il « risque de disparaître à long terme et nous risquons de ne plus pouvoir faire ce métier. » Elle ajoute : « Je fais partie d'une génération qui travaille depuis une dizaine d'années et pourtant nous sommes encore dans une situation financière loin des bonnes conditions de production et diffusion. » •



NATHALIE MENDES' est réalisatrice de films. Après des études de philologie romane et une première année de réalisation à l'IAD (Institut des Arts de Diffusion), elle a commencé à travailler sur des tournages comme assistante. Durant dix ans, elle a beaucoup travaillé et bien gagné sa vie. Elle obtient le statut en 2003. Tout en travaillant à cette époque jusqu'à 200 jours sur l'année, elle apprécie déjà les bénéfices du statut : « C'est vraiment utile pour les techniciens du cinéma. On peut être engagé sur un projet, et du coup en refuser un autre, et puis le premier projet est reporté ou tombe à l'eau... Contrairement à ce qu'on pense parfois, les gens ne rêvent que de travailler, ils sont à l'affût des tournages à venir. Ces années-là, je travaillais tellement que l'année suivante, je remboursais un montant aux impôts. En fait, l'allocation de chômage était une sorte d'avance pour payer mes factures. C'était une époque dorée mais usante ! » Elle se lance alors dans la réalisation et dépose un dossier de demande de subvention, qui est accepté. Devant la difficulté d'alterner vie d'assistante et vie de réalisatrice, elle décide d'arrêter l'assistantat. « Je me suis dit qu'il fallait se lancer sans filet. Alors que j'étais enfin appelée par des grands noms du cinéma pour être assistante sur des projets dont je rêvais, je renonçais à la sécurité financière, à une forme de reconnaissance. Et tout à coup, j'étais confrontée aux risques d'échec, à une forme de danger. » Elle effectue différents petits boulots en parallèle, pigiste, réalisatrice de films institutionnels, etc.

Elle démarre le tournage de son second court métrage, étant en début de grossesse lorsqu'apparaît une menace de fausse couche. Son médecin lui ordonne le repos mais lui est impossible, juge-t-elle alors, de laisser tomber le tournage, l'équipe, les comédiens. « Je m'en suis voulu par la suite. J'ai passé le tournage en position assise ou couchée et dans un état de grande angoisse. Pour moi, c'était

comme si on me demandait de choisir entre être artiste et être mère ! » Le film se termine mais, à cinq mois de grossesse, elle est hospitalisée avec obligation de rester alitée dix semaines. Durant cette période, elle perçoit l'indemnité de congé maladie de la mutuelle, inférieure à l'allocation de chômage, et passe donc de 1000 € à 700 € par mois. Son enfant naît prématurément et reste six semaines en couveuse. L'indemnité de congé maternité reçue à ce moment-là, calculé sur celle du congé maladie, s'élève à 600 € par mois. Quand son enfant a cinq mois, elle se réinscrit comme demandeuse d'emploi. « À ce moment-là, le combat pour être artiste continue, se souvient-elle. Puisque tout serait plus simple et coûterait moins cher à tout le monde si je restais à la maison... » À la FGTB, on accepte son dossier sans problème, c'est une procédure classique. Sa période couverte par le statut est prolongée de huit mois (son congé maladie suivi de son congé maternité avec la prolongation en cas d'hospitalisation du nouveau-né). Elle reprend le travail, dont la réalisation de films institutionnels. Quelques temps plus tard, la fin de sa période « couverte » approchant, elle remet un contrat (et C4) effectué pour la réalisation d'un film institutionnel avec SMart comme intermédiaire. Constatant que l'allocation n'arrive pas, elle interroge son syndicat et apprend que le renouvellement de son statut est refusé et que son chômage est bloqué. « Il a été très difficile de savoir pourquoi. Je ne recevais pas deux fois la même information, personne ne savait ce qu'il se passait. Après plusieurs appels, j'ai reçu le diagnostic : le donneur d'ordre de mon contrat était du domaine social donc le travail n'était pas considéré comme artistique. Alors que j'avais fait un film ! Je me suis sentie traitée d'une manière qui n'était pas normale. En plus des erreurs et du manque d'information, on me parlait mal. J'ai déposé à la FGTB et à l'ONEM des DVD de mon film comme preuve mais personne ne pouvait les vision-

ner. Le service juridique de la FGTB a accepté de prendre en charge mon dossier mais avec une grande lenteur. Heureusement la juriste de la Commune de Saint-Gilles, dont le service était quasi gratuit, s'est occupée de mon cas avec beaucoup d'efficacité, tout en me parlant dignement. C'est suite à cette mésaventure que j'ai eu envie de m'engager dans des mouvements comme Hors-champ². » Elle passe trois mois sans aucune allocation. Puis l'ONEM refuse le dossier mais débloque néanmoins le chômage normal, c'est-à-dire 800 € pendant les trois premiers mois, puis 400 € par mois. « J'ai bataillé dans un labyrinthe ! Je sais que dans tous les cas similaires, quand la personne s'est battue, elle a récupéré son statut. Mais certains se découragent et abandonnent. » Quand début mai, elle amène un énième argument qui plaide en sa faveur, l'employé de la FGTB consulte son dossier : « Ah, mais ça semble arrangé ! » 15 jours plus tard, le paiement rétroactif des allocations arrive, puis le courrier indiquant le renouvellement. « J'ai compris que quand on s'adresse à l'ONEM, il faut parler le langage de l'administration. Il est très important que le secteur parle à l'administration et aux politiques. J'ai perdu mon statut sans sommation et j'ai découvert un imbroglio juridique, des erreurs et des contradictions. Par là, j'ai fait l'expérience de la précarité que d'autres personnes connaissent de manière bien plus profonde et grave. Et je suis pessimiste sur la possibilité de s'en sortir dans ces cas-là sans appuis, financiers ou réseau de contacts. » •

1 Pour des raisons de confidentialité, les prénoms et noms ont été modifiés.

2 Plateforme d'échanges d'informations et d'idées pour les techniciens et artistes du cinéma concernant la question du statut d'artiste.

PUBLICATIONS



Urbamouv, danser dans la ville pour transformer le quotidien urbain et questionner le genre, Zazimut asbl, Le Monde selon les femmes, coll. Les Déclics du genre, Bruxelles, 2013, 63 p.

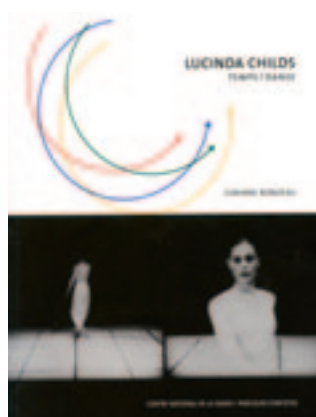
La collection Les Déclics du genre, conçue par l'asbl Zazimut, vise à donner des outils méthodologiques accompagnés d'exercices pratiques aux professionnels du secteur pédagogique et socio-culturel sur différents thèmes. Ce volume-ci est consacré à la redécouverte et la réappropriation de l'espace urbain par le corps et la danse. Partant du constat que le corps n'a pas toujours sa place dans la ville actuelle, qui lui est parfois franchement hostile, les éditeurs ont fait appel au Collectif En Transit, composé de six danseuses, pour concevoir des exercices accessibles à tous. Ceux-ci, allant de simples expériences sensorielles à la conception d'une performance, sont introduits par des textes de réflexion, dont certains très poétiques, pour nous aider à transformer notre quotidien en ville.



Angela Loureiro, Effort : l'alternance dynamique, Ressouvenances, coll. pas à pas, 2013, 125 p.

L'œuvre et la réflexion de Rudolf Laban n'ont pas fini d'intéresser les danseurs. Angela Loureiro nous explique ici de manière simple et concise les principes de la dynamique du mouvement théorisée par le chorégraphe allemand dans les années 40. La dynamique du mouvement (*effort* en anglais) repose sur l'observation des quatre facteurs qui composent un mouvement : le temps, l'espace, le flux et le poids. La manière dont une personne gère ces facteurs colorera son mouvement d'une manière particulière. Pouvoir observer et analyser sans jugement ces paramètres est un précieux outil de compréhension de l'utilisation du corps humain tant dans le

domaine de la danse que dans celui du travail qui intéressait fortement Laban. Ce livre donne accès pour la première fois en français à ces théories.



Corinne Rondeau, Lucinda Childs. Temps/Danse, CND, parcours d'artistes, 2013, 154 p.

Entrer dans l'épaisseur du temps pour mieux percevoir et mieux ressentir, telle pourrait être résumée la démarche de Lucinda Childs, chorégraphe emblématique de la génération Postmoderne. Corinne Rondeau, universitaire collaboratrice de France Culture, nous invite ici à une analyse esthétique approfondie de l'œuvre de cette artiste. Si les termes « répétition » et « minimalisme » sont généralement et à juste titre associés au travail de la chorégraphe, l'auteure essaie d'en saisir et d'en révéler le sens profond en regard du processus créatif et de la personnalité de Lucinda Childs qui fuit toute forme de fixation définitive pour faire confiance à la transformation, du regard, de l'écoute, de l'expérience et de l'existence. Des écrits de la chorégraphe et de ses collaborateurs artistiques (Yvonne Rainer, Sol Lewitt...), pour certains inédits, viennent utilement compléter ce premier ouvrage d'ensemble sur cette personnalité marquante de l'histoire de la danse.



Wendy Perron, Through the Eyes of a Dancer, Wesleyan University Press, 2013, 343 p.

L'éditrice en chef du célèbre Dance Magazine, Wendy Perron, rassemble ici une large série de ses articles, interviews et critiques parus dans différents médias. La danse essentiellement étasunienne des années 1960 à aujourd'hui se voit mise en perspective par un œil acéré et averti, qui fut

aussi celui d'une danseuse et chorégraphe. La danse et l'écrit se rencontrent donc ici pour proposer une histoire de la danse au sens large, qui va du ballet aux performances urbaines les plus avant-gardistes en passant par des grands films de cinéma.



Ann Cooper Albright, Engaging Bodies. The Politics and poetics of Corporeality, Wesleyan University Press, 2013, 391 p.

Voici un autre recueil de textes d'une non moins célèbre penseuse et écrivaine de la danse, Ann Cooper Albright. Auteure de plusieurs livres et professeure à l'Oberlin College, elle est connue pour ses écrits sur le Contact Improvisation et pour ses recherches sur le féminisme et la corporéité contemporaine. Une quarantaine d'articles parus depuis le début des années 1990 dans différentes revues et livres sont ici regroupés en différents chapitres thématiques : écrits de performance, théories féministes, histoire, contact improvisation, pédagogie. De quoi nourrir une réflexion pointue, mais accessible grâce à l'écriture fluide et concrète de l'auteure américaine.

Rain, documentaire d'Olivia Rochette et Gerard-Jan Claes, Savage Film, 2012, 80 min. (DVD)

L'Opéra de Paris fascine. Ce n'est sans doute pas pour rien si plus d'un cinéaste s'est intéressé aux coulisses de cette institution de la danse aussi féérique que cruelle, connue dans le monde entier. Mais cette fois la caméra fait découvrir un travail un peu atypique pour les danseurs du lieu : la transmission par la cie Rosas de la chorégraphie *Rain* d'Anne Teresa De Keersmaecker. L'appropriation progressive des mouvements contemporains par les danseurs classiques, les règles strictes de l'Opéra confrontées au travail d'une compagnie extérieure, les doutes, les inquiétudes sur les visages, les crispations dans les voix, les incompréhensions, ces détails, qui n'en sont pas, du travail assidu des danseurs immergés dans un répertoire nouveau et exigeant, sont filmés en demi-teinte. En filigrane, les conversations téléphoniques entre la chorégraphe et ses collaborateurs viennent régulièrement souffler à notre oreille la présence d'Anne Teresa De Keersmaecker pour rendre le voyage plus concret. Un documentaire poétique et intéressant qui montre une grande palette de talents et de sensibilités, tant du côté de ses interprètes que des transmetteurs. • Cathy De Plée

AGENDA

01.04 > 30.06



Mauro Paccagnella/Wooshing Machine Harsh Songs © Charlotte Sampermans

ALOST . AALST

9/5 • Caroline De Haese, Leena Keiser *Even*, 20h, CC De Werf

ANVERS . ANTWERPEN

3-6/4 • Jan Fabre *Attends, attends, attends...* 20h (15h le 6/04), De Singel

16-19/4 • Cynthia Harvey, Nicolo Fonte & Alexander Ekman *Beyond the tutu* (trois chorégraphies), 20h, Vlaamse Opera Antwerpen

23-26/4 • Meryem Jazouli *Aaroussa*, 20h30 (21h30 le 23/4 & 22h30 le 26/3), De Singel

23-24/4 • Judith Sanchez & Edivaldo Ernesto *There is a name for it*, 20h, De Singel

24/4 • Cecilia Bengolea, François Chaignaud *Twerk. Altered natives' say yes to another excess* 21h30, De Singel

25-26/4 • François Chaignaud *Dumy Moyi*, (plusieurs heures), De Singel

25/4 • Trajal Harrell *Judson Church is ringing in Harlem...*, 20h45, De Singel

26/4 • Pavle Heidler & Eleanor Campbell *Behind the sun...*, (plusieurs heures), De Singel

6-10/5 • Ultima Vez *Talk to the demon*, 20h, De Singel

14-16/5 • Alain Platel *Tauberbach*, 20h, De Singel

16/5 • Nacera Belaza *Création 2014 (work in progress)*, 20h30, Monty

30/5 • Daniel Linehan *The Karaoke Dialogues*, 20h, De Singel

6-7/6 • P.A.R.T.S. (Graduation tour), 20h30, Monty

AUVELAIS

3/5 • Julien Mutombo & Goeffrey Mittmann *Camaleão* (Capoeira, danse et théâtre), 19h, CRAC's (CC Sambreville)

BERCHEM

3/4 • Charlotte Vanden Eynde & Dolores Bouckaert *Deceptive Bodies*, 20h30, CC Berchem

3/4 • Meryem Jazouli *Contessa*, 20h30, CC Berchem

24/4 • Jan Martens *The dog days are over*, 20h30, CC Berchem

BRUGES . BRUGGE

3/4 • Compañía Sharon Fridman *Al menos dos caras*, 20h, MaZ

10/4 • Chris Haring *The art of seduction*, 20h, Concertgebouw

11/4 • Chris Haring *Perfect Garden*, 20h, Concertgebouw

25/4 • Aakash Odedra Company *Rising*, 20h, CC Bruges

15/5 • Etienne Guilloteau *Synopsis of a Battle*, 20h, Concertgebouw

30/5 • Michael Clark Company

Animal / Vegetable / Mineral, 20h, Concertgebouw

BRUXELLES . BRUSSEL

1-2/4 • Dimitri Chamblas & Boris Charmatz *À bras-le-corps & Aatt enen tionon* (soirée composée), 19h, Kaaitheater

2-3/4 • Moya Michael, Igor Shysko *Darling*, 20h30, KVS

2-3/4 • Gabriella Koutchoumova *Entrelacs*, 20h, CC Jacques Franck

2/4 • Caroline Cornélis *Terre Ô* (à partir de 2 ans), 14h30, CC Jacques Franck

3-4/4 • Shaïd Gharbi *Clair Obscur*, 20h, Espace Magh

4-5/4 • Tino Sehgal *(untitled) (2000)*, 20h30, Kaaitheater

4-5/4 • Wooshing Machine *Moonwalk - La fonction forme* (Conférence dansée), 20h30, Les Halles de Schaerbeek

8/4 & 13/5 • Eleanor Bauer *BauerHour* (Talk-show, variété, cabaret), 20h30, Kaaistudio's

19/4 • Thierry De Mey *From Inside* (Installation), de 13h à 19h, MolenDance, La Raffinerie

19/4 • Mauro Paccagnella *Clapping* (Projet participatif), 16h30, MolenDance, La Raffinerie

19/4 • Thierry De Mey *Tresse à 5 voies* (Installation participative), de 13h à 17h, MolenDance, Place de La Duchesse

19/4 • Pierre Droulers & Youness Khoukhou *Each Today is Yesterday's Tomorrow*, 16h, MolenDance, La Raffinerie

19/4 • Idill International *dance online short film festival* (Cours-métrages, sélection 2011), de 13h à 17h, MolenDance, La Raffinerie

19/4 • Grégory Grosjean & Martin Kilvady *Stepping Stones* (Projet participatif), 15h & 17h, MolenDance, La Raffinerie

22-23/4 • Karine Ponties *Tyran*, 20h30, Métamorphoses, Les Brigittines

23-24/4 • Julie Bougard *La grande nocturne*, 20h, CC Jacques Franck

24-25/4 • Gaëtan Bulourde *Spoiled spring: The are no more seasons*, 20h30, Kaaistudio's

24-25/4 • Dominika Knapik *I Wanna Be Someone Great*, 20h30 (19h le 25/04), Métamorphoses, Les Brigittines

25-27/4 • *Danseur* (Pluridisciplinaire, programme en cours), MolenDance, La Raffinerie

25-27/4 • Les Slovaks Dance Collective *Journey Home*, 20h (15h le 27/04), KVS_BOL

25-26/4 • Dario La Stella *Add up > Space and Power*, 20h30, Métamorphoses, Les Brigittines

27/4 • Jordi L. Vidal *Ooups* (danse acrobatie), Wolubilis

30/4 & 1-3/5 • Alain Platel *Tauberbach*, 20h, KVS

3-5/5 • Maria Hassabi *Premiere*, 20h30, Kunstenfestivaldesarts, Kaaithheater

4-11/5 • Alma Soderberg *Idioter*, Kunstenfestivaldesarts, Beursschouwburg

8-11/5 • Ioannis Mandafounis & Fabrice Mazliah *Eifo efi*, Kunstenfestivaldesarts, Théâtre Les Tanneurs

10-13/5 • Lia Rodrigues *Pindorama*, 20h30 (le 11/05 aussi à 15h), Kaaithheater

10/5 • Caroline Cornélis *Terre Ô* (à partir de 2 ans), 11h, D Festival, Théâtre Marni

15-18/5 • Uta Sickle *Kinshasa Electric*, 20h30 (22h le 16/05), Kunstenfestivaldesarts, KVS

16/5 • Jordi L. Vidal *Chrysalis* (Duo acrobatique dansé), Parcours d'Artistes Saint Gilles

16-18/5 & 24-25/5 & 31/5 & 1/6 • Karin Vyneke *Sus Scrofa* (Vidéo-installation), de 14h à 19h, Parcours d'Artistes de Saint Gilles, Pianofabriek

17-20/5 • Alessandro Sciarroni *Folk-s*, Kunstenfestivaldesarts, La Raffinerie

17-18/5 • *Festival Danse avec les Foules* (Pluridisciplinaire, enfants, danse de rue), Garcia Lorca

21-24/5 • Daniel Linehan *The Karaoke Dialogues*, Kunstenfestivaldesarts, Kaaithheater

22-24/5 • Marcelo Evelin *Batucada*, Kunstenfestivaldesarts, Théâtre Marivaux

1/6 • Antonio Martinez *Momentos flamencos*, 20h, Bozar

3-5/6 • Eléonore Valère-Lachky *Lands*, 20h30, D Festival, Théâtre Marni

3-5/6 • Ayeten Parolin *Hérétiques*, 20h30, D Festival, Théâtre Marni

3-5/6 • Fanny Brouyaux *Un bruit*, 19h, D Festival, Théâtre Marni

4-21/6 • Thierry Smits *Cocktails*, 21h, Théâtre Varia

6-7/6 • Olga De Soto *Débords. Réflexions sur La Table Verte*, 20h30, D Festival, Théâtre Les Tanneurs

11/6 & 13/6 • Tupperware/Garage 29 *Monsters*, 19h, D Festival, Théâtre Marni

11-14/6 • Meg Stuart/ *Damaged Goods Sketches/Notebook*, 20h30, Kaaithheater

11/6 & 13/6 • Mauro Paccagnella *Harsh Songs*, 20h30, D Festival, Théâtre Marni

13-14/6 • Olga De Soto *UNE INTRODUCTION*

(conférence performance), 20h30, D Festival, Théâtre Les Tanneurs

22/6 • Créahm Liège *Cueillir et pleurer de rire*, 15h30, Théâtre Océan Nord

CHARLEROI

4/4 • Israel Galvan *Le Real, le réel*, 20h, Palais des Beaux-Arts de Charleroi (PBA)

5-6/5 • Rencontres Danse à l'école (CDWJ) Écuries de Charleroi Danses

9-11/5 & 13-18/5 • Michèle Anne De Mey & Jaco Van Dormael *Kiss & Cry*, 20h, Les Écuries

21-22/5 • Laurent Dupont *En corps* (à partir de 4 ans), 10h (aussi à 16h le 21/05), Pépites, l'Art et les tout-petits, CC L'Eden



CDWJ Danse à l'école © Jean Poucet-FWB

AGENDA

01.04 > 30.06

23/5 • **Shaula Cambazzu** *Les 4 saisons*, 10h, Pépites, l'Art et les tout-petits, Palais des Beaux-Arts de Charleroi (PBA)

28-29/5 • **Marcelo Evelin** *Batucada*, Asphalte. Biennale d'art urbain, BPS 22

28/5 • **Cie Eau-delà** *Danse De mains*, 10h & 16h, Pépites, l'Art et les tout-petits, Palais des Beaux-Arts de Charleroi (PBA)

31/5 • **Crazy Alliance** *Lemniscate*, Asphalte. Biennale d'art urbain, BPS 22

6-8/6 • **Bonom** *Méduses*, Asphalte. Biennale d'art urbain, BPS 22

6-8/6 • **Les Frères Pédros** *Les feux d'Artyfresh*, Asphalte. Biennale d'art urbain, BPS 22

14/6 • **Milan Emmanuel** *Super Showman*, Asphalte. Biennale d'art urbain, BPS 22

COURTRAI . KORTRIJK

4/4 • **Etienne Guilloteau** *Synopsis of a Battle*, 20h15, Schouwburg Kortrijk

8/5 • **Rosas Bartók** / *Mikrokosmos*, 20h15, Schouwburg Kortrijk

DILBEEK

4/4 • **Benjamin Vandewalle** *Point of View*, 20h30, Westrand - CC Dilbeek

27/4 • **Hendrik Lebon** *'t Is mijn smaak niet* (à partir de 5 ans), 16h, Westrand - CC Dilbeek

25/5 • **Anke Zijlstra** *Wint wind?* (à partir de 3 ans), 14h, Westrand - CC Dilbeek

GAND . GENT

2-3/4 • **Luis Garay** *Maneries*, 22h (20h le 3/04), Vooruit

3-4/4 • **Jan Martens** *The dog days are over*, 20h30, Campo Nieuwpoort

16-19/4 & 23-27/4 • **Alain Platel** *Tauberbach*, 20h (15h le 27/04), NTGent

23-24/4 • **Eleanor Bauer** *Middy and Eternity*, 20h, Vooruit

9-11/5 • **Cynthia Harvey, Nicolo Fonte & Alexander Ekman** *Beyond the tutu* (trois chorégraphies), 20h (15h le 11/05), Vlaamse Opera Gent

20-21/5 • **Rosas Bartók** / *Mikrokosmos*, 20h, NTGent

GENK

2/4 • **David Hernandez** *For Movement's Sake*, 19h30, CC C-Mine

10/4 • **Faustin Linyekula** *Drums and digging*, 20h15, CC C-Mine

17/5 • **Jan Martens** *Sweat baby sweat*, 20h15, CC C-Mine

HASSELT

22/4 • **Jan Martens** *The dog days are over*, 20h, CC Hasselt

8/5 • **Compagnie Par Terre** *Promenade Obligatoire*, 20h, CC Hasselt

28/5 • **Ballet Royal de Flandre / Ballet van Vlaanderen** *Britten Dances*, 20h, CC Hasselt

LIER

31/5 • **Maya Wuytack** *Ademlozing*, 20h15, CC Lier

LOUVAIN . LEUVEN

2/4 • **Cynthia Loemij & Mark Lorimer** *Dancesmith - Camel, weasel, whale*, 20h30, Move Me, STUK kunstencentrum

3/4 • **Sidi Larbi Cherkaoui & Shantala Shivalingappa** *Play*, 20h30, Move Me, STUK kunstencentrum

8-9/4 • **Sidi Larbi Cherkaoui** *4D*, 20h, Move Me, 30 CC

23/4 • **Moya Michael, Igor Shysko** *Darling*, 20h30, Move Me, STUK kunstencentrum

25/4 • **Fabian Barba & Mark Franko** *Le Marbre Tremble*, STUK kunstencentrum

25-26/4 • **Ugo Dehaes** *Girls*, 20h, 30 CC

29/4 • **Fumiyo Ikeda & Un Yamada** *Amness*, 20h30, STUK kunstencentrum

2-3/5 • **Karolien Verlinden** (fabuleus) *dUb*, 20h, 30 CC

13/5 • **Jan Martens** *The dog days are over*, 20h, 30 CC

15/5 • **Thomas Hauert / Zoo** *Mono*, 20h30, STUK kunstencentrum

MAASMECHELEN

13/5 • **Anne Teresa De Keersmaecker** / *Rosas En attendant*, 20h15, CC Maasmechelen

NAMUR

14-16/5 • **Yaron Lifschitz & Circa** *WUNDERKAMMER* (théâtre, danse et cirque), 20h30, Théâtre de Namur

OSTENDE . OOSTENDE

2/5 • **Jan Martens** *Victor*, 20h30, CC de Grote Post

16/5 • **Ultima Vez** *Booty Looting*, 20h, CC de Grote Post

28/6 • **Pieter Ampe, Guilherme Garrido** *Still Standing You*, 20h, CC de Grote Post

ROULERS . ROESELARE

10/4 • **Caroline De Haese, Leena Keiser** *Even*, 20h, CC De Spil

7/5 • **Compagnie Par Terre** *Promenade Obligatoire*, 20h, CC De Spil

31/5 • **Ballet Royal de Flandre / Ballet van Vlaanderen** *Britten Dances*, 20h, CC De Spil

SAINT-NICOLAS . SINT-NIKLAAS

13/5 • **Kaori Ito** *Asobi*, 20h, CC Sint-Niklaas

TOURNAI

29/4 • **Claire Croizé** *The Farewel*, 20h, Maison de la culture de Tournai

TURNHOUT

5/4 • **Inne Goris** *ZigZag ZigZag*, De Warande

25/4 • **Jan Martens** *The dog days are over*, 20h15, De Warande, De Warande

Retrouvez l'agenda en ligne sur www.contredanse.org

• 30 CC : +32 (0)1 623 84 27 - www.30cc.be • BPS 22 : +32 (0)17 127 29 71 - bps22.hainaut.be • Beursschouwburg : +32 (0) 2 550 03 50 - www.beursschouwburg.be • Bozar : +32 (0)2 507 82 00 - www.bozar.be • CC Berchem : +32 (0)3 286 88 50 - www.ccberchem.be • CC Bruges : +32 (0)5 044 30 40 - www.cultuurcentrumbrugge.be • CC C-Mine : +32 (0)8 965 44 90 - www.c-minecultuurcentrum.be • CC De Spil : +32 (0)5 126 57 00 - www.despil.be • CC De Werf : +32 (0)5 373 28 12 - www.ccdewerf.be • CC Hasselt : +32 (0)1 122 99 33 - www.ccha.be • CC Jacques Franck : +32 (0)2 538 90 20 - www.ccfj.be • CC L'Eden : +32 (0)7 120 29 95 - www.eden-charleroi.be • CC Lier : +32 (0)3 488 06 79 - www.lierscultuurcentrum.be • CC Maasmechelen : +32 (0)8 976 97 97 - www.cmaasmechelen.be • CC Sint-Niklaas : +32 (0)3 778 33 66 - www.ccsint-niklaas.be • CC de Grote Post : +32 (0)5 933 90 00 - www.degrotepost.be • CRAC's (CC Sambreville) : +32 (0)7 126 03 64 - www.cracs.eu • Campo Nieuwpoort : +32 (0)9 223 00 00 - www.campo.nu • Concertgebouw : +32(0)7 022 33 02 - www.concertgebouw.be • De Singel : +32 (0)3 248 28 28 - www.desingel.be • De Warande : +32 (0)1 441 69 91 - www.warande.be • Espace Magh : +32 (0)2 274 05 10 - www.espacemagh.be • Garcia Lorca : +32 (0)2 513 84 99 - www.garcialorca.be • KVS : +32 (0)2 210 11 00 - www.kvs.be • KVS_BOL : +32 (0)2 210 11 12 - www.kvs.be • Kaaitheater : +32 (0)2 201 59 59 - www.kaaitheater.be • Kaaitheater : +32 (0)2 201 59 59 - www.kaaitheater.be • La Raffinerie : +32 (0)7 131 12 12 - www.charleroi-danses.be • Les Brigittines : +32 (0)2 213 86 10 - www.brigittines.be • Les Halles de Schaerbeek : +32 (0)2 218 21 07 - www.halles.be • Les Écuries : +32 (0)7 131 12 12 - www.charleroi-danses.be • MaZ : +32 (0)5 044 30 60 - www.cultuurcentrumbrugge.be • Maison de la culture de Tournai : +32 (0)6 925 30 80 - www.maisonculturetournai.com • Monty : +32 (0)3 238 91 81 - www.monty.be • NTGent : +32 (0)9 225 01 01 - www.ntgent.be • Palais des Beaux-Arts de Charleroi (PBA) : +32 (0)7 131 12 12 - www.pba.be • Parcours d'Artistes Saint Gilles : - stgillesculture.irisnet.be • Place de La Duchesse : - www.charleroi-danses.be • STUK kunstencentrum : +32 (0)1 632 03 00 - www.stuk.be • Schouwburg Kortrijk : +32 (0)5 623 98 55 - www.schouwburgkortrijk.be • Théâtre Les Tanneurs : +32 (0)2 502 37 43 - www.lesanneurs.be • Théâtre Marni : +32 (0)2 639 09 80 - www.theatremarni.com • Théâtre Océan Nord : +32 (0)2 216 75 55 - www.oceanord.org • Théâtre Varia : +32 (0)2 640 82 58 - www.varia.be • Théâtre de Namur : +32 (0)8 122 60 26 - www.theatredenamur.be • Vlaamse Opera Antwerpen : +32 (0)7 022 02 02 - [https://vlaamseopera.be](http://vlaamseopera.be) • Vooruit : +32 (0)9 267 28 28 - www.vooruit.be • Westrand - CC Dilbeek : +32 (0)2 466 20 30 - www.westrand.be • Wolubilis : +32 (0)2 761 60 30 - www.wolubilis.be

FESTIVALS

Quatre fois par an, STUK propose au cours de sa saison des moments exclusivement consacrés à la danse et articulés autour d'un thème, les **Move Me**. Ce printemps, c'est le duo qui sera à l'honneur. Le duo créé et dansé établit entre ses protagonistes un lien tout particulier où chacun peut prendre une place importante. Les différents spectacles, mais aussi les discussions, conférences et films permettront de réfléchir aux significations de cet « être ensemble » mouvant. Que peut-on à deux et pas seul ? Qu'est-ce qui attire deux personnes et qu'est-ce qui les différencie ? Cyntia Loemij et Mark Lorimer, avec *Dancesmith - Camel, Weasel, Whale* envisageront la danse comme une langue et la langue comme une œuvre graphique. Dans *Play*, Sidi Larbi Cherkaoui entrera en dialogue dansé avec Shantala Shivalingapa, danseuse d'origine indienne, pour un jeu où se mêlent énergies féminine et masculine, gestes d'Occident et d'Orient. Cherkaoui proposera aussi *4D*, un quadriptyque de duos créés de toutes pièces ou tirés de précédentes créations, comme les arias d'un opéra. Moya Michael et Igor Shyshko feront vibrer leurs impressionnantes présences et leurs parcours personnels mouvementés dans *Darling*, une confrontation entre monde intime et politique. Enfin, Fumijo Ikeda et Un Yamada se serviront des quelque 900 mots déposés jour après jour dans un journal intime commun, pour une pièce féminine et personnelle au son des orgues de J.S. Bach et des saxophones de BLINDMAN. *Move Me* se déroulera du 2 au 29 avril au Stuk, à Louvain.

Le thème de la métamorphose est au cœur du projet des Brigittines : l'ancienne chapelle est devenue Centre d'Art contemporain du Mouvement de la Ville de Bruxelles. Le paysage européen voit de plus en plus de réaffectations de bâtiments en espaces culturels, qu'ils fussent religieux, industriels ou autres. C'est le cas notamment de la Briqueterie à Vitry-sur-Seine et du Centrum Kultury Zamek à Poz-

nan. Ces deux lieux, consacrés aussi aux arts du mouvement, ont rejoint les Brigittines pour un projet européen, **Métamorphoses**, visant à susciter des œuvres chorégraphiques autour du thème de la transformation. Choisis après un large appel à projet, trois chorégraphes européens ont entamé une nouvelle création dans les trois villes. Karine Ponties représente la Belgique avec *Tyran* (voir rubrique Créations). L'Italien Dario La Stella présentera *Add Up > Space and Power*, le résultat d'une exploration chorégraphique sur la relation entre la puissance symbolique de l'architecture et le comportement humain. Enfin, Dominika Knapik (Pologne) crée *I Wanna Be Someone Great*, un questionnement sur le thème du pouvoir et du désir de contrôle présenté symboliquement à travers la biographie de la cinéaste, danseuse et actrice Leni Riefenstahl proche collaboratrice du Troisième Reich. Des artistes multidisciplinaires et une cinéaste accompagneront l'ensemble du projet. Le volet bruxellois se déroulera du 22 au 26 avril aux Brigittines.

Le printemps sera particulièrement effervescent pour les danseurs à la Raffinerie. En effet, depuis quelques années Charleroi Danse développe un module spécifiquement centré sur la figure du danseur. Espace de création et de réflexion sur la pratique, l'art et le statut de cet artiste du mouvement, il propose durant 4 jours des temps de débats et de programmations construits en jeux de correspondances. Le danseur s'y révélera sous toutes ses coutures, dans la jeunesse ou la richesse de son parcours et la pluralité de ses expressions. Formes émergentes, projets en cours, commandes, pièces maîtresses, composeront l'affiche de ces journées dont la programmation n'est pas encore définitive à l'heure où nous écrivons ces lignes. **Danseur**, du 25 au 27 avril à la Raffinerie à Bruxelles.

L'incontournable **Kunstenfestivaldesarts** se déroulera cette année du 2 au 24 mai. Sept spectacles de danse sont à l'affiche. Maria Hassabi ouvrira tout naturellement le feu avec *Première*, une pièce pour cinq danseurs qui souligne ce moment fragile qu'est le passage de l'intime de la création à la scène. Le duo de la chorégraphe suédoise Alma Söderberg en collaboration avec l'acteur et dessinateur belge Hendrik Willekens, *Idioter*, mêlera langage, son, mouvement et dessin dans un concert-performance qui se réinventera à chaque fois. Un autre duo, celui de deux collaborateurs de la Forsythe company, Ioannis Mandafounis et Fabrice Mazliah, *EifoEfi*, poursuivra sa recherche sur la tension entre l'image et sa perception dans un dialogue entre corps et textes et une scénographie aux éléments réfléchissants. Alessandro Sciarroni s'inspire, lui, du Schuhplatter, une danse folklorique bavaroise qui consiste à frapper ses jambes et chaussures avec les mains ; la particularité de sa pièce *Folk-s* est qu'elle se terminera lorsque le dernier spectateur aura décidé de quitter la salle. De percussions, il sera aussi question dans *Batucada* du chorégraphe brésilien Marcelo Evelin. Cette parade urbaine de cinquante performeurs constituera, nous dit-on, l'apothéose du festival. Deux créations belges sont également prévues : *Kinshasa Electric* de Ula Sickle et *The Karaoke Dialogues* de Daniel Linehan, pour lesquelles nous vous renvoyons à la rubrique Créations. Plus d'infos : www.kfda.be

En 2012, le B.P.S. 22 de Charleroi, un centre consacré à l'art contemporain, avait lancé, dans le cadre du projet We Must Act, le numéro #zéro de **Asphalte, biennale d'art urbain**. Cette année verra donc le #1 de l'événement qui inclura, aux côtés des arts visuels, un beau volet consacré à la danse, à la performance et aux arts participatifs, piloté naturellement par Charleroi Danse. Le hip hop sera particulièrement mis à l'honneur avec les frères Pedros, Milan « Super Showman » Emmanuel ou encore Les Crazy Alliance. Quant à la danse contemporaine, elle sera représentée par Marcelo Evelin qui a conçu une parade participative. De nombreux autres rendez-vous sont prévus du 18 mai au 14 juin, dans divers lieux de Charleroi. Plus d'infos : <http://bps22.hainaut.be>

Tisser des liens entre les habitants et leur quartier, entre le public et les artistes, entre les différents publics, toutes générations et tous milieux culturels et sociaux confondus, telle est la vocation du festival **Danse avec les foules**, initié par le Centre culturel Garcia Lorca. Le désir de pérennité caractérise cette troisième édition : via la création d'un nouveau partenariat, avec la Maison d'art actuel des Chartreux (MAAC), et par la création de résidences d'artistes. La programmation de cette année sera fidèle dans l'esprit aux précédentes : privilégier les artistes travaillant dans la rue, mêler dans un esprit convivial spectacles, ateliers, table d'hôte et jeter des ponts entre danse et arts plastiques. Du côté des artistes en résidence, Karin Vyncke présentera sur la place Anneessens son projet *Lat-Construct* regroupant sept enfants et sept adultes en stage au Garcia Lorca et qui vise à construire et déconstruire l'espace fait de lattes



D Festival - Fanny Brouyaux Un Bruit © Mathias Mellaerts

de bois qui les entoure. Colline Etienne, également en résidence, proposera, elle, le duo chorégraphique *Birdy*, un dialogue avec le vent, un corps-à-corps avec l'air et l'espace qui l'environne. Le festival est aussi constamment à la recherche d'artistes dont les projets s'inscrivent dans le sien. Il a ainsi découvert la Compagnie Singulière dont le travail questionne le rôle et l'action de l'art sur la solidarité. Elle présentera *Soliloques*, un spectacle collectif en extérieur créé et interprété par cinq circassiens et un musicien dont les secrets ne peuvent être dévoilés ici. D'autres spectacles d'artistes invités composent le programme : *Curved strategies* performance en intérieur avec le danseur Ben Fury, le peintre Marc De Meyer et le musicien Patrick Codenys ; *Cielo in terra* de Giovanni et Carmelo Scarcella, un duo d'hommes entre ciel et terre, en extérieur et *Pause* de Mercedes Dassy, un solo de danse contemporaine mettant en scène un personnage cherchant désespérément une manière d'être, de plaire, de trouver une place, en intérieur. Une exposition présentant les œuvres de nombreux artistes plasticiens sera également visible durant toute la durée du week-end. Enfin, un atelier danse et arts plastiques animé par l'asbl espai sera proposé aux enfants de 4 à 10 ans le samedi après-midi. Les 17 et 18 mai dans le quartier du Garcia Lorca à Bruxelles.

Depuis 1973, la compagnie de théâtre la Guimbarde crée des spectacles jeune public pour permettre à tous les enfants d'entrer en contact avec le théâtre, comme spectateurs mais aussi comme acteurs. En résidence à l'Éden de Charleroi depuis 2001, la compagnie développe aussi des actions de diffusion et de sensibilisation. C'est dans cette perspective qu'est né le festival **Pépites, l'art et les tout-petits** qui en est à sa 13^e édition. Le théâtre domine la programmation mais la

danse s'y est fait une place discrète avec cette année trois spectacles. *En corps* de Laurent Dupont en collaboration avec Agnès Desfosses propose d'entrer dans l'atelier d'un peintre qui reçoit comme modèles un danseur et une chanteuse, sujets de sa nouvelle toile. S'ensuit une série d'évocations inspirées des arts forains où défilent des créatures de tous poils que le peintre finira par rejoindre. Quant à la chorégraphe Shaula Cambazzu, elle dévoilera en première belge *Les 4 Saisons*, un conte dansé tout en musique où la fée Saison rencontre le dur Hiver, en lutte avec l'Automne, le Printemps et l'Été mais qui ensemble finiront par retrouver l'harmonie. Enfin, *De mains* par la Cie Eau-delà rend un hommage poétique à cette partie du corps grâce à laquelle on peut découvrir et transformer tant de choses. Pépites, du 20 au 28 mai à Charleroi.

Fidèle à sa ligne directrice, le **D Festival** veut révéler les différentes facettes de la danse contemporaine bruxelloise et s'adresser à tous et d'abord aux enfants. Une pièce de Caroline Cornélis, *Terre O*, réjouira ainsi les plus petits à partir de 2 ans et demi. Pour les plus grands, voici un aperçu du programme. Deux créations. La première, *Harsh Songs*, un trio de Wooshing Machine qui revisite quatre modèles : l'homme, la femme, le couple et la danse noble, dans un espace très restreint. La seconde, *Un bruit*, première pièce de Fanny Brouyaux, sur le thème de la rumeur, et dans le cadre des 50 ans d'immigration marocaine. Cinq solos se succèdent, se chevauchent, s'enrichissent et se transforment comme peuvent le faire les mots et les idées. Du côté des reprises, on pourra revoir *Hérétiques* d'Ayelen Parolin, une danse abstraite, mathématique et répétitive qui cherche à laisser voir l'invisible, et *Monsters* de Nicanor de Elia et Sabina Scarlat (Garage 29) qui veut nous montrer un monde réduit à la

beauté esthétique d'un sac poubelle, un monde réduit à ses restes, aux signes de sa superficialité. Enfin un focus sera consacré à Olga de Soto qui présentera le fruit de ses recherches sur l'œuvre majeure de Kurt Joos de 1932, *La Table verte*, à travers deux pièces : *Débords*, un sextuor de danseurs nourris des témoignages filmés qui se font ici passeurs, porteurs et réceptacles de mémoire et *Une Introduction*, un moment d'échange et de réflexion qui fera entrer le public tant dans le processus de création que dans l'œuvre proprement dite. Pour plus de convivialité, le D Festival prolongera les soirées de spectacle par des concerts, des discussions et une exposition photos. Du 3 au 14 juin au Théâtre Marni et aux Tanneurs à Bruxelles.

Voici déjà un avant-goût des festivals de danse d'été en Belgique. Pour ouvrir la saison estivale, **Dansand** nous invite du 4 au 6 juillet sur la plage d'Ostende et, nouveauté pour cette 4^e édition, également dans un large périmètre naturel et culturel autour de la ville. Exclusivement en plein air, ce festival propose des spectacles dont le thème rejoint celui de la nature et de l'environnement et laisse la part belle à la participation du public qui pourra s'aventurer dans une promenade artistique de quelque 35 kilomètres, le tout avec un faible impact environnemental. Participation et plein air sont aussi au cœur de la 4^e **Convention Danse d'Engis** qui se tiendra du 20 au 30 août dans la commune liégeoise. Spectacle participatif, stages et initiations, scènes ouvertes, performances, cinéma en plein air, jam d'improvisation danse et musique feront découvrir la danse à un public qui lui est peu familier. Enfin l'incontournable **Festival international des Briggittines** nous ramènera dans la capitale pour clôturer l'été et nous faire découvrir ou redécouvrir des pièces à la pointe de la création contemporaine.

FESTIVALS FRANCE (SÉLECTION)

L'Édition 2014 des **Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis** se tiendra du 6 mai au 14 juin entre Noisy-le-Grand, Pantin, Montreuil, Blanc-Mesnil, Saint-Denis, Épinay-sur-Seine et Aubervilliers. Pas moins de 28 spectacles dont 12 créations constituent la programmation cosmopolite de ce festival qui s'épanouit dans la région parisienne depuis 1995. Parmi les nouvelles créations signalons *Impair* de Jérôme Brabant, une pièce pour un danseur et un musicien qui s'inspire des « tisaneurs » (ces guérisseurs ou sorciers des plantes) et des magnétiseurs de l'île de la Réunion d'où est issu le chorégraphe. Ugo Dehaes et Katalin Patka présenteront *Jeudi*, un duo de femmes dans un espace concentré et une scénographie faite d'éléments suspendus qui évoque, par une danse poétique et acrobatique, le mythe du bon sauvage. C'est par contre l'absence de scénographie et de technique élaborée qui constitue le propos principal de *Le Ça* de la chorégraphe espagnole Sonia Sanchez, accompagnée de deux musiciens. Plutôt que montrer un flamenco parfait, les artistes laisseront libre cours au flux de leur inconscient et exploreront différents rythmes et textures de mouvement. Mélanie Perrier proposera, elle, *Nos charmes n'auront pas suffi*, un solo sur la traversée de l'état amoureux dansé par Julie Guibert. Comment la rencontre s'installe et habite-t-elle nos corps ? Comment l'état amoureux nous transforme-t-il ? seront quelques questions explorées d'un point de vue féminin. Myriam Gourfink, Francesca Foscari et Yasmeeen Godder, Daniel Linehan, May Zarhy, Lisbeth Gruwez... sont aussi invités à présenter de nouveaux projets aux côtés de pièces à redécouvrir. Plus d'infos : www.rencontreschorégraphiques.com

Dans le nord de la France, le festival **Latitudes Contemporaines** est dédié aux nouvelles scènes chorégraphiques dont les maîtres mots sont expérience, curiosité, transdisciplinarité, diversité critique et créativité. Sa 12^e édition, se déroulera du 4 au 20 Juin 2014. Des chorégraphes émergents de la scène contempo-



Sidi Larbi Cherkaoui Genesis - © AAP

raîne tels que Miet Warlop, Vincent Thomas, Luis Garay, Patrick Lander (dans le cadre des Showcases Open Latitudes) côtoieront des artistes reconnus tels que Maguy Marin, Christian Rizzo, Fanny de Chaillé et bien d'autres. Rendez-vous à la Maison Folie Wazemmes, à la Gare Saint-Sauveur, à l'Opéra de Lille, à la Rose des Vents, scène nationale Lille-Métropole (Villeneuve d'Ascq), au Théâtre de l'Oiseau-Mouche / Le Garage (Roubaix), à la Condition Publique (Roubaix), au Vivat, scène conventionnée danse et théâtre (Armentières), au Phénix, scène nationale (Valenciennes), à l'Être-lieu, Cité scolaire Gambetta-Carnot à Arras, au BUDA Centre d'arts à Courtrai (Belgique) et pour la première fois cette année au Grand Sud (Lille).

En exclusivité, la liste des artistes et compagnies invitées au **festival de danse d'Uzès** (sous réserve de changements) : PI : ES pour Alain Buffard (FR), Gaëtan Bulourde (BE), Emmanuel Eggermont (FR), Mathilde Gautry (FR), Danya Hammoud (Liban), Matthieu Hocq-

millier (FR), Clément Layes (Allemagne), Anne Lopez (FR), Maria Munoz (Espagne), Diederik Peeters (BE), Fabrice Ramalingom (FR), Arnaud Saury-MMFF (FR), Maguelone Vidal (FR). Quatre rencontres avec des artistes sont prévues, ainsi que la présentation de projets des étudiants de ex.e.r.ce. Du 13 au 18 juin à Uzès.

Montpellier Danse se tiendra du 22 juin au 9 juillet. La Belgique sera représentée par Sidi Larbi Cherkaoui avec sa dernière création, *Genesis*, une pièce pour sept danseurs en collaboration avec la chorégraphe chinoise Yabin Wang. La danse théâtre recule ici pour laisser place à une danse plus formelle qui interprète les formes de la nature et s'imprègne des lumières et de la mousson d'Extrême Orient. Jan Fabre lèvera lui le rideau sur sa nouvelle création. Pour le reste la programmation est encore en cours à l'heure où nous écrivons ces lignes. • **Cathy De Plée**

Molenbeek danse

Après Liège en 2010 et La Louvière en 2012, c'est au tour de la commune bruxelloise de Molenbeek de décrocher le titre de Métropole Culture 2014. Ce titre, décerné par la Fédération Wallonie-Bruxelles conjointement cette année avec la Cocof, met à l'honneur tous les deux ans et pendant toute une année la vitalité culturelle d'une ville. Ce mois d'avril, la danse y aura la part belle grâce à l'évènement Molendance. La commune abrite en effet depuis les années 70 plusieurs compagnies, associations et écoles dévouées à cet art. Différents workshops seront proposés aux jeunes et moins jeunes : du 7 au 28 avril, danse et yoga à La Raffinerie pour les 13-17 ans ; du 8 au 18 avril danse contemporaine aux studios de Ultima Vez pour tous ; danse contemporaine encore aux studios de Bud Blumenthal du 14 au 18 avril ; hip hop au Grand studio les 16 et 18 avril ; danse et photo pour les enfants de 6 à 9 ans à la Maison des cultures et cohésions sociales et Movart du 7 au 11 avril ; danse et vidéo pour les 7-12 ans au Danscentrumjette du 14 au 18 avril ; à ces mêmes dates initiation à la danse avec Parcours asbl au studio Hybrid pour les 7-12 ans. À côté de ces ateliers pratiques, l'évènement phare de MolenDance sera le parcours dansé du 19 avril. Il consistera en 11 escales fléchées dans le centre historique de la commune, animé par des guides danseurs, une battle et une soirée tango. Signalons notamment la performance *The Magnificent 4* de Wooshing Machine et la participation de Thierry De Mey et Gregory Grosjean. Sans oublier ce même jour de 13 à 17h à la Raffinerie, la projection en continu de 24 courts métrages de danse sélectionnés lors du festival et concours idill de 2011. Du 5 au 27 avril, en divers lieux de Molenbeek.

Envie de lire ?

La cinquième Journée de l'Édition en danse s'installera cette année à la Briqueterie à Paris. Organisée conjointement avec Micadance, elle célébrera une fois de plus la créativité des danseurs et des libraires. L'occasion de découvrir ce que la danse et l'écrit peuvent bien partager grâce à une invitation à danser via des ateliers conçus au départ d'ouvrages récents et une invitation à lire avec les sélections multifformes des librairies Envie de Lire et Sainte-Marie. Le 5 avril à Paris. Réservation indispensable pour les ateliers à reservation@alabriqueterie.com

De l'école à la scène

Comme chaque année, le Centre dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse montrera le résultat de ses ateliers danse à l'école les 5 et 6 mai prochains. Durant toute une année, enseignants et élèves d'une vingtaine de classes ont fait entrer la danse dans leur quotidien scolaire. Ce fut l'occasion pour eux de rencontrer le travail d'un artiste et de vivre le processus de création d'une petite pièce qui sera présentée pendant ces journées de Rencontres Danse à l'École ouvertes à tous. Aux Écuries de Charleroi Danses, les 5 et 6 mai.

Parcours d'artistes

Les parcours d'artistes sont l'occasion pour les communes de présenter de manière conviviale les talents artistiques qui se cachent derrière leurs façades. Si Saint-Gilles est une des communes bruxelloises où la concentration d'artistes est la plus importante, Forest la suit désormais de près. Les deux voisines se sont donc jumelées cette année. C'est en général des travaux de plasticiens que le public peut découvrir dans les appartements et maisons ouvertes pour l'occasion. Mais les danseurs ne sont pas oubliés. Jordi Vidal ouvrira le feu du parcours le 16 mai avec son spectacle de rue *Chrysalis*, un duo acrobatique, poétique et dansé sur l'évolution d'un couple, de sa rencontre à la naissance d'un enfant en passant par la passion et les déchirements. La chorégraphe Karin Vyncke, en collaboration avec le vidéaste Yoris Van den Houte présentera une installation vidéo *Sus Scrofa*. Il s'agissait à l'origine d'une chorégraphie pour un homme et deux femmes qui est ici fragmentée en cinq projections simultanées, montrant des images ralenties, arrêtées et en mouvement. À Saint Gilles et Forest du 17 mai au 1^{er} juin.

Petites pépites

Faire découvrir les arts de la scène aux plus jeunes par des spectacles et des ateliers, telle est la vocation de la compagnie Théâtre de la Guimbarde depuis de nombreuses années. Son festival Pépites à Charleroi (du 20 au 28 mai) est un concentré d'arts à destination des tout-petits (voir Festivals). Du côté de la danse, un atelier intitulé « Élastique, oreillers et polochons » est proposé, animé par Noëlle Dehousse, chorégraphe et formatrice en éveil au mouvement dansé. Infos : www.laguimbarde.be

Scène ouverte

Les artistes en création et en quête de scène (qu'ils soient danseurs, musiciens, circassiens, acteurs ou

autres) pourront se tester lors des prochaines soirées du Try'art café. Retenez les dates : 31 mai et 21 juin. Inscription indispensable à try7art@gmail.com

Jette en été

L'été sera à nouveau intense au Danscentrumjette grâce au Jetsummer. Des semaines de workshops intensifs en danse contemporaine pour danseurs professionnels sont au programme du 2 juin au 18 juillet avec comme professeurs invités David Zambrano, Meytal Blannaru, Annemarie Blink, Eulalia Ayguade et Roxane Huilmand, la responsable infatigable du lieu. Pour ceux qui n'y participeraient pas, sachez que des conférences publiques sont prévues chaque mercredi soir. L'été se poursuivra avec des stages pour amateurs et un stage pour enfants. Pour plus d'infos : www.danscentrumjette.be

Re-danse !

Pour clôturer sa saison, Zinnema (anciennement Center voor amateur Kunsten) à Anderlecht a invité Ugo Dehaes, le curateur danse de cette année, à mener le projet Redance. La maison ouverte aux artistes amateurs toutes disciplines confondues a proposé pour l'évènement d'analyser des pièces chorégraphiques et surtout d'en apprendre une partie avec son chorégraphe. À côté de Ugo Dehaes lui-même, Tuur Marinus (Busy Rocks), Maria Clara Villa-Lobos, Koen De Preter, Randi De Vlieghe, Natascha Pire et Karin Vyncke ont encadré des jeunes et moins jeunes, du véritable débutant au danseur confirmé pour leur transmettre une page de leur dernière création ou créer spécialement une danse amateur pour eux. Les différentes séquences seront assemblées sous la forme d'un véritable spectacle de danse présenté les 21 et 22 juin. • **Cathy De Plée**



Molendance - Tresse à 5 voies, installation de Thierry De Mey © Thierry De Mey

PAYSAGE

Chorégraphe SDF cherche résidence

Résidence, le Graal des chorégraphes. Mais qu'est-ce qu'une résidence ? Derrière ce terme se cachent des accompagnements très divers. Pour mieux comprendre, nous avons rencontré les responsables de Charleroi Danes, des Brigittines, de L'L et du Grand Studio, quatre organisations de Bruxelles et de Wallonie engagées dans une politique de résidences.

Dossier réalisé par Denis Laurent

Résidence : « (Dr.) Lieu où une personne habite effectivement durant un certain temps (ou a un centre d'activités), sans y avoir nécessairement son domicile » (Le Petit Robert).

Pour la réalisation de leurs projets artistiques, les chorégraphes « sans domicile fixe », soit la très grande majorité des opérateurs, dépendent de l'hospitalité de structures d'accompagnement. Car pour développer et produire leurs œuvres, ils doivent rassembler un grand nombre d'éléments dont ils ne disposent pas eux-mêmes : de l'argent, bien sûr, afin de rémunérer leurs collaborateurs pour leur travail ; mais aussi un espace où travailler (le plus souvent un studio ou une salle de spectacle) ; du matériel et un accompagnement techniques ; un bureau (en tant qu'encadrement physique autant qu'humain) où gérer la production, l'administration, la communication et la diffusion des projets ; et, enfin, une confrontation avec d'autres points de vue et expériences (dramaturges, spectateurs ou, appelons-les ainsi plutôt que « programmateurs », professionnels de la rencontre entre les œuvres et les publics).

Selon les étapes d'une carrière, les identités et les projets, ces besoins varient en intensité, mais ils sont toujours là. Quelques rares chorégraphes/producteurs dotés de subsides (très) importants peuvent réunir tous ces éléments au sein même de leur compagnie/structure, mais pour tous les autres commence la quête de partenariats avec des organisations dont la mission, ou l'envie, est de mettre leurs moyens à disposition de la création. Bref, commence la quête de « résidences », d'« accueils », d'« accompagnements », de « compagnonnages » – les termes diffèrent.

Pour rendre possibles l'émergence et le développement d'une création diversifiée, les autorités publiques compétentes en matière de culture doivent garantir aux artistes l'accès à des organisations solidement dotées en compétences et moyens adéquats. Et on peut penser que le déploiement de ces outils gagnerait à faire l'objet d'une politique structurée. C'est ce qu'ont, semble-t-il, estimé la France (avec, entre autres, les Centres chorégraphiques nationaux, les Centres de développement chorégraphique, les Scènes conventionnées danse et les Scènes nationales) et la Flandre (avec par exemple

la mise en place de *werkplaatsen* – littéralement, lieux de travail –, de maisons de production, de bureaux alternatifs de management, etc.). Bien sûr, les systèmes français ou flamand ne sont pas parfaits, et ils doivent être constamment réévalués (ils le sont, d'ailleurs), mais ils ont le mérite d'avoir été pensés dans le cadre d'une véritable politique de développement durable du secteur.

Et en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'en est-il ? Actuellement, les structures qui offrent de façon régulière des résidences/accueils/accompagnements à une variété d'artistes – et vers lesquelles ceux-ci savent donc qu'il peuvent se tourner – se comptent sur les doigts d'une main. Il s'agit essentiellement de Charleroi Danes, des Brigittines, de L'L et du Grand Studio, quatre organisations dont les moyens ne peuvent être comparés entre eux et qui offrent chacune des services spécifiques découlant de missions et philosophies tout aussi spécifiques. Au-delà, quelques théâtres s'attachent à un chorégraphe singulier pour lui offrir une résidence de longue durée (fixe ou non). À Bruxelles, c'est le cas du Théâtre National (Michèle Noiret depuis 2006), du Théâtre Les Tanneurs (Maria Clara Villa Lobos depuis 2012), du Théâtre Varia (Claudio Bernardo depuis 2012) et des Halles de Schaerbeek (Louise Vanneste depuis 2013). Le Théâtre Les Tanneurs propose aussi des résidences administratives (mise à disposition de postes de travail entièrement équipés), notamment à Karine Pontiers et Mauro Paccagnella. En Wallonie, Gabriella Koutchoumova a noué des liens avec le Centre culturel de Huy, qu'elle a mis à profit pour initier un Pôle de recherche chorégraphique ouvert à tous les chorégraphes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans une veine spécialisée, les partenaires du projet « Tremplin hip hop », porté par le Centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles, soutiennent (avec peu de moyens) le passage de la *street dance* de la rue à la scène. Et pour le solde, quelques autres centres culturels et théâtres de Bruxelles ou de Wallonie offrent occasionnellement, au hasard des rencontres et des intérêts de leurs directeurs, des résidences qui se limitent bien souvent à la mise à disposition d'un espace de répétition¹.

On l'aura compris, cette offre ne répond pas à l'entière des besoins, loin de là. De nombreux chorégraphes n'entrent pas dans les cases, et même ceux qui trouvent des résidences déplorent de nombreux manques. L'accès à des studios ne semble pas être le plus grand problème, mais bien l'accompagnement : accompagnement financier mais aussi et

surtout accompagnement humain pour la recherche de coproducteurs, pour la production, pour l'administration, pour la diffusion. Certains déplorent aussi l'absence de lisibilité des services offerts et des procédures à suivre pour y accéder. Très rares sont par exemple les organisations sur le site desquelles on trouve une page « résidences » qui informerait sur des modalités de candidature. Enfin, les résidences auraient trop souvent des contours flous plutôt que contractuellement délimités, et elles font trop peu l'objet d'évaluations finales².

Beaucoup reste donc à faire... Si des outils existent bel et bien, parfois même pris en modèle à l'étranger, force est de constater qu'ils ne sont pas structurés dans une politique de développement à long terme. Pour ne prendre qu'un exemple, le Grand Studio offre aux chorégraphes de la Fédération Wallonie-Bruxelles un coaching (très apprécié) en matière de production, d'administration et de diffusion. Mais une fois que les artistes ont été initiés à ces dimensions professionnelles, que leur projet prend de l'ampleur et qu'ils se heurtent à l'impossibilité d'obtenir une subvention de fonctionnement (convention), que font-ils ? Il leur faudrait être accompagnés par un bureau de management (suffisamment) subventionné à cette fin, mais... il n'en existe pas³ ! Ils sont donc réduits à prendre ces tâches en main, tant bien que mal et sans être payés pour le faire, ce qui réduit leur capacité de se développer artistiquement.

Pour mieux cerner leurs projets, nous avons rencontré Vincent Thirion pour Charleroi Danes, Patrick Bonté pour Les Brigittines, Michèle Braconnier pour L'L, et enfin Ivan-Vincent Massey et Benoît Marcandella pour le Grand Studio. • Denis Laurent

¹ Nous nous excusons si des initiatives ont échappé à notre attention.

² Ces préoccupations ont émergé d'un appel à témoignages réalisé dans le cadre des « groupes de travail » mis en place par le secteur de la danse en 2013.

³ Le ministère de la Culture a récemment créé dans le domaine des arts de la scène une nouvelle allocation budgétaire destinée aux « structures d'encadrement à la production et à la diffusion », premier signe concret d'une volonté politique de répondre à ce problème majeur (et clairement pointé par le Conseil de l'Art de la Danse). Mais les bureaux de production et de diffusion qui ont obtenu des subventions – pour la plupart, encore symboliques – sont principalement actifs dans le secteur du théâtre. À notre connaissance, seul le bureau Entropie Production s'ouvre aussi à la danse.

Note : les photos illustrant ce dossier (pp 21-24) correspondent à des créations/recherches qui ont fait l'objet de résidence dans chacun des lieux cités.

Charleroi Danses : une structure singulière, des soutiens polymorphes

En tant qu'unique Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, absorbant 54,32 % du budget du secteur de la danse (chiffres 2012), Charleroi Danses compte parmi ses missions principales – à côté de la production et de la diffusion des projets de ses trois artistes associés – le soutien aux chorégraphes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la forme, entre autres, de coproductions et de résidences. Et, en toute logique donc, l'organisation est incontestablement le plus important catalyseur de la création chorégraphique dans nos régions, et aussi le plus sollicité¹.

Ayant la spécificité – coûteuse – de gérer des infrastructures dans deux villes (Les Écuries à Charleroi et La Raffinerie à Bruxelles), Charleroi Danses offre aux artistes différents types de résidences, depuis la simple mise à disposition de studios jusqu'à des accompagnements de longue durée. Les espaces de répétition et de création de La Raffinerie sont occupés en permanence, et l'organisation coproduit un grand nombre de spectacles (danse contemporaine surtout, mais aussi hip hop), qu'elle présente dans sa programmation de saison, sa Biennale, sa « Compil d'Avril » et son événement annuel « Danseur ».

À son arrivée en 2006, la nouvelle direction a lancé le principe des « artistes en résidence », soit des chorégraphes avec lesquels des relations sont construites sur la durée (un minimum d'une saison). Définis en dialogue avec les artistes en fonction des projets, des besoins et des possibilités, les soutiens peuvent prendre différentes formes : coproduction et présentation des projets de création et de recherche, mise à disposition d'espaces de répétition avec accompagnement technique si nécessaire, octroi d'un bureau équipé à La Raffinerie, communication via les publications, le site Internet, les newsletters et les réseaux sociaux. Charleroi Danses n'a pas le personnel suffisant pour prendre totalement en charge l'administration, la production, la diffusion et l'organisation de tournées des artistes en résidence mais peut néanmoins apporter un support humain pour certaines de ces activités. Au sein de l'équipe de l'institution, une personne est assignée aux résidents (mission à laquelle elle ne peut pourtant consacrer qu'une partie réduite de son temps).

Ces artistes en résidence sont choisis conjointement par l'intendant Vincent Thirion et les trois directeurs artistiques Michèle-Anne De Mey, Thierry De Mey et Pierre Droulers. Depuis 2006, se sont ainsi succédés Olga de Soto, Joanne Saunier, Barbara Mavro Thalassitis, Carmen Blanco Principal, Thomas Hauert, Louise Vanneste, Peter Šavel et Anton Lachky – ces quatre derniers étant les résidents pour 2014-15. D'autres, sans avoir eu le statut formel d'artistes en résidence, ont été et sont encore soutenus avec beaucoup de fidélité. C'est, par exemple, le cas de Mauro Paccagnella.

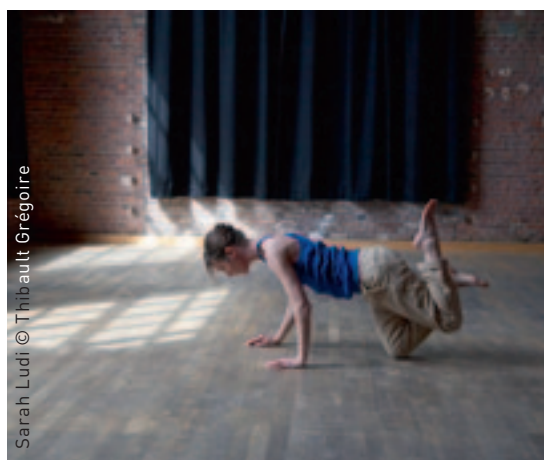
Outre ces accompagnements sur la durée, Charleroi Danses offre également des résidences ponctuelles de création pour les projets qu'elle coproduit² – sur la base d'une sélection opérée par son Conseil artistique. Pour une période déterminée, les chorégraphes concernés reçoivent accès à un studio ou à la salle de spectacle de La Raffinerie, éventuellement avec encadrement technique. La possibilité de finir une création sur un plateau de théâtre bien équipé s'avère particulièrement précieuse pour les chorégraphes. C'est moins connu mais Charleroi Danses abrite aussi un studio multimédia qui peut être mis à disposition d'artistes travaillant le médium de la vidéo. L'organisation prête aussi parfois du matériel, comme des caméras.

Depuis quelques années, Charleroi Danses s'engage également, à travers le programme « Danseur », à soutenir l'émergence de nouveaux chorégraphes et le renouvellement continu du paysage chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet vise à accompagner des danseurs qui ambitionnent de développer leur propre travail de création, et chez qui Charleroi Danses entrevoit un potentiel. L'organisation aide ces artistes, parfois récemment arrivés en Belgique, à s'orienter en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle leur octroie une petite aide financière (qui leur permet d'accéder aux aides au projet) et des espaces de travail. Elle donne une visibilité à leurs recherches, étapes de travail et projets aboutis à travers l'événement « Danseur » organisé chaque année en avril à La Raffinerie. Avec ce programme dédié à la recherche et à l'émergence, de plus en plus assumé au fil des ans, Charleroi Danses occupe un terrain similaire à celui des *werkplaatsen* flamandes.

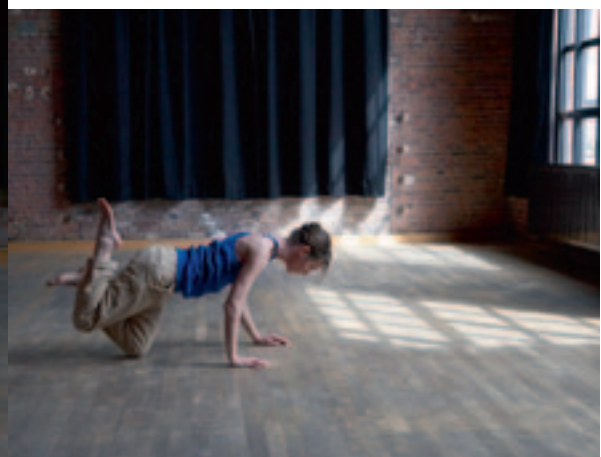
Enfin, s'il reste des disponibilités après qu'ont été planifiées les périodes de création et de recherche des artistes associés, des artistes en résidence et des productions soutenues (dans cet ordre de priorité), les studios sont mis à la disposition de chorégraphes avec lesquels Charleroi Danses n'entretient pas de relations artistiques proches. Le principe est que les espaces ne doivent jamais rester vides.

À Charleroi, pôle de l'institution davantage axé sur les activités de diffusion, la salle de création est plutôt octroyée à des partenaires locaux comme L'Éden et L'Ancre, et pas toujours pour des activités chorégraphiques. Les Écuries ne sont pas un lieu de résidence régulier pour le secteur de la danse. La situation pourrait néanmoins changer avec l'inauguration, à la fin 2014, de trois nouveaux studios équipés (de respectivement 20 x 20 m, 12 x 12 m et 12 x 12 m !) ainsi que de six logements d'artistes dans l'extension des Écuries construite selon les plans de Jean Nouvel.

Malgré cette activité foisonnante, Charleroi Danses semble souffrir d'un certain déficit d'image auprès des chorégraphes, certains s'estimant trop peu soutenus. Les causes de cette perception sont multiples. Depuis l'arrivée de la nouvelle direction en 2006, il y a eu des tâtonnements dans les formes et procédures de soutien. Le cahier des charges de Charleroi Danses a été fortement déployé après le départ de Frédéric Flamand, et il a donc fallu inventer, tester et réadapter les formes de soutien pour assurer leur efficacité. Faute peut-être d'une politique de la danse suffisamment construite (et financée) en Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet s'est modifié de façon essentiellement empirique pour répondre à la réalité et à l'évolution du secteur. Pendant la durée du premier contrat-programme (2006-2010, prolongé en 2011), le partage de la direction entre quatre personnes n'a pas non plus facilité le processus décisionnel, et donc la communication de la direction vis-à-vis du secteur (la structure a été repensée pour le nouveau contrat-programme 2012-16 au profit d'une direction unique assortie d'un Conseil artistique). Tout cela a sans doute nui à la lisibilité du projet. Par ailleurs, Charleroi Danses défend l'autonomie de ses choix artistiques – une orientation soutenue par la ministre de



Sarah Ludl © Thibault Grégoire



la Culture –, ce qui a inévitablement généré des frustrations chez les chorégraphes non soutenus, dans la mesure où le Centre chorégraphique occupe une position quasiment monopolistique en Fédération Wallonie-Bruxelles – on le surnomme parfois le « ministère bis »... Enfin, Charleroi Danse sélectionne les projets de façon organique, dans un dialogue direct avec les artistes, plutôt que selon des procédures strictes. Cette façon d'opérer est parfaitement justifiable – et Vincent Thirion souligne qu'il rencontre quasiment tous les chorégraphes qui déposent des dossiers – mais elle peut faire naître chez certains un sentiment d'opacité des processus de décision.

Au-delà du fait que des pans de l'intense activité de Charleroi Danse semblent mal connus du secteur de la danse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'il y a une lacune à pointer dans la politique de l'organisation, c'est sans doute sa trop faible inscription dans des projets européens. Certes, elle a fait et fait encore partie de réseaux (le programme d'insertion professionnelle D.A.N.C.E entre 2006 et 2009, le festival Les Repérages avec Danse à Lille jusqu'en 2012, le concours international de films de danse Idill) et a noué des relations avec plusieurs structures internationales (comme l'Ircam, pour le projet « In Vivo Danse » dans le cadre du festival-académie ManiFeste), mais cet engagement paraît encore limité au regard de celui d'autres structures européennes, alors que son envergure (physique autant que financière) la prédestinerait à jouer un rôle majeur dans les plates-formes d'échange de bonnes pratiques. On s'étonne par exemple que Charleroi Danse, une des plus grandes « maisons de la danse » d'Europe, ne fasse pas partie de l'incontournable EDN (European Dancehouse Network).



Sarah Ludi/All Instruments © Gregory Batardon

Observant le poids croissant de ces réseaux dans le paysage des arts de la scène, et les avantages « concurrentiels » qu'ils offrent aux artistes soutenus par leurs membres (notamment en termes d'accès à des résidences, coproductions et diffusions internationales), on peut penser qu'il y aurait là une vraie occasion à saisir. Vincent Thirion précise toutefois que Charleroi Danse travaille actuellement au développement de deux nouveaux réseaux : l'un, dédié à l'accompagnement de

l'émergence, avec le festival Roma Europa ; et l'autre, avec des partenaires d'Afrique du Nord, axé sur la formation continue. À suivre, donc. •

1 Selon Vincent Thirion, Charleroi Danse soutient non moins de vingt-quatre projets pour la saison 2014-15.

2 Charleroi Danse offre aussi parfois des résidences à des chorégraphes étrangers, comme par exemple Iztok Kovač.

Les Brigittines : du studio à la chapelle



Erika Zueneli/Tant'amali • Guillaume Deman

Les Brigittines, « Centre d'Art contemporain du Mouvement de la Ville de Bruxelles », est un lieu de création et de diffusion chorégraphiques. Installée dans la chapelle baroque des Brigittines à Bruxelles, agrandie en 2007 par l'architecte italien Andrea Bruno, l'organisation dispose de deux salles de spectacle (la Chapelle et la salle Mezzo) et d'un studio de répétition. Dirigée depuis 2010 par le dramaturge et metteur en scène Patrick Bonté, elle jouit d'un statut particulier puisqu'elle a été créée et est encore principalement financée

par la Ville de Bruxelles (bilingue). Le ministère de la Culture lui octroie une convention pour des missions plus spécifiquement liées aux chorégraphes de Fédération Wallonie-Bruxelles et elle est l'un des partenaires de l'organisation workspacebrussels qui est, quant à elle, subventionnée par la Flandre.

À côté des résidences accueillies dans le cadre de leur collaboration avec workspacebrussels, décrites plus bas, Les Brigittines proposent es-

sentiellement des résidences ponctuelles de création liées aux productions qu'elles présentent durant la saison ou dans le festival biennal In Movement. Accompagnant annuellement cinq à six productions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Les Brigittines y sont un des plus importants lieux de création – seul Charleroi Danse soutient davantage de projets. Pourtant, dans la convention qui lie l'organisation au ministère de la Fédération, le montant dévolu aux missions de (co-)production n'atteint que 60.000 euros. On peut donc dire qu'elle fait beaucoup avec peu de moyens...

Les projets sont sélectionnés en fonction de leur enjeu artistique. Au départ, Patrick Bonté entendait défendre une ligne axée sur l'hybridité entre la danse, le théâtre et les arts plastiques, sur une danse à ambitions thématiques (« la danse impure plutôt que pure »), un projet qui caractérise encore le festival international qu'il organise chaque année à la fin de l'été. Mais en ce qui concerne l'accompagnement à la création, il a ouvert plus largement le champ. Il nourrit une fidélité à certains artistes mais sans exclure l'accueil de nouveaux noms en fonction de l'intérêt des projets. Les résidences ne sont pas attribuées selon des procédures strictes (dépôt de candidatures dans des délais contraignants et précisément communiqués) mais au fil d'un dialogue que les artistes initient spontanément avec Patrick Bonté.

Pour chaque création sélectionnée, Les Brigittines offrent principalement une diffusion, un soutien financier et un accès à des espaces de travail. Si l'équipe est prête à répondre aux

questions ou à donner des conseils, il ne s'agit pas ici de prise en charge, totale ou partielle, de l'administration et de la diffusion ultérieure. Et même si c'était un souhait initial, Les Brigittines ne proposent pas non plus les services d'un dramaturge – car, selon Patrick Bonté, la demande est rarement là, les chorégraphes préférant souvent travailler avec leur propre œil extérieur.

L'essentiel des résidences se concentre donc sur la mise à disposition d'espaces de répétition (le plus souvent le studio ou la salle Mezzo, plus rarement la Chapelle). Le planning de résidence est établi en concertation avec les artistes : divisée en périodes d'une à quelques semaines (jusqu'à un an en amont de la première), la durée totale peut atteindre deux mois, selon les besoins et les possibilités. La salle Mezzo est équipée techniquement et Les Brigittines assurent une permanence technique (limitée) à la demande. Elles peuvent aussi mettre des logements à disposition.

Les créations présentées en saison le sont pour cinq représentations. Pendant le festival In Movement, le nombre de représentations est moindre (et les contraintes techniques plus serrées) mais le contexte offre une bonne visibilité.

Les Brigittines apportent aussi une enveloppe financière de 5.000 à 10.000 euros (selon l'envergure du projet, la durée du spectacle et le nombre d'interprètes), qui comprend la coproduction et les frais de cession de droits pour les représentations. Relevons que si cet apport financier direct est essentiel pour les chorégraphes – il leur permet de solliciter une aide au projet auprès du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, il ne couvre en fait guère plus que les coûts de plateau pour les représentations et ne constitue donc pas à proprement parler une coproduction permettant de financer les salaires et autres coûts pour la production *stricto sensu*. Quand on demande à Patrick Bonté ce qu'il aimerait pouvoir offrir de plus aux chorégraphes, il pointe d'abord un meilleur accompagnement financier : plutôt que de proposer de nouveaux services, il préférerait permettre aux artistes de payer eux-mêmes pour les services dont ils estimeraient avoir besoin.

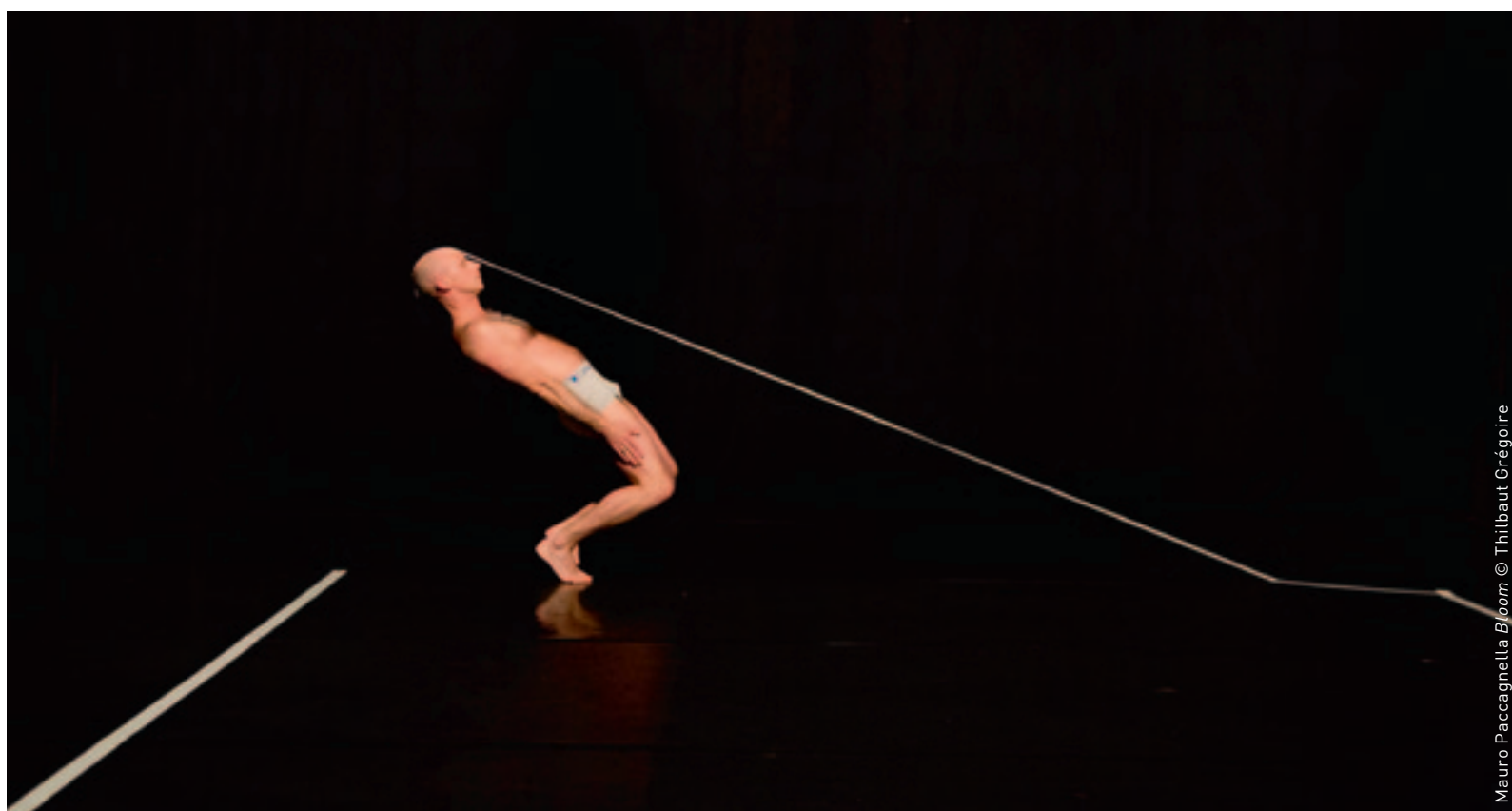
Aux Brigittines, les résidences ne s'accompagnent pas de demandes particulières en termes de sensibilisation ou de médiation, si ce n'est une rencontre avec le public à l'issue de la deuxième représentation. Ce point est important, car dans d'autres structures, l'octroi d'une résidence ponctuelle se lie à des obligations qui, si elles peuvent être utiles pour construire un public, s'avèrent rapidement chronophages – à un moment où toute l'énergie et la concentration devraient être réservées à la création – et relèvent ou non de la compétence des chorégraphes concernés.

Patrick Bonté entreprend de nouer des liens avec d'autres structures européennes. Avec La Briquetterie à Vitry-sur-Seine et le Centre culturel Zamek à Poznań, Les Brigittines ont initié le projet européen Métamorphoses. Karine Pontiès a ainsi pu accéder au soutien du réseau : sa prochaine création est coproduite et sera présentée par les trois structures. Des échanges ont également lieu avec Le Phare, Centre chorégraphique national du Havre : celui-ci a accueilli le Belge Mauro Paccagnella pour une étape de travail (malheureusement sans accompagnement financier), tandis que Les Brigittines ont offert une résidence à la Française Éléonore Didier. Ces initiatives sont extrêmement utiles et devraient être accentuées et multipliées – mais les projets européens impliquent beaucoup de travail administratif et Les Brigittines ont peu de personnel...

Comme nous l'avons signalé, Les Brigittines sont également partenaires de workspacebrussels depuis 2010. Fondé par le Kaaitheater et Rosas, financé par la Communauté flamande (subvention de 315.000 euros en 2013) et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, workspacebrussels soutient les projets de recherche et les créations en gestation de jeunes artistes de la scène (sans exclusive de langue ou de nationalité, quoique la majorité des artistes aient un lien avec Bruxelles) à travers un programme de résidence, de coproduction et de coaching, et sans obligation de production. Axée surtout sur la danse et la performance, l'organisation offre un accès à des espaces de travail adaptés (notamment aux Brigittines), un soutien dramaturgique (défini en concertation avec les artistes) et une plate-forme de présentation (le festival bisannuel Working Title Platform) des recherches en

cours ou œuvres abouties, contextualisées par différentes activités pour nourrir le processus artistique des créateurs et développer le regard des spectateurs. La directrice actuelle de la structure, Charlotte Vandevyver, reste à l'écoute de chaque artiste pour déterminer de façon flexible les soutiens les plus adaptés à leur projet. Workspacebrussels a acquis une réputation telle que ses plates-formes sont suivies par de nombreux professionnels et constituent donc de véritables tremplins. L'organisation fait aussi partie du réseau européen Life Long Burning qui rassemble douze partenaires issus de onze pays et poursuit dix projets différents liés à la formation, à la mobilité des artistes, au soutien de l'émergence... Enfin, signalement qu'elle accorde ses « résidences » sur la base de candidatures à déposer dans des délais précis, selon des modalités clairement communiquées sur son site Internet – ce qui n'interdit pas aux artistes d'initier un dialogue en amont.

On l'aura compris, workspacebrussels est un outil très précieux pour les artistes, mûrement pensé et sans équivalent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Favorisant, à contre-courant des politiques culturelles, le décloisonnement (entre disciplines autant qu'entre communautés), l'organisation a accueilli depuis 2010 plusieurs dizaines d'artistes en résidence, dont quelques-uns associés temporairement ou durablement au secteur de la danse de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Louise Vachon, Leslie Mannès, Bénédicte Mottart (de la compagnie 3637), Louise Vanneste, Peter Šavel – ainsi que des artistes plus proches de la performance tels que Gaëtan Rusquet. Des possibilités de soutien existent donc réellement (ici comme, par ailleurs, dans d'autres structures flamandes bruxelloises). On peut du reste supposer que le partenariat des Brigittines dispose workspacebrussels à étudier particulièrement attentivement les candidatures de chorégraphes « francophones » – même si l'évaluation artistique reste le critère prévalent. Pourtant, relève Patrick Bonté, ceux-ci ne font pas assez appel à cet outil. Si des chorégraphes le contactent avec un projet de recherche, de laboratoire ou de lancement de création, il les envoie vers workspacebrussels, avec qui il se réunit mensuellement, mais en fait, très peu déposent des candidatures. À bon entendeur... •



Mauro Paccagnella Bloom © Thibaut Grégoire



Recherche de Michael Allibert. © Trucmuche cie

L'L : donner des ailes à l'émergence

Fondé en 1990 par Michèle Braconnier, L'L a cessé en 2008 d'être un lieu de représentation pour devenir exclusivement un « lieu de recherche et d'accompagnement dédié aux jeunes artistes en arts de la scène ». Bénéficiant d'un contrat-programme (d'un montant de 380.732 euros en 2012) à charge du secteur de l'interdisciplinaire (CIAS), complété par un pourcentage considérable d'entrées propres (principalement à travers le secrétariat social pour artistes qu'elle a créé en son sein), l'organisation s'est posée comme objectif de soutenir l'émergence.

Dédié à la recherche, L'L vise à donner aux artistes la possibilité de mettre de côté ce qu'ils pensent déjà savoir, de sortir de leurs cadres de référence et de prendre le temps « d'aller ailleurs », à l'écart du système de production. Ce qui signifie qu'il ne faut pas s'adresser à L'L pour obtenir une résidence de création : la structure écarte scrupuleusement les dossiers de « productions déguisées ». Ici, les accompagnements s'inscrivent sur une longue durée (il n'y a pas de limite, mais certains résidents y ont développé des recherches pendant plus de trois ans). Comme Michèle Braconnier le relève, le temps de maturation que L'L propose, et même impose, entre en opposition complète avec le système actuel de production accélérée.

Les résidents sont sélectionnés sur base d'un dossier de candidature précisant les envies, les enjeux, les besoins de recherche qui les motivent à postuler. Les objectifs de l'organisation, le fonctionnement des résidences, les critères d'admission et les délais de candidature (pour les deux sessions annuelles) sont très clairement renseignés sur le site Internet de l'organisation. Michèle Braconnier précise que L'L reçoit entre cinquante et quatre-vingts candidatures par session, le nombre progressant régulièrement – mais elle ajoute qu'une proportion importante ne répond pas aux critères explicitement énoncés, ce qui provoque une première sélection naturelle...

Ouvertes aux arts de la scène dans une acception très large, les candidatures ne sont pas réservées aux créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni même aux créateurs actifs en Belgique. L'L ne retient en effet pas de critère géographique – mais, pour faciliter le dialogue essentiel au projet, écarte les dossiers d'artistes qui ne parlent pas français. Cet internationalisme peut surprendre, dans un paysage communautaire où les outils subventionnés de cet ordre sont extrêmement rares, mais il témoigne d'une volonté de décloisonnement dont on aimerait qu'elle se répande davantage : si plus de lieux

européens d'accompagnement à l'émergence étaient accessibles aux artistes de toutes origines, cela profiterait à chacun – ce qu'une autre forme de recherche, scientifique, a d'ailleurs compris depuis longtemps.

Les artistes sélectionnés passent par l'étape obligée de l'« essai », soit trois semaines en studio (sans accompagnement technique ou financier) permettant de mieux identifier la recherche et ses potentiels. L'L et les artistes conviennent ensuite de passer ou non à la deuxième phase : le « chantier », c'est-à-dire l'accompagnement de la recherche proprement dit. Par session, guère plus d'un artiste n'accède à cette étape. Le chantier est structuré selon un rythme imposé par L'L, à savoir quatre résidences de trois semaines par an, séparées par des périodes de « jachère ». Chaque période de travail est lancée par quatre heures d'accompagnement dramaturgique, visant à repenser la recherche, et se clôt par un moment de partage et d'échange. Comme l'explique Michèle Braconnier, le dialogue avec les membres de l'équipe de L'L est une composante essentielle du projet, même s'ils sont là pour questionner le processus plus que pour poser des jugements. Une autre règle contraignante est que les artistes n'ont pas le droit de poursuivre la recherche qui les lie à L'L à l'extérieur de son cadre. Cette structuration du chantier est, comme le formule Michèle Braconnier, « non négociable », et elle est d'ailleurs formalisée dans une convention.

Rémunérées (en RPI et indemnités de volontariat, avec une enveloppe pouvant aller jusqu'à 15.000 euros par chantier), les périodes de travail se déroulent dans les locaux de L'L, dans d'autres espaces mis à sa disposition par la Commune d'Ixelles ou chez un de ses partenaires. Car l'organisation a constitué un vaste réseau, en Belgique et à l'étranger, qu'elle continue à étendre. Parmi les vingt-quatre partenaires actuels, on retrouve par exemple les Halles de Schaerbeek, plusieurs centres culturels à Bruxelles et en Wallonie, l'Hippodrome de Douai, Le Gymnase à Roubaix, le CDC Les Hivernales à Avignon, le Théâtre de Vanves, le CDC Atelier de Paris et l'Usine C à Montréal. Les directeurs et équipes de ces structures s'engagent à mettre leurs infrastructures à disposition pour un minimum de trois semaines par an, mais aussi à être attentifs aux recherches qui se déroulent dans leurs murs. Il est essentiel qu'ils passent vraiment du temps avec les artistes. La quantité et la variété de ces partenaires permet à L'L d'offrir aux créateurs des résidences dans des lieux pertinents par rapport à leur recherche : un centre chorégraphique pour un artiste qui travaillerait le mouvement, un centre d'images quand la vidéo joue un rôle central, etc.

Michèle Braconnier relève pourtant un important point de blocage : alors que l'augmentation du nombre de partenaires devrait permettre celle du nombre de résidences (et faciliter le passage ultérieur à une phase de production et de diffusion), la stagnation des subventions, et même en fait leur diminution en chiffres réels (puisque les subventions ne sont plus indexées depuis plusieurs années, alors que les salaires le sont...), interdit ce développement. En théorie, pour qu'un nouveau résident puisse entrer, il faut qu'un autre soit sorti. Le nombre de résidences aurait même plutôt tendance à diminuer, alors même que le projet gagne en reconnaissance...

Au fur et à mesure que la recherche d'un artiste évolue, des pairs sont invités à découvrir des étapes de travail. Et à l'issue du chantier, une présentation du projet de recherche « abouti », prêt à entrer dans une phase de production, est organisée¹. Si certains des professionnels présents désirent s'engager, il arrive que le chantier se prolonge par la mise en œuvre d'une production – depuis 2008, c'est arrivé à six reprises. Mais, précise Michèle Braconnier, toute production née d'une recherche menée à L'L reste la propriété de l'organisation – même si les artistes sont libres de faire des productions sur d'autres sujets à l'extérieur de celle-ci.

En 2010, L'L a réussi à obtenir une enveloppe financière pour la création d'un poste de diffusion des productions nées des recherches menées en son sein. Car, si une production naît, relève Michèle Braconnier, il faut donner aux artistes les moyens de la diffuser. Ayant suivi les processus de recherche et de production, ce qui lui permet de bien défendre les projets, la chargée de l'accompagnement à la diffusion soutient les artistes dans leurs démarches, avec la volonté de les autonomiser. Pendant la première année de diffusion d'une production, L'L met un régisseur technique à disposition et n'exige aucune compensation financière. À partir de la deuxième année, l'artiste doit engager son propre régisseur et céder une commission de 15 % sur les cachets, sauf dans le cas de dates importantes mais économiquement fragiles.

Si les moyens de L'L venaient à augmenter (ce pour quoi elle se bat en permanence), Michèle Braconnier commencerait par multiplier les résidences offertes selon le modèle mis en place. L'idéal, estime-t-elle, serait que se tiennent dans plusieurs lieux à la fois cinq résidences par mois. Elle désire également doubler le poste de diffusion et embaucher deux personnes pour gérer la production des projets prêts à éclore. Une ébauche de

« centre de production » vient d'ailleurs de voir le jour à L'L, qui s'est attaché à cette fin une accompagnatrice à la production.

Dans le cadre de ce dossier, signalons cependant que la majorité des projets accompagnés par L'L relèvent du théâtre plutôt que de la danse. Michèle Braconnier exprime le désir d'atteindre une certaine parité entre la danse et le théâtre (sans exclusion d'autres formes d'expression) mais souligne qu'elle reçoit peu de candidatures de chorégraphes (parlant français), alors même qu'elle compte de plus en plus de structures chorégraphiques parmi ses partenaires. Elle ajoute que si elle sélectionne davantage d'artistes étrangers, c'est que les créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne proposent pas souvent des projets de qualité...

Fortement marqué par la vision (passionnée) de Michèle Braconnier, le modèle d'accompagnement proposé par L'L ne convient pas à tous les artistes. Mais la volonté de ralentir le rythme de production – c'est un thème qui a d'ailleurs émergé de plusieurs des entretiens menés dans le cadre de la réalisation de ce dossier –, de laisser mûrir lentement une démarche artistique dans un environnement structuré a fait la preuve de sa pertinence. Les productions qui ont émergé des recherches menées à L'L ont souvent connu une belle vie et plusieurs des artistes accompagnés par l'organisation depuis 2008 ont véritablement trouvé leur place dans le champ international des arts de la scène. Pensons par exemple à Antoine Defoort et Halory Goerger, qui se sont aujourd'hui imposés comme des voix parmi les plus singulières de leur génération. •

1 Jusqu'en 2012, L'L a organisé une plate-forme, VRAK, pour donner une visibilité aux recherches de ses résidents. Faute de moyens, elle a cessé de le faire. Mais en mai 2013, à la demande de la SACD France qui désirerait importer ce modèle en France, l'organisation a pu présenter vingt propositions (recherches et productions) de résidents, anciens et actuels, dans trois théâtres de Roubaix. Ce mini-festival, intitulé « zOOM ! », a fait naître la demande d'une nouvelle cellule de recherche dans le nord de la France.

Le Grand Studio, outil de professionnalisation



Le projet du Grand Studio, « outil de travail pour la danse », est né après le départ de Joanne Leighton pour le Centre chorégraphique national de Franche-Comté à Belfort et la dissolution de sa compagnie belge Velvet, qui a laissé une équipe « à reconverter ». Ivan-Vincent Massey et Benoît Marcandella ont alors déposé au ministère de la Culture un projet visant à mettre au service de l'entièreté du secteur de la danse de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'infrastructure dans laquelle ils venaient d'emménager, mais aussi et surtout leur expérience et leurs compétences. Depuis 2011, le Grand Studio reçoit une subvention (95.000 euros) à charge de la nouvelle allocation budgétaire du domaine des arts de la scène destinée aux « structures d'encadrement à la production et à la diffusion ».

Pour bien faire apparaître la spécificité du Grand Studio, il est opportun de le comparer aux structures d'accompagnement à la production et à la diffusion soutenues en Flandre par des subventions du même montant. Des « bureaux alternatifs de management » comme Caravan Production (100.000 euros en 2013) et Mokum (95.000 euros, aujourd'hui fusionné avec Margarita Production) prennent en charge la production, l'administration et la diffusion des projets d'une petite sélection d'artistes choisis selon des critères spécifiques (affinités artistiques, non concurrence entre créateurs...). De leur propre aveu, il n'ont toutefois pas le personnel nécessaire pour vraiment optimiser la diffusion, qui demande un travail très intensif. C'est de ce constat qu'est né le bureau de diffusion BOLD (90.000 euros), qui s'occupe exclusivement de la diffusion d'une sélection d'œuvres scéniques « hybrides, fragiles, jeunes, surprenantes, audacieuses et/ou innovantes » – le projet vise à trouver des « dates » pour ces créations précises mais aussi,

d'une façon plus générale, à élargir le réseau de soutien pour un type d'œuvres trop rarement programmées. Aucune de ces structures ne dispose d'un espace de répétition ou de création.

Le Grand Studio, quant à lui, ne prend pas en charge la production, l'administration ou la diffusion des chorégraphes qu'il accompagne, mais conseille ceux-ci dans ces tâches. L'accompagnement s'apparente ici à une forme de coaching. Contrairement aux bureaux alternatifs de management ou de diffusion flamands, il n'opère pas de sélection artistique et peut accueillir un nombre (théoriquement) illimité de créateurs : tous sont bienvenus, du moment qu'ils sont prêts à réellement s'engager sur le long terme. Les seuls impératifs sont que les chorégraphes doivent être reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou proposés par des structures partenaires (comme Charleroi Danses, Les Brigittines ou le Centre culturel Jacques Franck) et ne pas bénéficier de convention ou de contrat-programme. Actuellement, le Grand Studio travaille ainsi avec une quinzaine de chorégraphes inscrits dans des réalités très diverses. Contrairement aux bureaux flamands, encore, le Grand Studio offre ses services gratuitement. Enfin, il dispose d'un studio dans l'espace où il a ses bureaux, qu'il met à la disposition des chorégraphes qu'il accompagne.

Quand ils sont approchés par des créateurs, Ivan-Vincent Massey et Benoît Marcandella les rencontrent pour leur expliquer leur projet – ce qu'ils peuvent offrir mais aussi ce qu'ils attendent. L'objectif du Grand Studio est de donner aux artistes une méthodologie de travail, de les responsabiliser, de les professionnaliser et de les autonomiser. Cela suppose un engagement mutuel et un véritable échange : l'organisation donne des conseils (non contraignants) mais attend aussi d'être consultée. Comme Ivan-Vincent Massey et Benoît Marcandella le formulent, plus ils sont sollicités (et certains artistes les consultent quasiment quotidiennement), plus ils apportent en retour. Mais si la dynamique s'arrête, la collaboration cesse. Les responsabilités mutuelles sont d'ailleurs formalisées dans une convention, qui déplace la relation d'un cadre amical vers un cadre véritablement professionnel.

Le Grand Studio travaille à partir des besoins, en fonction du stade de développement des chorégraphes et de leurs projets. Les conseils donnés peuvent être de tout ordre, depuis les plus pragmatiques (« comment rédiger les statuts d'une asbl »

ou « comment écrire un email à un programmeur ») jusqu'à des réflexions stratégiques pour le long terme. Ivan-Vincent Massey et Benoît Marcandella relisent aussi tous les dossiers et textes de communication produits par les artistes.

Aux chorégraphes accompagnés (et, sauf exception, seulement à eux), le Grand Studio donne aussi accès à son studio (qui est grand, d'où le nom de l'organisation). Les artistes peuvent y poser leurs recherches et processus de création, mais aussi, et c'est une opportunité précieuse, y présenter des étapes de travail à des professionnels – une des limites de l'espace étant cependant qu'il n'est pas techniquement équipé.

Un autre immense avantage qu'offre ce studio, c'est la possibilité qu'il donne de nouer des échanges de résidences. À un niveau local, le Grand Studio accueille des stages de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek, qui à son tour offre de courtes résidences techniques aux artistes qu'il accompagne. À un niveau international, le réseau est en développement – deux premiers échanges ont eu lieu avec l'Arsenal de Metz et Latitudes Contemporaines à Lille. Souhaitons qu'ils se multiplient. Vu le pouvoir d'attraction que peut exercer un studio à Bruxelles, capitale mondiale de la danse, on est en droit de penser qu'il y a là un très vaste potentiel, dont pourraient profiter les chorégraphes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Unique en Belgique, le Grand Studio répond à de réels besoins. La meilleure preuve en est sans doute que les artistes qu'il accompagne le plébiscitent. Toutefois, et ses initiateurs en conviennent volontiers, il ne se substitue pas aux bureaux de management et/ou de diffusion. L'accompagnement du Grand Studio est une première étape qui permet aux chorégraphes de lancer leur projet. Mais si ce projet s'épanouit, ils auront besoin d'un administrateur (et donc d'une convention) ou d'une structure mutualisée (un bureau de management subventionné) pour gérer le travail que celui-ci génère. Sinon, les ailes de leur essor artistique seront aussi vite coupées. En somme, on pourrait dire que le Grand Studio vise à rendre efficace le travail de chorégraphes qui, par l'inadaptation des politiques culturelles, n'ont pas d'autre choix que de gérer eux-mêmes la production, l'administration et la diffusion de leur œuvre. Mais si cet outil modèle ne se voit pas prolongé par d'autres outils ou moyens appropriés à d'autres étapes de développement des créateurs, ceux-ci seront contraints de vivoter... •

BRÈVES

Disparition d'Alain Buffard

Le danseur et chorégraphe Alain Buffard est décédé le 21 décembre 2013 à l'âge de 53 ans. Il reste une figure mémorable de la danse contemporaine française. D'abord élève au Centre National de Danse Contemporaine d'Angers sous la direction d'Alwin Nikolais à la fin des années 70, il deviendra interprète de la « nouvelle danse française » des années 80. Les américaines Yvonne Rainer et Anna Halprin sont parmi ses influences artistiques les plus marquantes. Il crée, en 1998, le solo *Good Boy* qui évoque la maladie dont il est atteint : le sida. Ce spectacle, qui deviendra matière à déclinaison tout au long de sa carrière, touche les esprits par son approche performative. La même année, il fonde sa compagnie PI : ES qui compte aujourd'hui quatorze œuvres. Ses projets évoluent entre des créations chorégraphiques, des installations vidéos et des expositions. Il réalise également un film, *My Lunch with Anna* (2005). Il explorera tout au long de sa carrière les questions de la maladie et de la sexualité. Ces dernières années, la thématique de l'héritage postcolonial s'ajoute à ses préoccupations artistiques à travers notamment la pièce *Histoires parallèles : pays mêlés*. Il aura laissé derrière lui un art résolument engagé, brisant les tabous politiques et sociétaux au travers des réflexions contemporaines inépuisables.

Hommage à Jeanne Brabants

La danseuse, chorégraphe et pédagogue Jeanne Brabants s'est éteinte le 2 janvier 2014 à Anvers. Elle était âgée de 93 ans, avec à son actif près de deux cents chorégraphies au sein du Ballet Royal de Flandre qu'elle dirigea pendant quinze ans et qui lui valut différentes récompenses. C'est elle-même qui le fonda, d'abord sous le nom de « Ballet de Flandre » en 1969 et ce n'est qu'à partir de 1976 que la compagnie obtient le titre « Royal ». Mais bien avant, Jeanne Brabants contribua déjà à la professionnalisation du ballet en Flandre en ouvrant sa première école et compagnie de danse en 1941. Elle enseigna aussi la danse au Vlaamse Opera dans ce qui deviendra le Stedelijk Instituut voor Ballet. Son enseignement était notamment empreint des approches de Rudolph Laban, Kurt Jooss et Sigurd Leeder avec qui elle suivit des stages en Angleterre lorsqu'elle était très jeune. Cette personnalité du ballet flamand s'est vue anoblir du titre de baronne en 2000. Le prochain NDD *L'actualité de la danse* présentera en guise d'hommage un portrait de cette grande dame de la danse.

Une légende s'en va

Jean Babillée nous a quittés le 30 janvier dernier, à Paris. Il avait 90 ans. Cette légende de la danse a été remarquée par le public en 1946 dans *Le Jeune Homme et la mort*, ballet chorégraphié par Roland Petit sur un argument de Jean Cocteau. Les spectateurs de la première aux Champs-Élysées à Paris se souviennent de lui : « il était expressif », « bondissant », « d'une perfection acrobatique », « d'une souplesse et d'une robustesse extraordinaires », « capable de faire des entrechats huit », « plus de pirouettes que tout le monde », (d'après *Histoire(s)*, d'Olga de Soto, 2004). Babillée, de son vrai nom Jean Gutman, n'a cessé de travailler avec de grands artistes, aussi

bien de la danse (Leonide Massine, Maurice Béjart, François Verret, Joseph Nadj) que du théâtre (Jean Genet, Raymond Rouleau), ou du cinéma (Hervé Bromberger, Georges Franju, Jacques Rivette). Il a aussi été directeur du Ballet du Rhin (1972-1979) et de sa propre compagnie (1956-1959). Il paraissait toujours un éternel jeune homme, roulant encore en moto à l'âge de 85 ans...

Nominé

Like me more like me (2011), le duo des chorégraphes-improvisateurs Thomas Hauert et Scott Heron, a été nominé dans la catégorie « Outstanding Contemporary Dance Presentation » (meilleur spectacle de danse contemporaine) aux Tribute to the Classical Arts Awards à La Nouvelle-Orléans. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 14 février.

Chuuut

Un solo extrait du spectacle *Murmures* de la compagnie Irene K a été sélectionné pour le concours SzoloDuo en Hongrie le 10 janvier. Cette pièce est décrite comme « un chuchotement, une conversation murmurée » d'où naissent des solos, des duos et des quatuors entre quatre danseuses (Mélodie Lasselin, Svende Obrocki, Masami Sakurai, Anaïs Van Eycken). La chorégraphe Irene Borguet-Kalbusch annonce par ailleurs une collaboration avec la compagnie Art Frisson de Singapour qui aboutira dans l'année à la création d'un spectacle commun et multiculturel.

Deux en un

Partita 2 (2013), le duo d'Anne Teresa De Keersmaecker et Boris Charmatz, remporte le prix du « meilleur spectacle contemporain » décerné par la revue italienne *Danza&Danza*. À leurs côtés, Matthew Bourne reçoit cette même distinction. La revue décrit le spectacle de Rosas comme « une méditation dansée sur la musique, une analyse du potentiel dynamique de la *Partita n°2* pour violon de Bach. » Il y a quelque temps, Anne Teresa De Keersmaecker avait déjà été désignée « Danseuse de l'année » par l'Annuaire 2013 de la revue *Tanz*, également pour son rôle dans *Partita 2*.

Une trentaine d'années

C'est le temps que Patrick Lerch, homme de théâtre, a passé dans le spectacle vivant en tant qu'acteur et auteur. Une trentaine d'années, c'est aussi le temps que Catherine Simon a passé à partager sa sensibilité pour les arts de la scène auprès du public du Centre culturel Jacques Franck. En tant que programmatrice et animatrice, elle a dès le départ introduit la danse à l'affiche. Elle a progressivement développé le volet *théâtre et danse, jeune et tout public* en le consolidant d'un partenariat actif avec toutes les écoles saint-gilloises (communales, libres, enseignement officiel). Aujourd'hui en fin de carrière, Catherine Simon laisse la place à Patrick Lerch qui sera chargé de la programmation en théâtre et travaillera de près avec la directrice Sandrine Mathevon pour la programmation en danse.

Ne me quitte pas...

Le Palais des Beaux-Arts vient de reconduire

son directeur Paul Dujardin pour un troisième mandat. Ce dernier compte faire de l'institution « un véritable quartier des arts » dans les six prochaines années. Il va lancer de nouvelles initiatives architecturales, à commencer par la transformation du bâtiment de la banque voisine. Parallèlement, il souhaite travailler sur la signalisation du lieu. Du côté des activités artistiques, Paul Dujardin vise toujours les grandes collections et les collaborations avec différents types d'institutions belges (le Wiels, la Centrale électrique, Cinematek...) et étrangères, notamment la plus grande école d'art de Kinshasa. Il souhaite mettre enfin l'accent sur la diversité des publics en proposant par exemple un festival de musiciens amateurs. En savoir plus : www.bozar.be

Ça va faire du bruit !

Klaxon est un nouveau magazine électronique consacré à l'art vivant dans l'espace public, réalisé par le Cifas. Ce Centre international de formation en arts du spectacle propose régulièrement à Bruxelles des « ateliers de pratiques urbaines ». Il organise notamment chaque année une université d'été réunissant de nombreux professionnels internationaux autour de questionnements liés à la relation entre l'art et la ville. *Klaxon* est l'occasion de poursuivre les réflexions entamées lors de ces activités. En 2014 paraîtront quatre numéros reflétant chacun une thématique de l'art vivant en relation avec la ville : la ville sociale, la ville politique, la ville urbanistique et la ville économique. Rendez-vous sur www.cifas.be

Nord / Sud

Succédant à Frédéric Flamand, le chorégraphe italien Emio Greco et le metteur en scène hollandais Pieter C. Scholten viennent d'être nommés co-directeurs artistiques du Ballet National de Marseille par Aurélie Filippetti, la ministre française de la Culture. Le duo expérimenté s'est formé notamment au sein de la Compagnie EGI/PC, créée en 1996 à Amsterdam, et du Centre international des arts chorégraphiques d'Amsterdam, qu'il dirigeait depuis 2009. Quant à Frédéric Flamand, il aura passé dix années à la tête du Ballet de Marseille après avoir quitté Charleroi Danses en 2004. Nous le retrouverons bientôt dans le plat pays, puisqu'il est l'artiste associé de Mons 2015-Capitale européenne de la Culture.

Guichet des arts

À l'instar de la Flandre et de son Kunstenloket, la Fédération Wallonie-Bruxelles se verra bientôt dotée d'un nouvel organe de conseil pour les artistes et techniciens du spectacle. Fruit d'une réflexion qui avait débuté lors des États généraux de la culture il y a dix ans et créée sous l'impulsion de la CGSP-culture, cette association informera artistes et techniciens sur toutes les questions relatives à leurs statuts social, juridique et fiscal. Conseil personnalisé, formation collective, collecte et vérification d'informations, veille juridique et économique, le tout orchestré par Gaetan Vandeplass de l'asbl Îles et présidé par Pierre Dherte. Le Guichet des arts prendra ses quartiers très prochainement à La Bellone, à Bruxelles. info@guichetdesarts.be. • **Mathilde Laroque**



22 mai 2014

« Wunderkammer »

par la Cie Circa

<http://circa.org.au/>



POUR PUBLIC AVERTI
déconseillé aux plus jeunes

Prix des places : 25 € - 20 €
02/773.05.88 - 070/660.601 (24h/24h)
www.whalll.be - www.tishetmel.be

www.whalll.be - retrouvez-nous sur

FESTIVAL
NOUVELLES
15-31 MAI 2014
STRASBOURG

DANSE-PERFORMANCE

- François Verret
- József Trefeli
- Ivana Müller
- Thomas Lebrun
- Marco Berrettini
- Nicole Seiler
- Olga Mesa
- Emmanuel Eggermont
- Michaël Cros
- David Rolland
- Laurent Pichaud
- Dove Allouche / José Maya
- Marcelline Delbecq / Rémy Héritier
- Diogo Pimentao
- Fanny De Chaillé / Pierre Alféri
- Radhouane El Meddeb / Matias Pilet / Alexandre Fournier
- Edmond Russo et Shlomi Tuizer
- Laurent Chétouane
- Willi Dorner



1 RUE DE BOURGOINE / F - 67100 STRASBOURG
00 33 (0)3 88 39 23 40 /

www.pole-sud.fr

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE

BO
ZAR
MU
SIC



26.04.2014

Tango Azul

An authentic tango show from Argentina!

PALEIS VOOR
SCHONE KUNSTEN,
BRUSSEL
PALAIS
DES BEAUX-ARTS,
BRUXELLES
CENTRE
FOR FINE ARTS
PROJECTS
WWW.BOZAR.BE T + 32 (0)2 512 82 82 00





**L'ASBL CENTRE LORCA
ET L'ASBL L'ESPAI
VOUS INVITENT
AU FESTIVAL
DANSE AVEC
LES FOULES**

LE 17 & 18 MAI 2014

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET INFOS SUR
WWW.GARCIALORCA.BE ET WWW.ESPAI.BE

photo Tiziana de Parigi



COLLECTIF (d) ORIENTIF
MARS 2014

DEPUIS SEPTEMBRE 2012 !
organisé par la Province de Hainaut

artistique de transition

DANSE

à l'IPES Tournai

Cours artistiques dispensés dans les studios de Dansas & Cie
et cours de la formation commune à l'IPES

JOURNÉE PORTE OUVERTE DIMANCHE 11 MAI 2014

Pour tous renseignements contacter le 069 45 28 70
Les inscriptions se feront uniquement sur rendez-vous.
Possibilité d'internat

IPES Boulevard Léopold, 92^{ème} - 7500 Tournai
Tél. : 069 45 28 70 - ipes.tournai@hainaut.be

Theilaia

13^e STAGE INTERNATIONAL

CLASSIQUE
CARACTÈRE - BAROQUE
Répertoire - Pas de deux

14 - 18
JUILLET
2014
LYON
FRANCE



- Isabelle **ELIASSON**
Étoile OPÉRA de PARIS
- Carole **ARZO**
Étoile OPÉRA de PARIS
- Christa **CHAMPAGNE**
OPÉRA de PARIS, CNSMD PARIS
- Françoise **LEGRÉE**
Étoile OPÉRA de PARIS
- Caroline **LORCA**
Conservatoire de MUNICH
- Isabelle **RIDDEZ**
CNSMD PARIS
- Yannick **STEPHANIAT**
OPÉRA de PARIS, CRR PARIS
- Thomas **ENCKELL**
CNSMD LYON
- Juan **GULLINO**
Étoile, Maître de Ballet
- Roxana **LETEACARIU**
OPÉRA de PARIS, Caractère
- Jean-Marie **BELMONT**
JMB Cie, Baroque

Académie de Ballet
Nini Theilade

Direction Artistique Marie-Danielle Grimaud

+33 (0)4 78 30 56 86

www.academie-ballet.fr
info@academie-ballet.fr



LULLABY DANZA PROJECT

Formation Professionnelle du Danseur - Bordeaux FR

Auditions 2014

Samedi 05 Avril et 24 Mai / Vendredi 13 Juin / Sur rendez-vous



Démarche contemporaine et pluridisciplinaire
Ouverte à toute personne dont le corps est support d'expression

COURS MASTER CLASS STAGES SCÈNES

Rencontres Bordeaux - Bruxelles
Préparation E.A.T.

Danseurs : D. Moreau et F. Foucaud

- INSCRIPTIONS - RENSEIGNEMENTS -
Envoyez CV et lettre de motivation à
contact@cie-lullaby.com
+33(0)698 002 288 - www.cie-lullaby.com

cie lullaby
Alice Spring

RENTÉE LE 6 OCTOBRE 2014



RIDC

RENCONTRES INTERNATIONALES DE DANSE CONTEMPORAINE

L'INSTITUT

Centre habilité par le ministère de la Culture

- Formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse option contemporaine
- Formation technique pour la préparation à l'E.A.T.
- Formation du danseur

Chorégraphes invités : Christine Bastin, Claire Jenny, Rolan Van Loor et Jorge Crudo, Nathalie Pernette, Suzanne Alexander, Christine Gérard, Brigitte Asselineau...

AUDITIONS

5 Juillet et 6 Septembre 2014

Cours ouverts : Enfants et adultes, du lundi au samedi.

Stages : Dominique Dupuy, Carlo Locatelli, Nathalie Schulmann et Soahanta de Oliveira, Déborah Lary, Jean Luc Pacaud...

Renseignements > RIDC : 104, bd de Clichy - 75018 Paris
Tél./Fax : 00 33 (0) 142 647 771 • Site : ridc-danse.com
ridc@orange.fr

RIDC - Institut privé pour l'enseignement de la danse contemporaine

© Mathieu Orange 2012

CQ

a vehicle for moving ideas since 1975
journal of dance and improvisation

CQ is one of those rare publications that fill in the cracks left wanting by other cultural journals. Containing information about world-wide non-mainstream dance activity plus critical and personal assessments, it provides invaluable intellectual and community service.

Yvonne Rainer

CONTACT EDITIONS

Produces, publishes, and distributes literature on new dance, improvisation, and related movement work



THIRD EDITION



CONTACT QUARTERLY

is a journal of dance, improvisation, performance, and contemporary movement arts. Written by dancers themselves—from seasoned veterans to emerging artists and students—CQ gives insight into the thinking, practices, body-mind techniques, and creative work of movement artists around the world.

Subscribe today! (Not in bookstores)

International rates:

Regular	1 year \$36	2 years \$58
Student/Artist	1 year \$30	2 years \$48

Subscribers receive

- two print publications a year
- access to new web content posted year-round
- discounts

FOR SUBSCRIPTIONS, FULL CATALOG, & ORDERING:
www.contactquarterly.com
Questions? info@contactquarterly.com



CQ 38.2 Chapbook, 2013
Emergent Improvisation, by Susan Sgorbati, with Emily Climer and Marie Lynn Hass



CQ 39.1, Journal, 2014
Articles by Jeanine Duming, Liz Waterhouse, Lisa Nelson, Keith Hennessy, Victoria Marks; CQ Newsletter; and more.

CQ sells Kneepads
These cotton, washable kneepads are perfect for dancing and other floor work. *Hard to find!* Bulk discounts available.

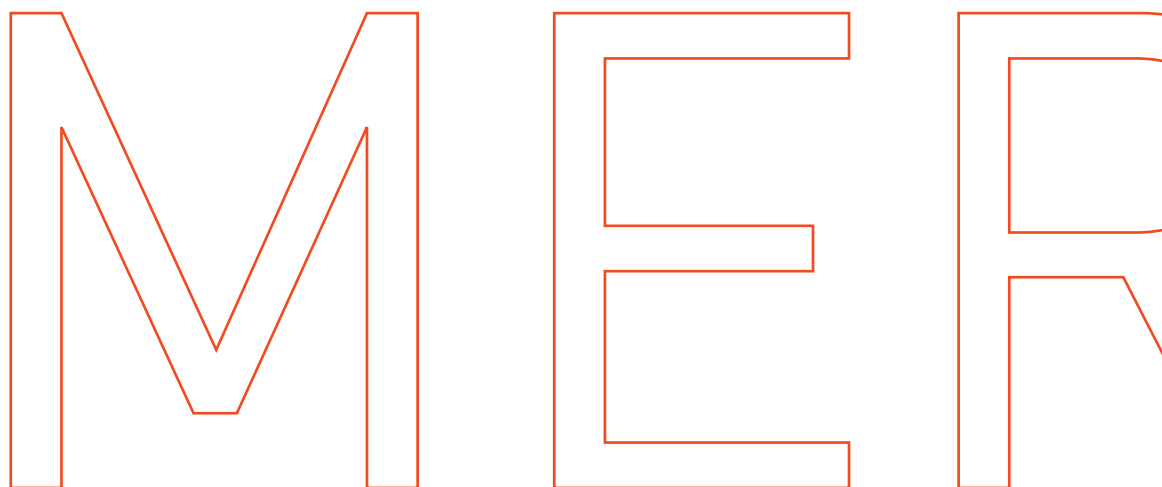


Books • DVDs • Writings Online
Subscriptions • Online Store

www.contactquarterly.com

En automne 1997 naissait le premier numéro de «NDD info, journal trimestriel d'information et supplément à la revue Nouvelles de Danse». En 2008, le journal est rebaptisé «NDD L'actualité de la danse, trimestriel d'information et de réflexion». Soixante numéros en dix-sept ans, ça ne laisse pas tout à fait indifférent. En guise de fête d'anniversaire, nous avons préféré remercier chaleureusement ceux qui ont fait le journal depuis toutes ces années, une mention spéciale à Patricia Kuypers, fondatrice de Contredanse et Béatrice Menet, rédactrice en chef de quarante

Caroline Ablain . Per Morten Abrahamsen . Académie Royale des Beaux-Arts Bruxelles . Jani Afar . Giogio Agamben . Agir Publicité . Franziska Aigner . Ann-Line Akselen . Ozan Aksoyek . Rodriguo Albea . B. Alemagna . Claire Allard . Tatiana Altberg . Luis Alvarez . Catherine Alvez . Patricia Ameida . Thomas Ammerpohl . Carlos Amorim Lemos . Amperdans . Amsterdam Summer University . Amsterdam-Maastricht Summer University . Baptiste Andrien . G. Ansellem . Bernard Antkoniak . Alessandro Arcangeli . Patricia Arminjon . Clara Arozarena . Arsenal . Art-dan-the . Artdanthe - Théâtre de Vanves . Artendance . Artesis Plantijn Hogeschool Antwerpen . Artpress . Emilie Assémat . Association Soma . Atelier de Paris Carolyn Carlson . Blanche Aubrée . Marion Augustin . Alois Aurelle . Olivier Auverlau . Heine R. Avdal . Amaury Avermaete . Isabelle Azais . Babafish . Joelle Bacchetta . Elian Bachini . Thierry Baë . Els Baeten . Gie Baguet . Béatrice Balcou . Ballet Biarritz . Ballet national de Marseille . Ballet royal de Flandre . Ballet Théâtre de l'Aube . Patricia Balletti . Balletzomer Bozen Bolzano Danza . Stephan Balleux . Jean Barak . Anne Baraquin . Fabian Barba . Patricia Bardi . Philippe Baste . Olivier Bastin . Carla Battiglieri . Candice Baud . Eleanor Bauer . Franck Beaubois . Hafiane Bedis . Nacera Belaza . Natacha Belova . Robert Benschop . Suzanne Bentley . Nadia Benzekri . Christophe Berg . Ruth Berge . Wonge Bergmann . Luc Bernaerts . André Bernard . Claudio Bernardo . Laurent Berroud . Aurélia Berthe . Quentin Bertoux . Beursschouwburg . Fany Bia . Bibliothèque Nationale de France . Gaëtane Bibot . Biennale de danse du Val de Marne . Biennale de Lyon . Carmen Blanco Principal . André Blondiau . Bud Blumenthal . Jean-Christophe Boclé . Bodymind movement . Alain Bolduc . Patrick Bonté . Martine Boom . Massimiliano Botticelli . Iris Bouche . Julie Bougard . Nathalie Boulanger . Jérôme Boulaud . Julie Bourgard . Anne Bourguignon . Christian Bourigault . Dominique Bourre . J.L. Boutard . Patricia Bouteiller . Nabil Boutros . Bozar . Jeanne Brabants . Michèle Braconnier . Alex Brenner . Claude Brickage . Stéphane Broc . Diane Broman . Koen Broos . Jean-Michel Bruyère . Buda Kortrijk . BudaFest . Susan Buirge . Nicholas Burnham . Hugo Byl . Delphine Cabu . Samuel Carnovali . Cassandra . Cattaruzzi . Michel Cavalca . Vincent Cavaroc . CC Brugge . Cefedem Normandie . Matilde Cegarra Polo . Centre Culturel de Woluwe Saint Pierre . Centre Danse Marais . Centre de danse la Papeterie . Centre Georges Pompidou . Centre national de danse contemporaine d'Angers . Centre national de la danse . Anne-Cécile Chane-Tune . Ed Chappel . Johanne Charlebois . Charleroi Danses . Christian Charlier . Boris Charmatz . Antoinette Chaudron . Félicette Chazerand . Sidi Larbi Cherkaoui . Michel Cheval . Laurence Chevallier . Doron Chmiel . Stéphane Choner . Malik Choukrane . Cie Flak José Navas . Cie Lullaby . Cie Mossoux-Bonte . Cie Thor . Cinémathèque royale . Michel Clément . CNDC Angers . La Cocof . Yaniv Cohen . Sally Cohn . Nathalie Collantes . Collection Jérôme Andrews . Concertgebouw Brugge . Conservatoire de Paris . Conservatoire royal d'Anvers . Contact Quarterly . Boris Conte . Contre-Jour . Johan Coppenolle . Coreografodeuropa.com . Florence Corin . Pascale Corneille . Caroline Cornélis . Corpus Studio . S. Corriveau . Pierre Cottreau . Roger Coucke . Marc Coudrais . Billy Cowie . Le Cratère d'Alès . Création du Dragon . Fabienne Cresens . Cultureel Centrum Berchem . Cultuur centrum Kortrijk . Céline Curvers . D&D Art Productions . D.A.N.C.E. . Yota Dafniotou . Gadi Dagon . Jean Danhaive . Danscentrum Jette . Danse à Lille . Danse Balsa Marni . Danses & Cie . Mathilde Darel . Paul De Backer . Antonin de Bemels . David De Beukelaer . Delphine De Blick . Manon de Boer . Frédéric De Carlo . Tine De Clerck . Michael De Clercq . Fabien de Cugnac . Mark De Ganck . Johan De Haes . De Hexe - Centre chorégraphique Les Ursulines . Anne Teresa De Keersmaecker . Bruno De Lille . Clémence de Limbourg . Sara Judice de Menezes . Thierry De Mey . Michèle Anne De Mey . Cathy De Plée . Pieter-Jan De Pue . Ayin De Sela . David De Smets . Maria Anguera de Sojo . Olga de Soto . Patrick de Spiegelaere . Ida De Vos . Marc Debelle . December Dance . Joz Deconinck . Kristien Decoster . Ravi Deepres . Ugo Dehaes . Jo Dekmine . Mario Del Curto . Marian Del Valle . Philippe Delacroix . Delahaye . Scott Delahunta . Francesco Delia . Bruno Delmotte . Thomas Delord . Florent Delval . Vincent Delvaux . Thomas Delvaux . Guillaume Deman . Godelieve Denys-Struyf . Jean-Pierre Depaire . Luc Depneitere . Phile Deprez . Véronique Descombe . Vincent Descotils . David Desmet . Gilles Destexhe . Claire Destrée . Mirijam Devriendt . Johan Dhaese . Koen Dhondt . Laura Di Spurio . Arnaud Didierlaurent . Marc Damage . Eric Domeneghetty . Anthoni Dominguez . Stefan Dreher . Pierre Droulers . Vincent Druget . Robson Drummond . Frédéric Dubois . Martine Dubois . D'Une Certaine Gaiété . Pierre Duprat . Dominique Dupuy . Monique Duren . Juliette Durrleman . Alain d'Ursel . Séverine Dussolier . Dominique Duszynski . Echevinat des Beaux arts de la ville de Bruxelles . Ecole de danse Arduinna . Ecole-Atelier Rudra Béjart Lausanne . Mette Edvardsen . Arianne El Hamad . Stefan Ellmer . Enguerrand . Equilibre Stages . Equilibre-danse . Detler Erler . Espace Catastrophe . Pierre Fabris . Frey Faust . Fedes Dansacademie Brugge . Ferme de Trielle . Jean-Louis Fernandez . Elena Fetisova . Marianne Filloux-Vigreux . Willi Filz . Flagey . Frédéric Flamand . Serge Flamé . Nina Flore Hernandez . Fondation Royaumont . Lona Foote . Forumdança . André Foulon . Rosa Frank . Free Dance Song . Stéphanie Friedli . Carmen Frisch . Rébecca Fruitman . Suzon Fucks . Arturo Fuentes . Funcke . Jean Fürst . Stéphane Gaillochon . Christian Ganet . Sally Gardner . Gui Garrido . Catherine Gaudet . Jorge Gayon . Claude Geens . Didier Geinaer . Yves Gervais . Delphine Ghandtschi . Frédéric Gies . Pascal Gigon . Pascale Gille . Jean-Maurice Gillieaux . Marc Ginot . Eve Giordani . Alexandre Girraud . Hugo Glendinning . Martine Godat . An Goedertier . André Goldberg . Sarah Goldfarb . Renata Gorka . JM Gourreau . Jean Goussebaire . Gouterre . Grand Studio . Frédérick Gravel . Thibault Gregoire . Dirk Greispeirt . Bart Grietens . Dimitri Groenemberger . Jean Gros Abadie . Tago Guedes . Mariem Guellouz . Suzanne Guichard . Muriel Guigou . Pauline Guigou-Desmet . Laure Guilbert . Philippe Guisgand . Carole Guth . Agnès Guy . Arnaud Guys . Guy Gypens . Didier Haesendonckx . Anna Halprin . Julyen Hamilton . Hélène Harmat . Thomas Hauert . Myriam Haufferlin . Lou Héron . Olivier Hespel . Delphine Hesters . Frederik Heyman . Geoffrey Hilaert . Anja Hitzenberg . Soto Hoffman . Marc Hoflack . Hoger Instituut Voor Dans . Marc Hostack . Pascale Houbin . Chloé Houryoux Pilar . Roxane Huilmand . Peter Hulton . Musacchio Ianniello . Patrick Imbert . Imprimerie Havaux . Imprimerie Poot . Incidanse . Institut rythmique Jaques-Dalcroze . Team Intime . IPES de Tournai . Françoise Irkhine . Tina Izquierdo . Remy Jacob . Michel Jakar . Edgar Jansen . T. Jeanne-Vales . Jeug en Dans . Ariane Joachimovicz . CM Joiris . Joji Inc . Journeesdancesuisse . Claude Journu . Cédric Juliens . Julek Jurowicz . Kaaitheater . Linnus



et un numéros, ainsi que tous ceux qui y ont collaboré : les rédacteurs, les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues, les photographes qui nous ont cédé leurs clichés, les annonceurs qui nous ont soutenus au fil du temps, les institutions qui ont permis cette longévité. Et bien entendu, tous les danseurs et chorégraphes qui sont le sujet même de NDD – que nous n'avons pas pu tous nommer. Merci, enfin, à tous les abonnés pour leur fidélité. Et tous les autres dont, par mégarde, nous aurions omis les noms.

Kammermann . Pablo Kampina . Tamas Katko . Jan Kempnaers . Mohamed Khalfi . Sima Khatami . Wolfgang Kirchner . Klapstuk . Sophie Klimis . Monica Klinger . Monica Klingler . Jean Bernard Koeman . Anna Konjetzky . Kitty Kortess Lynch . Kortrijkse Schouwburg . Gabriella Koutchoumova . Isabelle Kraiser . Wouter Krockaert . Ludwig Kuckartz . Mikki Kunttu . Patricia Kuypers . KVS . L'Espai . L'Académie de danse de Lyon . La Bellone . La Filature . La joie par la danse . La Monnaie . La Rac . Fadila Laanan . JP Lafitte . Laurent Lafolie . Laurence Laforce . Lara Lalman . Sergine Laloux . César Laloux . Klaartje Lambrechts . Prue Lang . Lanonima Imperial . Julien Lanoo . Paule Lanternier . Lanvert . Alain Lapiower . Christian Lapp . Mathilde Laroque . Daniel Larrieu . Christian Larson . Isabelle Lasserre . Lucia Latour . Marie-Paule Laucournet . Denis Laurent . Marc Lawton . Le Botanique . Le manège.mons . Le Quartz . Le Vivat . Elisabeth Lebailly . Myriam Leblanc . Patrick Lecoevre . Laure Lefebvre . Jean-Marie Legros . Joanne Leighton . Liz Lerman . Brice Leroux . Les BGM asbl . Les Brigittines . Les Halles de Schaerbeek . Les Repérages . Lesley Leslie-Spinks . Judith Lessard-Bérubé . Uvan Letroiga . Manon Levac . Charlotte Lewden . Marc Leys . Nicolas Lieber . Ninna Lindstrom . Claudine Lison . L'L . Anouk Llaurens . Leander Loeckx . Chhovy Lok . Maria Eugenia Lopez . Ismael Lorenzo . Mathilde Lossel . Jonathan Lotin . Fabienne Louis . Laurence Louppe . Sarah Ludi . Lunatheater . L'usine 37 . Veronika Mabardi . Christian Machiels . Eva Maes . Isabelle Magnée . Maison de la culture de Tournai . Dominique Malettre . Raymond Mallentjer . Laurence Malstaf . Jean-Marc Manchel . Anne Maniglier . Leslie Mannes . Antoine Manologlou . Barbara Manzetti . Benoit Marcandella . Anne-Dolorès Marcélis . Maguy Marin . Alexis Maroy . Anne-Pascale Marquebreucq . Sandrine Marthevon . Christophe Martin . Andrée Martin . Peter Maschke . Ivan-Vincent Massey . Robert Massina . Sandrine Mathevon . Masato Matsuura . Pamela Matt . Jean-Pierre Maurin . Kate McIntosh . Isabelle Meister . Gilles Menard . Béatrice Menet . Bernadette Mergaerts . Lilia Mestre . Arnaud Meuleman . Isabelle Meurrens . Anouk Meurrens . Caroline Mierop . Cyril Minoux . MJC Théâtre de Colombes . Mobicandancefestival . Matteo Moles . Adrien Mon-

fleur . Mathilde Monnier . Alain Monot . Luk Monsaert . Monia Montali . Antonio Montanile . Montréal Danse . Monty . MOPA asbl . Marielle Morales . Chris Morris . Nathalie Mosselmans . Nicole Mossoux . Bénédicte Mottart . Alain Mouffe . Mouvement . Mouvement ! Ecole des Arts du Spectacle . Movimento . Mélanie Munt . France Muraille . Gian Maria Musarra . N+N Corsino . Bruce Nauman . Emi Naya . André Nayer . Lisa Nelson . Neta . Constance Neuenschawander . Sandra Neuveut . Next Festival . Michèle Noiret . Mathias Nouel . Nouvelles Strasbourg Danse . Rino Noviello . Maxime Noyon . Odyssée danse . Celso Oliveira . Michael O'Neill . Herwig Onghena . Kim Oosterlinck . Saïd Ouadrassi . Frederik Oyakawa . P.A.R.T.S . Mauro Paccagnella . Philippe Pache . Laurent Pailler . Pansini . Allan F. Parker . Hervé Passamar . Eric Patouillard . Guy Pauwels . Steve Paxton . Frank Pay . Angelo Pedari . Peeping Tom . Shantala Pepe . Per Morten . Liesbet Peremans . Julie Perrin . Johan Persson . Annick Peten . Virginia Petranto . Enzo Pezzella . Laurent Philippe . Pia Dance Workshops . Antoine Pickels . Alice Piemme . Daniele Pierre . Pierre de Lune . Virginie Pierreux . Vincent Pinckaers . Arend Pinoy . Pino

Pipitone . Régine Plenneveaux . Marie-Françoise Plissart . Bruno Pocheron . Rita Poelvoorde . Mathias Pousseon . Mathias Poisson . Pôle Sud Théâtre de Strasbourg . Karine Ponties . Lemi Pontifasio/Mau . Youki Porsperger . Agathe Poupény . Beatriz Preciado . Mary Prestidge . Metka Pretnar . Michel Preumont . Bertrand Prévost . Prix de Lausanne . Prix Gabriel . Prix Volinine . Alexia Psarolis . Quebecdanse.org . Christine Quoiraud . Jean Radel . Radical Hearts ASBL . Niko Raes . Eric Raeves . Rafaël . François Raffinot . Serge Rangoni . Nienke Rehorst . Remua . Olivier Renotte . Claire Renoy . Ros Ribas . Flavia Ribeiro Wanderley . Ludovica Riccardi . Stefano Ricci . Benoit Richard . RIDC . Pierre Riess . Luea Ritter . Michel Robert . Roberta DC . Christiane Robin . Gwendoline Robin . Jérémie Roborg . Wilfrid Roche . Julie Rodeyns . Laurent Roekens . Hans Roels . Rosas . Claire Rousier . Mark Royle . David Ruano . David Ruano . Pierre Rubio . Tina Ruisinger . Serge Saada . Mhamed Saadi . Laurence Saboye . Anne Saffre . Patrick Sagnes . Edith Salle . Charlotte Sampermans . Sara . Johanne Saunier . Claude Saurin . Sabina Scarlat . Mattia Scarpulla . Katrin Schander . Howard Schatz . Schelkunov . Elisabeth Schwartz . Scumeck . Laurent Sebillotte . Paola Secchin Braga . Frederik Serroen . Dominique Serron . Le service de la danse du ministère de la culture de la Fédération Wallonie Bruxelles . Audrey Sesana . Xavier Shoes . Jimmy Shuman . Saïd Si Mohammed . Virgilio Sieni . Sign . Michel Sloane . Michael Slobodian . Sodimco . Karl-Heinz Soentgen . Els Soetaert . Ea Sola . SomeBody . Herman Sorgeloos . Eva Soriano . Jean-François Spreco . Tanja Stauffer . Ana Stegnar . Ninon Stein . Frederic Stoll . Jean-Pierre Stoop . Sylvie Storme . Dave St-Pierre . Marie Struyf . studio Corps Unlimited . Benjamin Stuelens . Vlug Stuk . Robert Suermont . Petri Summanen . Superamas . Claudine Swann . Michou Swennen . Malou Swinnen . t.r.a.n.s.i.s.c.a.p.e . Jean-Luc Tanghe . Antoine Tempé . Temps Danse Jazz . Anna Tenta . Terpsichore . Reinhilde Terryn . The Spil cultuurcentrum . Théâtre de la Balsamine . Théâtre de la Place . Théâtre de Liège . Théâtre de Namur . Théâtre des Capucins Luxembourg . Théâtre Iseion . Théâtre Les Tanneurs . Théâtre Marni . Théâtre National . Théâtre Varia . Theilaia . Guy Therache . Iseut Thieffry . Vincent Thirion . Guy Thouvignon . Peter T'Jonck . Toinetje . Fatou Traore . Feriet Tunc . Twin Pics . Sylvia Ubieta . Bernd Uhlig . Ulysse . Université de la Rochelle . Giannina Urmeneta Ottiker . Michel Uytterhoeven . Fred Vaillant . Tristan Valès . Damien Valette . Ann Van Aarschot . Jean-Philippe Van Aelbrouck . Frank Van de Ven . Chris Van der Burgh . Kurt Van der Elst . Jeroen Van der Meeren . Goele Van Dijk . Thierry Van Hasselt . Olivier Van Hee . Anna Van Kooij . Gert J. Van Leeuwen . Bart Van Leuven . Sarah Van Marcke . Theo Van Rompay . Tina Van Roy . Philip Van Zielegem . Marc Vanappelghem . Wim Vandekeybus . Maarten Vanden Abeele . P. Vandenbroeck . Christophe Vander . Chris Vander Burgh . Olivier Vanderaa . Sakia Vanderstichele . Virginie Vandezande . Louise Vanneste . Marc Vanrunxt . Vanve Théâtre . Frederic Vanzielegem . Frédéric Vanzielegem . Gabor Varga . David Vaughn . Eric Vauthier . Aime Vé . G. Venket Ram . Véronique Vercheval . Angel Vergara Santiago . Jos Verhoogen . Elodie Verlinden . Pé Vermeersch . Klaas Verpoest . Bruno Vessiez . Athanas Vettas . Marisa Viana . Per Victor . Sakari Viika . Rémi Villagi . Maria Clara Villa-Lobos . Sandra Vincent . Nicole Vivier . Vlaams Theater Instituut . Voix de femmes . Jiri Volek . Alexandre von Sivers . Staf Vos . W :Halll . Alexandre Wajnberg . Mikha Wajnrych . Isabelle Waternaux . Wear moi . Georg Weinand . Fré Werbroeck . Annabel Werbroeck . Georgiana Wierre-Gore . N. Willems . Dany Willems . Maya Wilsens . Celine Wobman . Sybille Wolfs . Writings on dance . Jean-Marie Wynants . Shin Yamagata . Frédéric Young . Maria Ziegelböck . Zoom on Arts . Ridha Zouari...

VIENT DE PARAÎTRE

ANNA HALPRIN, DANCING LIFE / DANSER LA VIE

CONÇU PAR FLORENCE CORIN ET BAPTISTE ANDRIEN / CONTREDANSE
(DVD-ROM BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS)

Depuis les années 1950, Anna Halprin ne cesse de bouleverser le champ de la danse : elle abolit les frontières entre scène et public, entre générations et communautés ethniques, œuvre avec la maladie et la nature.

Anna Halprin, Dancing Life / DANSER LA VIE (DVD-ROM) propose d'entrer dans l'atelier de la danseuse étasunienne – lieu majeur de son art et de sa vie, source d'apprentissage, d'expérimentation et aussi de création collective. Plus de six heures de documents audiovisuels, des captations de moments de pratique, des interviews inédites et des extraits d'archives précieuses.



FRANCFORT, SAMEDI 5 AVRIL, À 18 H

PRÉSENTATION DU DVD-ROM *ANNA HALPRIN, DANCING LIFE/DANSER LA VIE*
par Baptiste Andrien et Florence Corin (Contredanse), en compagnie de Katrin Stelter, co-directrice du Tamalpa Allemagne
Plus d'infos: www.tanzlabor21.de, www.tamalpa-germany.de, www.tamalpa.de
En partenariat avec l'université de Francfort



PARIS, MERCREDI 30 AVRIL, À 19 H

CONFÉRENCE DE DARIA HALPRIN
autour de sa pratique et de la traduction française de son livre *La Force Expressive du Corps* (éd. Souffle d'Or)
Présentation par Contredanse du DVD-ROM : *Anna Halprin, Dancing Life/Danser la vie*
Organisé par le Tamalpa France: www.tamalpafrance.org, plus d'infos: tamalpafrance@gmail.com



BIENNALE DE LA DANSE À LYON, SAMEDI 27 SEPTEMBRE, À 17 H

ANNA HALPRIN, DANSER LA VIE
UNE RENCONTRE AUTOUR DU DVD-ROM
Une invitation à découvrir le parcours singulier de cette grande danseuse au travers d'une présentation historique, de projections audiovisuelles issues du DVD-ROM et d'une exploration corporelle.
En présence de: Denise Luccioni (traductrice du DVD-ROM), Marie Motais (responsable du Tamalpa France), Florence Corin et Baptiste Andrien (Contredanse).
En partenariat avec la Biennale de la danse à Lyon et le CND-Lyon



BRUXELLES, EN NOVEMBRE

À LA LIBRAIRIE QUARTIERS LATINS - INFOS À VENIR SUR WWW.CONTREDANSE.ORG

ÉDITIONS CONTREDANSE ABONNEMENT, SOUSCRIPTION, PRÉVENTE

1 Je choisis ma formule...

J'achète le DVD-rom *Anna Halprin, Dancing Life/Danser la vie*
32€ + frais de port (2€ pour la Belgique/ 4€ pour l'Europe)

Je souscris aux éditions Contredanse et je reçois 3 numéros du trimestriel **NDD L'ACTUALITÉ DE LA DANSE** ainsi que la prochaine publication de Contredanse : la traduction française de *Body, Space and Image* de Miranda Tufnell et Chris Crickmay
Prix : individuel 45 €/an - institution : 90 €/an frais de port compris.

Je m'abonne au trimestriel NDD L'ACTUALITÉ DE LA DANSE et je reçois 3 numéros. Prix : Individuel : 20 €/an - Institution : 40 €/an.

2 ...mon mode de paiement

- De France, j'envoie un chèque français libellé à l'ordre de Contredanse
- De n'importe où dans le monde, je fais un virement bancaire sur le compte de Contredanse: IBAN : BE04 5230 8013 7031 - Swift TRIOBEBB
- J'autorise Contredanse à débiter ma carte de crédit Visa/Mastercard
n° exp sign

3 je complète mon adresse

Nom	Prénom		
Organisation			
Adresse			
CP	Ville	Pays	
Email	Téléphone		

4 et...

Je renvoie mon bon de commande par la poste à
Contredanse, 46 rue de Flandre 1000 Bruxelles - Belgique
ou encore, **je complète ma commande sur www.contredanse.org**



CONTREDANSE
46 rue de Flandre
1000 Bruxelles

T +32(0)2 502 03 27
F +32(0)2 513 87 39
www.contredanse.org

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR WWW.CONTREDANSE.ORG OU EN LIBRAIRIE